

RAPPORT ANNUEL 2017



Nous pensons intelligemment, rêvons grand, restons humbles et simples, et exécutons avec succès



Mission

Nous aidons nos clients
à améliorer leur
santé financière



Vision

Tout le monde devrait avoir
accès à un professionnel
de la finance



Valeurs

Proximité
Simplicité
Honnêteté

Table des matières

1	Qui nous sommes : Banque Laurentienne Groupe Financier	8	Message du président et chef de la direction	79	États financiers consolidés
2	Banque Laurentienne Groupe Financier en un coup d'œil	10	Membres du conseil d'administration	145	Rétrospective cinq ans
4	Faits saillants	11	Équipe exécutive	147	Faits saillants trimestriels
5	Cibles 2020 de performance et de croissance à moyen terme	12	Nous avons fait ce que nous avons dit que nous ferions	148	Régie d'entreprise
6	Message de la présidente du conseil d'administration	14	Notre performance en 2017	150	Filiales consolidées
		16	Rapport de gestion	151	Glossaire des termes financiers
				153	Renseignements aux actionnaires

Qui nous sommes : Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier¹ est un fournisseur diversifié de services financiers dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. Avec plus de 3 700 employés guidés par des valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté, le Groupe propose une large gamme

de solutions et de services axés sur le conseil à ses clients des Services aux particuliers, des Services aux entreprises, de B2B Banque et des Marchés des capitaux. Avec des activités pancanadiennes et une présence aux États-Unis, le Groupe est un joueur important dans de nombreux segments du marché.

ACTIVITÉS



ENTITÉS JURIDIQUES²



¹ Banque Laurentienne Groupe Financier désigne la Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (collectivement appelées « Banque Laurentienne Groupe Financier », « BLCGF » ou le « Groupe »), lesquelles offrent des services de dépôt, de placements, de valeurs mobilières, de prêts, de fiducie et autres produits ou services.

² La section Filiales consolidées à la page 150 du rapport annuel ainsi que la note 2 des états financiers consolidés énumèrent les relations intercorporatives entre les principales filiales de Banque Laurentienne Groupe Financier.

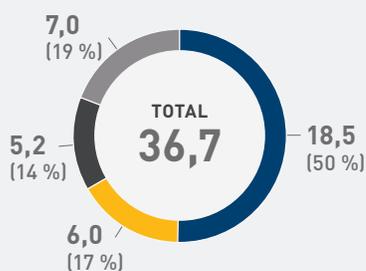
Banque Laurentienne Groupe Financier en un coup d'œil

NOUS SOMMES BIEN PLACÉS POUR TIRER PARTI DES POSSIBILITÉS PRÉSENTES DANS UN MARCHÉ EN ÉVOLUTION

Nos activités de prêts sont variées

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

(milliards \$)

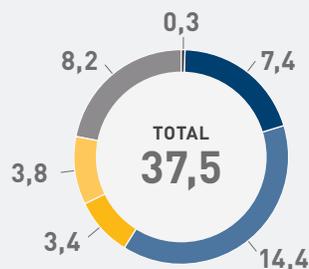


- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts commerciaux et autres (y compris les acceptations)
- Prêts hypothécaires commerciaux
- Prêts personnels

Nos sources de financement sont diversifiées, stables et robustes

FINANCEMENT

(milliards \$)

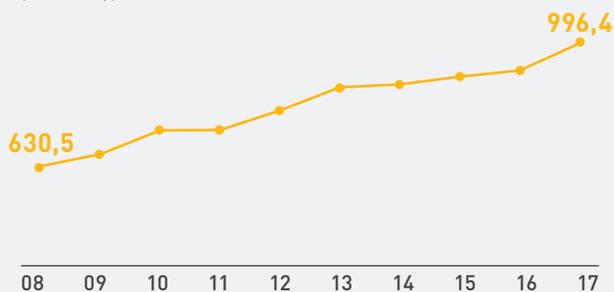


- Dette subordonnée
- Dépôts - Personnels
- Dépôts - Courtiers et conseillers indépendants
- Dépôts - Entreprises
- Dépôts - Institutionnels
- Dette liée aux activités de titrisation

Nos sources de revenus augmentent et deviennent de plus en plus diversifiées

REVENU TOTAL²

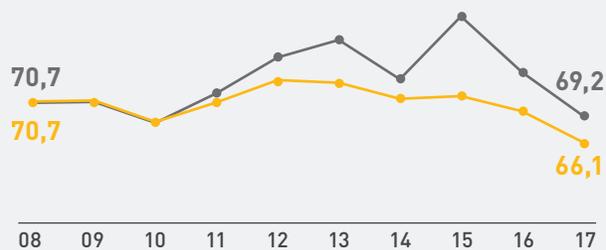
(millions \$)



Notre ratio d'efficacité s'améliore grâce à notre gamme de produits en constante évolution et à notre contrôle rigoureux des dépenses

RATIO D'EFFICACITÉ^{1, 2, 3}

(%)



- Ratio d'efficacité
- Ratio d'efficacité ajusté

1 Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

2 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2011 sont conformes aux PCGR du Canada antérieurs.

3 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption de la norme IFRS modifiée relative aux avantages du personnel.

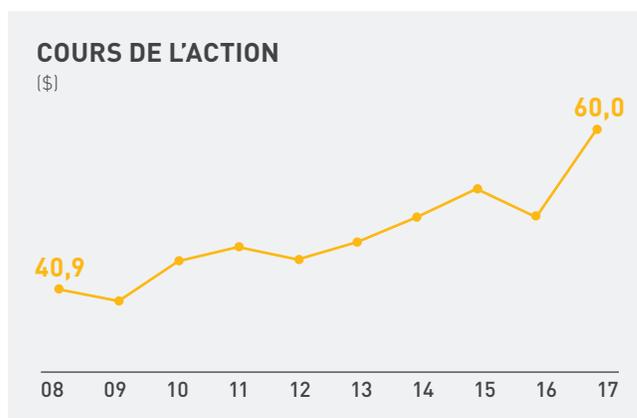
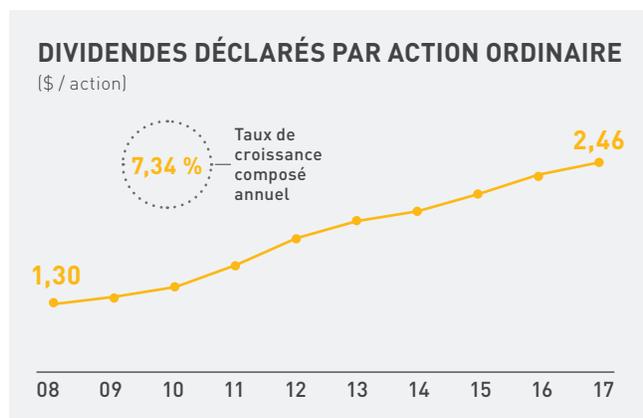
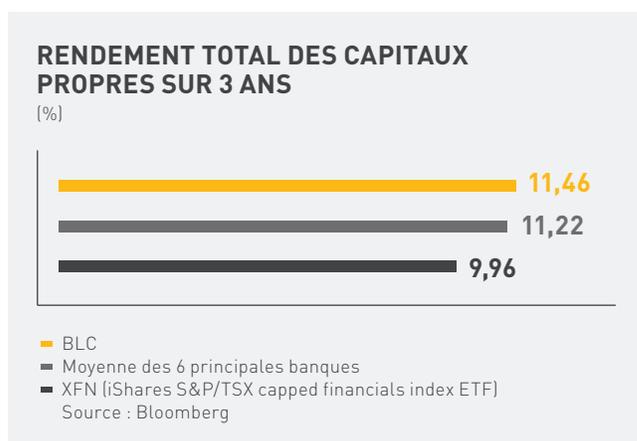
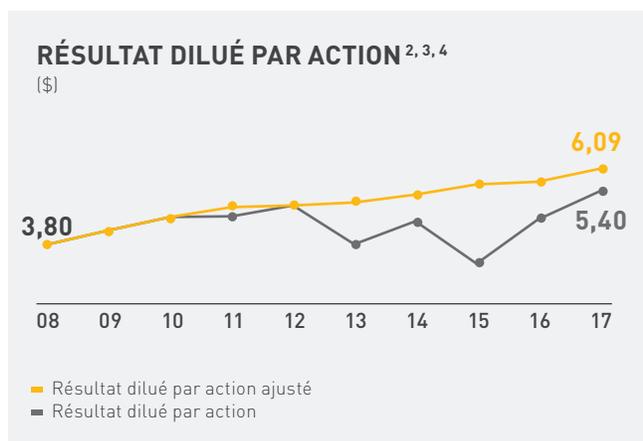
NOUS EXÉCUTONS NOTRE PLAN DE TRANSFORMATION BIEN ORCHESTRÉ

Il y a deux ans, nous avons débuté un plan de transformation dans le but de devenir une institution financière renouvelée d'ici 2022. Le plan comprend trois principaux objectifs stratégiques :

- Atteindre un rendement des capitaux propres ajusté comparable à l'industrie bancaire canadienne¹
- Doubler la taille de notre organisation
- Bâtir de solides bases stratégiques

POURQUOI INVESTIR ?

- Ayant une valeur au marché de plus de 2 milliards \$ en date du 31 octobre 2017, nous sommes une institution financière de moyenne capitalisation boursière qui choisit d'investir dans des sphères d'activités spécifiques qui ont un fort potentiel de croissance
- Nous exécutons notre plan de transformation en vue d'atteindre nos objectifs stratégiques de 2022 et nos objectifs de performance et de croissance de 2020
- Nous avons un bon historique d'augmentation de notre dividende pour offrir à nos actionnaires un rendement attrayant sur leur investissement, tout en maintenant un ratio de distribution ajusté prudent



1 « Industrie bancaire canadienne » fait référence à « la moyenne des principales banques canadiennes ».

2 Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

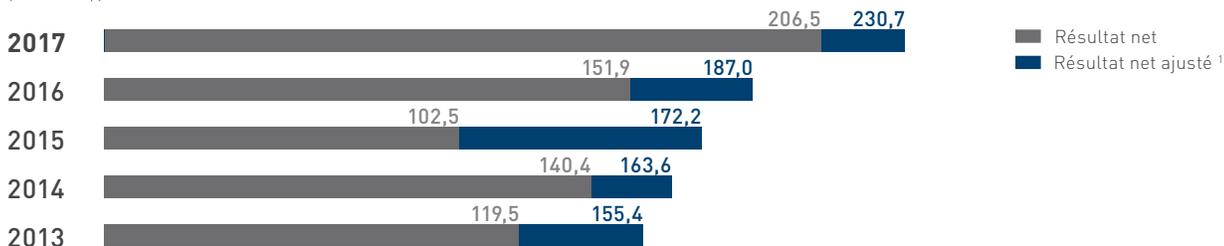
3 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2011 sont conformes aux PCGR du Canada antérieurs.

4 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption de la norme IFRS modifiée relative aux avantages du personnel.

Faits saillants

RÉSULTAT NET

(millions \$)



REVENU TOTAL

(millions \$)

2017

996,4 \$

2013	2014	2015	2016
865,3	874,1	897,1	915,5

DÉPÔTS

(milliards \$)

2017

28,9 \$

2013	2014	2015	2016
23,9	24,5	26,6	27,6

PRÊTS ET ACCEPTATIONS

(milliards \$)

2017

36,7 \$

2013	2014	2015	2016
27,2	27,4	30,1	33,4

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en % des prêts et acceptations moyens)

2017

0,11 %

2013	2014	2015	2016
0,13	0,15	0,12	0,11

¹ Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

Cibles 2020 de performance et de croissance à moyen terme

PERFORMANCE 2017^{1,2}

Rendement des capitaux propres ajusté

12,3 %

(360 pb)
Réduire l'écart à 300 pb d'ici 2020³

Ratio d'efficacité ajusté

66,1 %

< 65 % d'ici 2020

Résultat dilué par action ajusté

6,09 \$

(hausse de 7 %)
Croissance de 5 % à 10 % annuellement

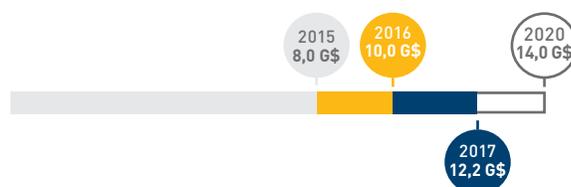
Levier d'exploitation ajusté

5,4 %

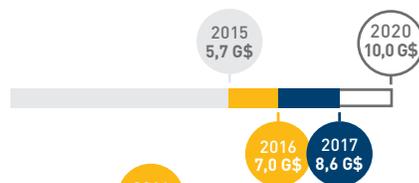
Positif

CROISSANCE^{1,4}

Prêts à la clientèle commerciale



Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants



Actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne



Actifs sous gestion des clients des Services aux particuliers



Total des dépôts des clients⁵



- 1 La direction a revu ses objectifs à moyen terme. Voir la section Perspectives du Rapport de gestion.
- 2 Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.
- 3 Comparable à la moyenne des principales banques canadiennes selon la méthode standard utilisée par la Banque pour déterminer le risque de crédit et le risque opérationnel. L'écart de 360 pb est fondé sur la moyenne des principales banques canadiennes pour les neuf mois clos le 31 juillet 2017.
- 4 Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts.
- 5 Incluant les dépôts provenant des succursales, des courtiers et conseillers indépendants, et des clients commerciaux.

Message de la présidente du conseil d'administration

Madame Isabelle Courville est présidente du conseil d'administration de la Banque Laurentienne depuis 2013 et y siège depuis 2007. Ingénieure et avocate de formation, madame Courville a présidé successivement, de 2007 à 2013, les divisions TransÉnergie et Distribution d'Hydro-Québec. Avant de se joindre à la société d'État, elle a notamment occupé les postes de présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et de présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq entre 2001 et 2006.

Banque Laurentienne Groupe Financier a enregistré une solide performance en 2017 et il me fait plaisir de faire état des travaux du conseil d'administration durant cet exercice. Celui-ci s'est déroulé dans des conditions de marché généralement favorables, malgré certaines contraintes économiques. Plus particulièrement, les faibles taux d'intérêt, les ratios d'endettement relativement élevés des consommateurs canadiens ainsi que la hausse des coûts du logement dans certaines régions ont ajouté à nos défis, au moment où notre organisation procède à la plus importante transformation de son histoire.

UN APPUI STRATÉGIQUE

Le conseil d'administration a épaulé la direction dans la mise en œuvre des initiatives stratégiques avec toute la vigilance requise par son rôle. L'expertise diversifiée des membres du conseil a été particulièrement mise à contribution dans les dossiers suivants : le déploiement du système bancaire central, la simplification des Services aux particuliers, éléments clés de notre transformation, et l'acquisition de Northpoint Commercial Finance qui renforce la position de leadership de notre secteur des Services aux entreprises.

Le conseil est très satisfait des progrès réalisés en termes de transformation et de croissance et félicite l'équipe de direction pour le haut niveau de maîtrise de son déploiement.

UN ÉQUILIBRE ENTRE PERFORMANCE ET PRISE DE RISQUES

Les comités du conseil ont joué un rôle important au cours de la dernière année pour s'assurer de l'atteinte des objectifs du plan stratégique. Afin de livrer le rendement attendu par toutes ses parties prenantes, le Groupe maintient efficacement le délicat équilibre entre performance maximale et prise de risques raisonnable.

Ainsi, en lien avec notre objectif de devenir une banque numérique, le comité de Gestion des risques a priorisé la cybersécurité, un élément essentiel pour toutes les entreprises qui, comme nous, intègrent les technologies au sein de leurs opérations. La protection des renseignements personnels de nos clients est fondamentale. La capacité à prévenir et à détecter les attaques cybernétiques contribue à la santé globale du système bancaire.

Les mécanismes permettant de s'assurer de la qualité et de la conformité des opérations, surtout en période de transformation, sont cruciaux. Le comité d'Audit, en particulier, a amélioré ses pratiques en la matière afin de permettre au conseil d'administration de se concentrer sur les aspects stratégiques du plan de transformation. C'est ainsi que le conseil a confié un nouveau mandat aux membres de ce comité qui consiste à revoir à l'avance les acquisitions et les cessions proposées par la direction et de faire les recommandations appropriées au conseil.



Pour sa part, le comité des Ressources humaines et de Régie d'entreprise a poursuivi l'amélioration de la gouvernance par la révision et la mise à jour de ses politiques de façon à favoriser l'atteinte des objectifs. Le renouvellement des membres du conseil continue également d'être une activité clé qui permet au conseil de disposer des expertises requises afin d'exercer adéquatement son rôle.

C'est ainsi que deux nouveaux administrateurs ont rejoint le conseil en cours d'année complétant l'éventail des expertises présentes. M. Gordon Campbell a débuté son mandat durant le premier trimestre. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur sa riche expérience et sa perspective développée au cours de sa carrière politique et diplomatique. M. David Morris a pour sa part été nommé le 31 octobre 2017. Ses connaissances approfondies en divulgation financière et en comptabilité constituent un atout précieux.

PERSPECTIVES 2018

Les exigences réglementaires et les conditions économiques continueront d'influencer nos décisions. Nous suivrons également la montée globale du protectionnisme qui pourrait avoir un impact négatif sur l'économie canadienne.

Notre plan de transformation est solide, l'équipe en place est talentueuse et notre positionnement différencié nous procure l'agilité requise pour faire face aux événements inattendus.

Je tiens à remercier tous les employés pour leur dévouement envers nos clients et pour leur contribution à nos succès. Je témoigne également toute mon appréciation à l'équipe de direction et à mes collègues du conseil pour leur passion et leurs compétences. Enfin, merci à nos clients et à nos actionnaires pour leur confiance et leur fidélité.

ISABELLE COURVILLE
Présidente du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

François Desjardins a été nommé président et chef de la direction de la Banque Laurentienne le 1^{er} novembre 2015. Depuis son arrivée à la Banque en 1991 à titre de caissier, il a rapidement gravi tous les échelons. Gestionnaire aguerri, il a été nommé président et chef de la direction de B2B Banque en 2004 et vice-président exécutif de la Banque Laurentienne en 2006.

Les opérations bancaires devraient être simples. Des produits de base pour des besoins de base. Au fil des ans, nous avons compliqué les choses pour la seule raison d'étendre la gamme de produits. Aujourd'hui, nous revenons vers la simplicité, c'est ce que veulent réellement les clients de leur institution financière. Un retour à l'essentiel, soit de travailler avec un conseiller ou un directeur de compte souriant pour les aider à augmenter leur épargne tout en économisant sur les frais. Et, c'est exactement ce que nous avons l'intention d'offrir : une banque simplifiée. Parce que notre mission est d'aider nos clients à améliorer leur santé financière en combinant la valeur du conseil personnalisé avec la commodité des transactions numériques.

Nous avons pris cette décision pour nos clients dont les besoins ont changé ; pour nos employés qui croient que c'est la bonne chose à faire et qui veulent continuer d'aider nos clients ; pour nos investisseurs qui voient les avantages de notre transformation et soutiennent ce que nous voulons devenir en tant qu'entreprise.

Nous venons de terminer l'an deux de notre transformation sur sept ans et nous avançons à grands pas dans la réalisation de nos objectifs. D'ici 2022, nous prévoyons atteindre un rendement des capitaux propres ajusté comparable à l'industrie bancaire canadienne, doubler la taille de notre organisation et bâtir de solides bases stratégiques.

2017 fut certainement une année d'accomplissements qui nous rapprochent de notre objectif de devenir une banque numérique pancanadienne. Nous avons également connu une forte croissance organique et une croissance par acquisition qui nous positionnent bien dans un environnement économique en pleine évolution.

PERFORMANCE

Nous avons fait – et continuons de faire – des progrès sur tous nos indicateurs de performance financière. Nous réalisons des gains d'efficacité grâce à plusieurs initiatives clés, y compris nos efforts pour réduire le nombre de succursales et simplifier notre gamme de produits. Nous avons déjà dépassé notre cible de 2019 pour le ratio d'efficacité ajusté et combler l'écart du rendement des capitaux propres ajusté continue d'être notre principale mesure de succès. Nous sommes sur la bonne voie.

CROISSANCE

Notre portefeuille de prêts et de dépôts reste solide et nous sommes en avance sur trois de nos quatre cibles de croissance. En plus de notre croissance interne cette année, nous avons procédé à une acquisition stratégique clé : Northpoint Commercial Finance qui est un important prêteur américain et canadien dans le secteur du financement d'inventaire.

BASES

Nous mettons en place des bases stratégiques solides qui comprennent une stratégie ciblée, une bonne gouvernance, des procédures établies et une plateforme technologique robuste. Récemment, nous avons mis en œuvre avec succès la première phase de notre initiative qui consiste à implanter un nouveau système bancaire central. Nous avons également amélioré nos façons de faire et la gouvernance de l'organisation.

De plus, nous avons une équipe formidable : des héros qui font vraiment la différence dans notre organisation. Cette année, nous avons lancé un nouveau programme de reconnaissance pour



célébrer les membres de l'équipe et leurs réalisations. Encourager le développement professionnel et personnel est une façon de construire une culture de performance et un avenir, ensemble.

UN ENVIRONNEMENT EN RAPIDE ÉVOLUTION

Ces deux dernières années, qui ont été très positives, ont aussi été marquées par les défis économiques, la perturbation sur les marchés et les nouvelles exigences réglementaires.

Cela veut dire que pour continuer notre progression, nous devons investir, en 2018, dans nos ressources humaines, nos processus et technologies. Le but étant d'assurer une croissance disciplinée, en renforçant les bases et en simplifiant l'organisation.

Dans cette optique, nous avons reformulé nos cibles à moyen terme qui passent de 2019 à 2020 et nous maintenons celles de 2022.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Cela fait deux années que nous avons débuté notre transformation et nous entrevoyons les cinq prochaines avec enthousiasme. Nous sommes heureux de poursuivre notre quête qui dérange le modèle bancaire traditionnel.

Nous mettons de l'avant le conseil, changeons la façon dont nous faisons des affaires, et améliorons la valeur de nos produits et services pour les clients particuliers et commerciaux.

Nous poursuivons la mise en place de notre système bancaire central qui nous permettra d'aller de l'avant avec la réingénierie de nos processus et le lancement d'une expérience bancaire entièrement numérique dans divers secteurs de l'organisation. Nous commencerons à en voir les avantages en 2019 et 2020.

En 2019, nous terminerons le développement de notre approche NI avancée. Nous gérerons plus efficacement nos actifs pondérés en fonction des risques, ce qui nous permettra d'améliorer notre rentabilité grâce à une meilleure gestion du capital. Nous attendons avec impatience d'appliquer le cadre dès 2020.

VOUS ÊTES NOTRE GAGE DE SUCCÈS

Depuis plus de 170 ans, nous avons contribué à façonner les changements dans le paysage financier de notre pays. Notre organisation évolue, notre nom fait de même pour mieux refléter la nature diversifiée de nos activités et la somme de nos composantes. Nos lignes d'affaires et nos entités juridiques sont maintenant collectivement appelées Banque Laurentienne Groupe Financier. Ce nouveau nom incarne qui nous sommes aujourd'hui, et évoque qui nous devenons en accomplissant notre mission qui consiste à aider nos clients à améliorer leur santé financière.

Je tiens à remercier nos clients qui nous récompensent par leur fidélité, les membres de notre équipe qui nous inspirent par leur engagement, et nos actionnaires qui nous motivent par leur confiance. Nous sommes fiers d'être votre Banque Laurentienne Groupe Financier.

FRANÇOIS DESJARDINS
Président et chef de la direction

Membres du conseil d'administration

LISE BASTARACHE

Économiste et administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2006

Membre du comité d'Audit

SONIA BAXENDALE

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis août 2016

Membre du comité d'Audit

RICHARD BÉLANGER, FCPA, FCA

Président de Groupe Toryvel inc.

Membre du conseil d'administration depuis mars 2003

Membre du comité des Ressources humaines et de Régie d'entreprise

MICHAEL T. BOYCHUK, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis août 2013

Vice-président du conseil d'administration depuis août 2017

Président du comité d'Audit et membre du comité de Gestion des risques

GORDON CAMPBELL

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis décembre 2016

Membre du comité d'Audit

ISABELLE COURVILLE

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2007

Présidente du conseil d'administration depuis mars 2013

Membre du comité des Ressources humaines et de Régie d'entreprise

FRANÇOIS DESJARDINS

Président et chef de la direction de la Banque

Membre du conseil d'administration depuis novembre 2015

M. Desjardins ne siège à aucun comité du conseil de la Banque

MICHEL LABONTÉ

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2009

Président du comité de Gestion des risques et membre du comité des Ressources humaines et de Régie d'entreprise

A. MICHEL LAVIGNE, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2013

Président du comité des Ressources humaines et de Régie d'entreprise et membre du comité d'Audit

DAVID MORRIS, CPA, CA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis octobre 2017

Membre du comité d'Audit

MICHELLE R. SAVOY

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2012

Membre du comité de Gestion des risques

SUSAN WOLBURGH JENAH

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis décembre 2014

Membre du comité de Gestion des risques

.....
Administrateur émérite :

JONATHAN I. WENER, C.M.

Depuis mars 2017

Équipe exécutive



SUSAN KUDZMAN, FSA, FICA, CERA

Vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et des affaires corporatives

Depuis 2015, Susan Kudzman est responsable de la gestion des risques, de la gestion du crédit, des affaires juridiques et des ressources humaines corporatives. Actuaire et forte de ses 30 ans d'expérience, Susan Kudzman est spécialiste en gestion des risques et en ressources humaines. Auparavant, elle a assuré le poste de chef de la direction des risques à la Caisse de dépôt et placement du Québec et a tenu des postes de direction dans de grandes entreprises. Elle siège aux conseils d'administration de Transat, de Pages Jaunes et de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal.



FRANÇOIS LAURIN, FCPA, FCA, CFA

Vice-président exécutif, chef de la direction financière

François Laurin est responsable depuis 2015 des activités de la Banque Laurentienne liées aux finances, à la comptabilité, à la trésorerie, à la fiscalité, aux relations avec les investisseurs, aux fusions et acquisitions et à l'audit interne. Cumulant plus de 30 années d'expérience en financement d'entreprise et en comptabilité financière, François Laurin a œuvré auprès de grandes organisations, notamment dans les secteurs financier, minier et des télécommunications.



DEBORAH ROSE

Présidente et chef de la direction de B2B Banque, vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires et chef de la direction informatique, Banque Laurentienne, et présidente et chef de la direction de BLC Tech

Deborah Rose a joint l'équipe de B2B Banque en 2011. En 2015, elle est devenue présidente et chef de la direction de B2B Banque et assume l'entière direction de cette ligne d'affaires. De plus, en 2017, elle a été nommée présidente et chef de la direction de BLC Tech. À titre de chef de la direction informatique de la Banque Laurentienne, elle est responsable du développement et de la gestion des technologies de l'information. Avant de rejoindre les rangs de B2B Banque, Deborah Rose a occupé le poste de vice-présidente exécutive, opérations financières, au sein de la firme International Financial Data Services. Sa carrière dans l'industrie des services financiers s'étend sur plus de 20 ans.



STÉPHANE THERRIEN

Vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers et président et chef de la direction de BLC Services financiers

Stéphane Therrien assume depuis 2015 la direction des Services aux particuliers, en plus de son rôle de dirigeant des Services aux entreprises qu'il occupe depuis 2012, année où il a rejoint la Banque Laurentienne. Gestionnaire chevronné, il possède près de 30 années d'expérience dans le domaine financier. Auparavant, il a occupé des postes de direction chez GE Capital pendant 18 ans, dont sept années comme chef de la direction commerciale pour le Canada.



MICHEL TRUDEAU

Président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et vice-président exécutif, Marchés des capitaux, Banque Laurentienne

Michel Trudeau s'est joint à Valeurs mobilières Banque Laurentienne en 1999 et en est président et chef de la direction depuis 2003. Depuis 2009, il est également responsable des activités liées aux marchés des capitaux. Michel Trudeau a auparavant œuvré pendant plus de 15 ans sur les marchés des secteurs de l'institutionnel et des revenus fixes, dont dix années chez Merrill Lynch où il a occupé successivement différents postes de haute direction.

Nous avons fait ce que nous avons dit que nous ferions

CE QUE NOUS AVONS DIT QUE NOUS FERIONS

NOS PROGRÈS AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

À QUOI S'ATTENDRE

Performance



- ▶ Réduire et simplifier l'offre des Services aux particuliers
- ▶ Se doter d'une distribution adéquate
- ▶ Redimensionner et moderniser les fonctions corporatives
- ▶ Depuis 2015, nous avons :
 - réduit le nombre de produits et mis l'accent sur les plus pertinents
 - optimisé nos sources de financement et augmenté nos activités de titrisation ainsi que nos dépôts institutionnels
- ▶ En 2016, nous avons :
 - lancé un nouveau produit de prêt CELI dans le cadre d'une première vague de réorganisation de notre offre aux courtiers et conseillers indépendants
 - choisi le nouvel emplacement du bureau corporatif de Montréal
- ▶ En 2017, nous avons :
 - fusionné avec succès 41 succursales des Services aux particuliers et axé les activités de 23 succursales sur le conseil seulement
 - poursuivi l'intégration de CIT Canada

- ▶ En 2018, nous :
 - compléterons la conversion de toutes nos succursales des Services aux particuliers vers un modèle axé seulement sur le conseil
 - compléterons l'intégration de CIT Canada et de Northpoint Commercial Finance dans LBC Capital
 - relocaliserons le bureau corporatif de Montréal

Croissance



- ▶ Augmenter la proportion des Services aux entreprises
- ▶ Assurer la croissance par le biais des courtiers et des conseillers indépendants
- ▶ Concentrer les activités des Marchés des capitaux sur des segments d'affaires rentables
- ▶ Depuis 2015 :
 - les prêts à la clientèle commerciale sont en hausse de 52 %
 - les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants sont en hausse de 50 %
 - les actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont en hausse de 26 %
- ▶ En 2016, nous avons :
 - fait l'acquisition de CIT Canada tout en poursuivant une croissance organique
- ▶ En 2017, nous avons :
 - fait l'acquisition de Northpoint Commercial Finance tout en poursuivant une croissance organique

- ▶ En 2018, nous :
 - maintiendrons le rythme de croissance au sein des Services aux entreprises
 - élargirons la gamme de produits de B2B Banque
 - continuerons de transformer les Services aux particuliers d'un modèle traditionnel à un modèle de distribution
 - poursuivrons les activités des Marchés des capitaux dans des niches bien définies

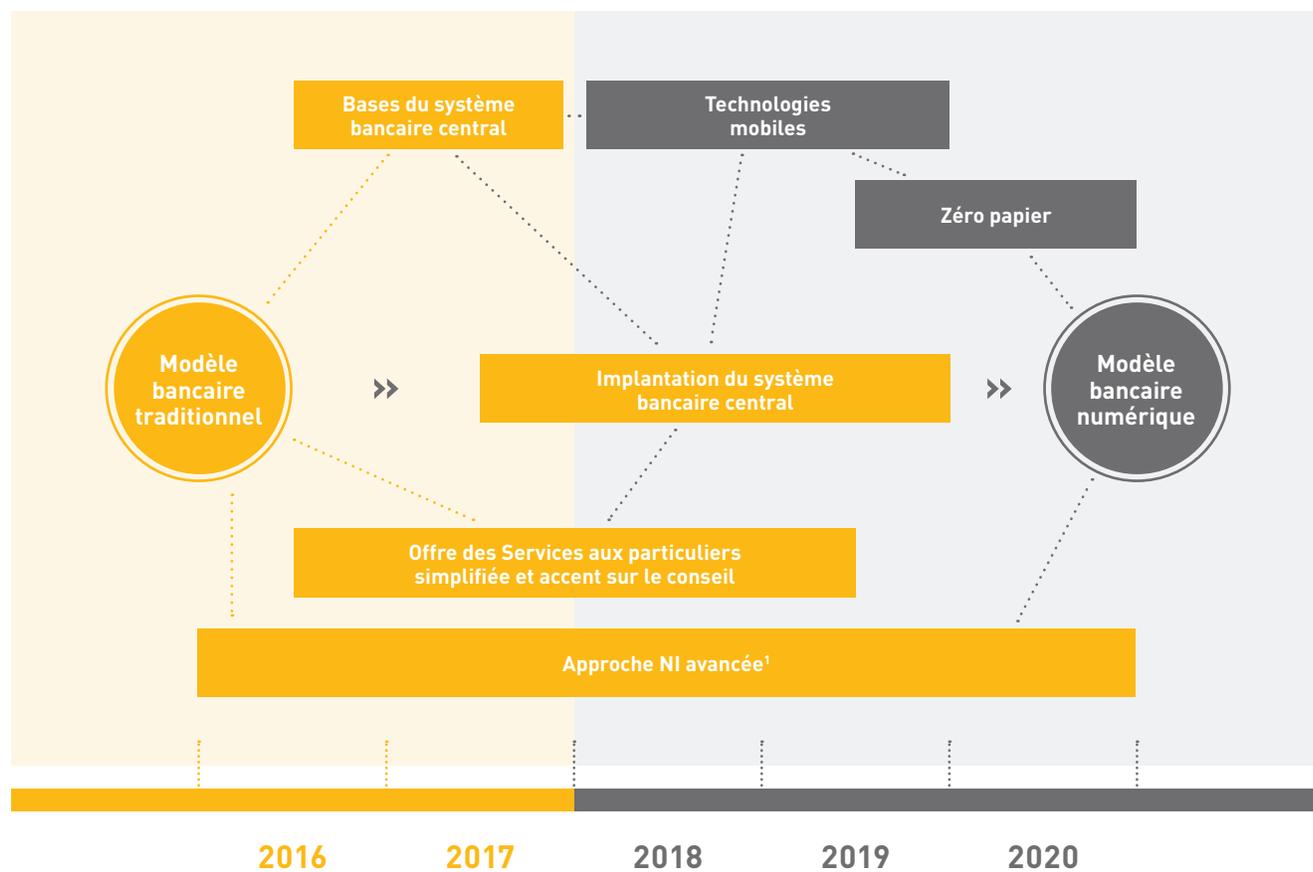
Bases



- ▶ Rebâtir notre plateforme de gestion de comptes à l'aide d'un nouveau système bancaire central
- ▶ Adopter l'approche NI avancée
- ▶ Développer une culture de performance
- ▶ Développer de nouveaux éléments de la marque
- ▶ Depuis 2015, nous avons :
 - fait des progrès pour développer un cadre de gestion de risque plus robuste en vue de migrer vers l'approche NI avancée
- ▶ En 2016, nous avons :
 - débuté le développement du nouveau système bancaire central
- ▶ En 2017, nous avons :
 - créé un nouveau nom, soit Banque Laurentienne Groupe Financier, qui reflète mieux la nature diversifiée de nos activités
- ▶ En 2018 nous :
 - migrerons les comptes de B2B Banque et une portion des comptes des Services aux entreprises vers le nouveau système bancaire central
 - lancerons les premières offres mobiles chez B2B Banque
 - continuerons le développement en vue de migrer vers l'approche NI avancée

CHEMIN MENANT À NOTRE TRANSFORMATION

Nous comptons nous transformer en réalisant rigoureusement notre plan sur sept ans.



1 Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée).

Notre performance en 2017

Aux et pour les exercices clos les 31 octobre

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2017	2016	2015
MESURES FINANCIÈRES AJUSTÉES¹			
Résultat net ajusté	230 741 \$	187 013 \$	172 199 \$
Résultat dilué par action ajusté	6,09 \$	5,70 \$	5,62 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,3 %	12,0 %	12,0 %
Ratio d'efficacité ajusté	66,1 %	69,6 %	71,3 %
Levier d'exploitation ajusté	5,4 %	2,5 %	(0,4) %
Ratio du dividende versé ajusté	40,5 %	42,4 %	39,2 %
MESURES FINANCIÈRES			
Revenu total	996 410 \$	915 451 \$	897 126 \$
Résultat net	206 461 \$	151 910 \$	102 470 \$
Résultat dilué par action	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	10,9 %	9,6 %	6,8 %
Marge nette d'intérêt	1,68 %	1,71 %	1,84 %
Ratio d'efficacité ¹	69,2 %	74,2 %	80,6 %
Levier d'exploitation ¹	7,4 %	8,0 %	(10,1) %
Ratio du dividende versé	45,7 %	53,1 %	68,6 %
PAR ACTION ORDINAIRE			
Cours de l'action – Clôture	60,00 \$	49,57 \$	52,97 \$
Valeur comptable	51,18 \$	47,92 \$	46,33 \$
Dividendes déclarés	2,46 \$	2,36 \$	2,20 \$
Rendement de l'action	4,1 %	4,8 %	4,2 %
SITUATION FINANCIÈRE			
Actif au bilan	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$
Prêts et acceptations	36 696 157 \$	33 378 723 \$	30 092 545 \$
Dépôts	28 930 360 \$	27 573 345 \$	26 604 304 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	1 994 155 \$	1 621 557 \$	1 341 637 \$
QUALITÉ DE L'ACTIF			
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens	0,11 %	0,11 %	0,12 %
RATIO DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES SELON BÂLE III – BASE « TOUT COMPRIS »			
Catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (selon l'approche standard)	7,9 %	8,0 %	7,6 %

¹ Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.



RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2017, ainsi que de sa performance au cours de l'exercice clos à cette date. Le présent rapport de gestion, daté du 4 décembre 2017, doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.blcggf.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Mode de présentation

L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016 est présentée sur la même base que les états financiers consolidés annuels audités préparés selon les IFRS. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Tous les montants sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers	18	Arrangements hors bilan	39
Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance	20	Gestion du capital	42
Perspectives	22	Profil de risque et cadre de gestion des risques	47
Acquisitions	25	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	70
Analyse des résultats consolidés	26	Méthodes et estimations comptables critiques	70
Analyse des résultats trimestriels	33	Modifications de méthodes comptables à venir	75
Analyse de la situation financière	36		

À PROPOS DE BANQUE LAURENTIENNE GROUPE FINANCIER

Banque Laurentienne Groupe Financier s'entend de la Banque Laurentienne du Canada et de ses filiales (collectivement désignées sous le nom de « Banque Laurentienne Groupe Financier », « BLCGF », le « Groupe » ou la « Banque »). Fondée en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière.

Le Groupe emploie plus de 3 700 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité : Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque et Marchés des capitaux. Le Groupe, grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque, y compris des énoncés présentés aux rubriques « Perspectives » et « Arrangements hors bilan - Activités de titrisation ». Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses importantes formulées par la Banque, notamment la capacité de la Banque de mettre en œuvre son plan et sa stratégie de transformation; les attentes relatives à la stabilité de la réglementation; le maintien d'une conjoncture économique favorable; la capacité de la Banque de maintenir des liquidités et des sources de financement suffisantes; l'absence de changements défavorables importants sur le plan de la concurrence, de la conjoncture du marché ou des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements; le maintien des notes de crédit et les hypothèses de la Banque selon lesquelles l'examen approfondi des prêts hypothécaires décrit à la rubrique « Arrangements hors bilan - Activités de titrisation - Examen des portefeuilles de prêts hypothécaires » révélera que le montant de prêts hypothécaires problématiques correspond au montant déterminé dans le cadre de l'audit par échantillonnage limité. Voir également la rubrique « Évaluation de la performance de la Banque - Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque ».

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la possibilité que le montant des prêts problématiques dépasse le montant déterminé dans le cadre de l'audit par échantillonnage limité, la rareté des ressources humaines, l'évolution des relations de travail et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent la capacité de mettre en œuvre le plan de transformation de la Banque et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de Northpoint Commercial Finance (« NCF ») et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de NCF à la transaction, l'incapacité à réaliser les avantages et les synergies qui devraient découler de l'acquisition de NCF selon le calendrier prévu, voire jamais, le peu d'expérience de la Banque sur le marché américain et en matière de financement des stocks, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de CIT Canada et aux déclarations voulant que cette transaction permette d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'intégration.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 47 du rapport de gestion du rapport annuel 2017 de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS DE 2017⁽¹⁾

- Résultat net ajusté de 230,7 millions \$, ou 6,09 \$ par action, en hausse respectivement de 23 % et 7 % d'un exercice à l'autre. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 12,3 %.
- Résultat net comme présenté de 206,5 millions \$, ou 5,40 \$ par action, y compris des éléments liés aux regroupements d'entreprises de 23,8 millions \$ (16,6 millions \$ après impôts), ou 0,47 \$ par action sur une base diluée et des charges de restructuration de 10,5 millions \$ (7,7 millions \$ après impôts), soit 0,22 \$ par action sur une base diluée, liées aux Services aux particuliers. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 10,9 %.
- Ratio d'efficacité ajusté de 66,1 %, une amélioration de 350 points de base d'un exercice à l'autre. Ratio d'efficacité comme présenté de 69,2 %.
- Prêts aux clients commerciaux en hausse de 22 % d'un exercice à l'autre en raison de la croissance interne et de l'acquisition de NCF⁽²⁾
- Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en hausse de 22 % d'un exercice à l'autre
- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,9 %

TABLEAU 1

FAITS SAILLANTS DE 2017

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2017	2016	2015	Variation 2017/2016
Comme présenté				
Résultat net	206,5 \$	151,9 \$	102,5 \$	36 %
Résultat dilué par action	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$	19 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	10,9 %	9,6 %	6,8 %	
Ratio d'efficacité	69,2 %	74,2 %	80,6 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	7,9 %	8,0 %	7,6 %	
Base ajustée⁽¹⁾				
Résultat net ajusté	230,7 \$	187,0 \$	172,2 \$	23 %
Résultat dilué par action ajusté	6,09 \$	5,70 \$	5,62 \$	7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,3 %	12,0 %	12,0 %	
Ratio d'efficacité ajusté	66,1 %	69,6 %	71,3 %	

[1] Certaines analyses présentées dans le présent document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte des charges désignées comme étant des éléments d'ajustement. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

[2] Northpoint Commercial Finance.

SURVOL DE L'EXERCICE 2017

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comme présenté, le résultat net s'est établi à 206,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,40 \$, comparativement à un résultat net de 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, en 2016. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, comme présenté, a été de 10,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport à 9,6 % en 2016. Les résultats comme présentés de 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme les frais liés aux fusions des succursales de la Banque et à l'intégration de CIT Canada, ainsi que les frais liés à l'acquisition de NCF. En revanche, les résultats comme présentés de 2016 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme les charges de dépréciation et de restructuration relativement aux activités des Services aux particuliers et les frais liés à l'acquisition de CIT Canada. Le résultat net ajusté a totalisé 230,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 6,09 \$, soit une hausse respective de 23 % et 7 %, par rapport au résultat net ajusté de 187,0 millions \$, et du résultat dilué par action de 5,70 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a augmenté de 12,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comparativement à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Voir les rubriques « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » et « Frais autres que d'intérêt » aux pages 20 et 30 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2017, la Banque a réalisé des progrès considérables au chapitre de l'amélioration de la performance et a franchi des jalons sur le plan de la réalisation de ses objectifs de transformation. La croissance interne solide des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants a généré des résultats réels. En outre, la récente acquisition de NCF en août 2017 permettra à la Banque d'étendre ses activités de financement d'équipement et de diversifier ses sources de revenus.

À la fin de l'exercice 2017, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était de 7,9 % selon l'approche standard, par rapport à 8,0 % au 31 octobre 2016, soit au-delà de l'exigence réglementaire de 7,0 %. Grâce à une saine gestion des liquidités et des fonds propres, la Banque poursuit ses grandes initiatives en vue d'atteindre les objectifs de son plan.

TABLEAU 2

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	2017	2016	2015	Variation 2017/2016
Revenu net d'intérêt	638 090 \$	589 644 \$	575 083 \$	8 %
Autres revenus	358 320	325 807	322 043	10
Revenu total	996 410	915 451	897 126	9
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	3 383	5 190	5 999	(35)
Provisions pour pertes sur créances	37 000	33 350	34 900	11
Charges de dépréciation et de restructuration	10 485	38 344	78 409	(73)
Frais liés aux regroupements d'entreprise	16 091	4 409	—	265
Autres frais autres que d'intérêt	662 783	636 796	644 415	4
Frais autres que d'intérêt ⁽¹⁾	689 359	679 549	722 824	1
Résultat avant impôts sur le résultat	266 668	197 362	133 403	35
Impôts sur le résultat	60 207	45 452	30 933	32
Résultat net	206 461	151 910	102 470	36
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	17 096	13 313	9 602	28
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	189 365 \$	138 597 \$	92 868 \$	37 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	35 059	30 488	28 949	
dilué	35 059	30 488	28 955	
Résultat par action				
de base	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$	19 %
dilué	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$	19 %
Mesures financières ajustées				
Résultat net ajusté ⁽²⁾	230 741 \$	187 013 \$	172 199 \$	23 %
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾	6,09 \$	5,70 \$	5,62 \$	7 %

(1) Les frais autres que d'intérêt comprennent certains éléments d'ajustement. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précision.

(2) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les mesures non conformes aux PCGR de la Banque présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. La Banque considère que ces mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les mesures de la Banque non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Mesures financières ajustées

Certaines analyses présentées dans le présent document reposent sur des mesures ajustées et ne tiennent donc pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance qui se présentent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance sous-jacente de ses activités. La Banque présente les résultats ajustés pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes.

L'incidence des éléments d'ajustement sur les résultats comme présentés est présentée dans le tableau 3.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement sont liés aux plans de restructuration, à une charge de rémunération spéciale liée à un départ à la retraite, ainsi qu'à des éléments découlant de regroupements d'entreprises. Ces éléments ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de l'importance de leur montant, et du fait qu'ils représentent parfois des charges importantes sans effet de trésorerie.

Les charges de dépréciation et de restructuration découlent d'un réaligement des priorités stratégiques des activités des Services aux particuliers de la Banque et de la transformation du réseau de succursales. Les charges de dépréciation comprennent la dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. Les charges de restructuration comprennent les provisions liées aux contrats de location, aux indemnités de départ, à d'autres charges de restructuration, notamment les salaires, les frais de communication et les honoraires professionnels, ainsi que d'autres charges de dépréciation liées à des projets de TI.

Les éléments liés aux regroupements d'entreprises comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, ainsi que les frais d'intégration liés aux entreprises acquises. Ces frais comprennent essentiellement les frais juridiques, les frais de technologie de l'information, les honoraires de consultation de professionnels externes, les indemnités de départ et les frais de marketing. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis, qui résultait de la réévaluation à la juste valeur des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, a également été considéré comme étant un élément d'ajustement. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

La charge de rémunération liée à un départ à la retraite a trait à l'ajustement au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

La direction utilise également de nombreux indicateurs financiers pour évaluer la performance de la Banque. Les indicateurs clés de performance de la Banque sont définis comme suit :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau 4 présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

TABLEAU 3

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

Pour les trimestres et les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 OCTOBRE		POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE		
	2017	2016	2017	2016	2015
Incidence sur le résultat net					
Résultat net comme présenté	58 635 \$	18 383 \$	206 461 \$	151 910 \$	102 470 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	—	16 178	—	16 178	57 245
Provisions liées aux contrats de location	—	8 675	—	8 675	358
Indemnités de départ	2 364	3 200	2 364	3 200	3 014
Autres charges de restructuration	1 791	—	5 315	—	—
Autres charges de dépréciation liées aux projets de TI	—	—	—	—	1 153
	4 155	28 053	7 679	28 053	61 770
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite ⁽¹⁾	—	—	—	—	3 550
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	519	868	2 487	3 812	4 409
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽²⁾	2 226	—	2 771	—	—
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽³⁾	941	3 238	11 343	3 238	—
	3 686	4 106	16 601	7 050	4 409
	7 841	32 159	24 280	35 103	69 729
Résultat net ajusté	66 476 \$	50 542 \$	230 741 \$	187 013 \$	172 199 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué par action comme présenté	1,42 \$	0,45 \$	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de dépréciation et de restructuration	0,11	0,89	0,22	0,92	2,13
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite	—	—	—	—	0,12
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,09	0,13	0,47	0,23	0,15
	0,21	1,02	0,69	1,15	2,41
Résultat dilué par action ajusté ⁽⁴⁾	1,63 \$	1,47 \$	6,09 \$	5,70 \$	5,62 \$

(1) La charge de rémunération liée à un départ à la retraite est incluse au poste Salaires et avantages du personnel à l'état du résultat consolidé.

(2) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions est inclus au poste Autres frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

(3) Frais liés à l'acquisition et à l'intégration de NCF en 2017 et de CIT Canada en 2017 et 2016.

(4) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

TABLEAU 4

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016	2015
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	189 365 \$	138 597 \$	92 868 \$
Éléments d'ajustement	24 280	35 103	69 729
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	213 645 \$	173 700 \$	162 597 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	1 735 198 \$	1 443 062 \$	1 355 991 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	10,9 %	9,6 %	6,8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,3 %	12,0 %	12,0 %

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La reprise économique demeure forte à l'échelle mondiale. En raison de l'amélioration continue de la conjoncture économique à l'échelle mondiale, les banques centrales ont mis fin à certaines mesures de relance. La Réserve fédérale a haussé son taux directeur de 25 points de base trois fois depuis décembre 2016, alors que la Banque d'Angleterre a augmenté son taux directeur de 25 points de base pour la première fois en plus d'une décennie. Cela, en plus des autres mesures prises par les banques centrales, devrait contribuer à une légère hausse des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement au fil du temps. De manière similaire, les marchés des capitaux prévoient que l'augmentation graduelle du taux cible des fonds fédéraux se poursuivra à moyen terme, y compris une augmentation de 25 points de base en décembre 2017.

L'incertitude quant à l'avenir de l'Accord de libre-échange nord-américain demeure après l'arrêt des négociations de cet automne. Le gouvernement américain a abandonné l'idée d'une taxe transfrontalière, ce qui est une évolution positive pour les exportateurs canadiens, mais il a récemment proposé d'augmenter le contenu américain des produits automobiles nord-américains. Bien que les discussions entourant un ensemble important de mesures fiscales se soient intensifiées à Washington, l'incertitude demeure élevée relativement au moment et à l'ampleur des mesures de relance des politiques budgétaires américaines.

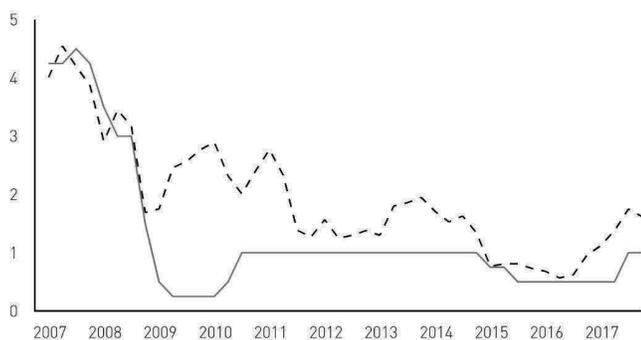
Les conditions du marché canadien de l'emploi ont continué de se renforcer. Le nombre d'emplois à temps plein a augmenté de 400 000 au cours de la dernière année, ce qui constitue la meilleure performance du cycle économique actuel. Au Canada, le taux de chômage s'est établi à 6,3 % en octobre 2017, soit le plus bas niveau en neuf ans. Par conséquent, la demande de logements au Canada demeure dynamique malgré la mise en œuvre de nouvelles réformes réglementaires en matière de prêts hypothécaires par les autorités fédérales. Le rythme de construction domiciliaire est à son plus haut niveau depuis cinq ans et reste conforme à la formation des ménages et à la création d'emplois. Les conditions du marché de la revente sont meilleures sur tous les marchés principaux. Une reprise de l'activité a notamment débuté cet automne dans la région de Toronto après que les politiques ciblées du printemps dernier en matière de logement eurent freiné les activités spéculatives et maintenu les acheteurs canadiens à l'écart.

L'élan économique généralisé de l'été dernier dans divers secteurs et régions a incité la Banque du Canada à relever son taux directeur de 25 points de base en juillet et en septembre. Les participants au marché s'attendent maintenant à ce que la Banque du Canada fasse une pause jusqu'à la fin de l'année, suivie d'une suppression très graduelle de l'assouplissement monétaire à moyen terme. Le taux cible de financement à un jour demeure inchangé à 1,00 %, et le taux de change du dollar canadien avoisine maintenant 0,78 \$ US.

À l'avenir, la hausse des prix des produits de base, la vigueur de la demande américaine pour les produits canadiens et les politiques budgétaires de relance des gouvernements fédéral et provinciaux devraient soutenir l'économie canadienne. Toutefois, la légère hausse des taux d'intérêt et l'appréciation du dollar canadien pourraient modérer légèrement la croissance économique. Tout compte fait, le PIB réel canadien devrait croître à un rythme respectable de 2,0 % en 2018 et de 1,8 % en 2019, après avoir atteint 3,0 % en 2017.

TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)



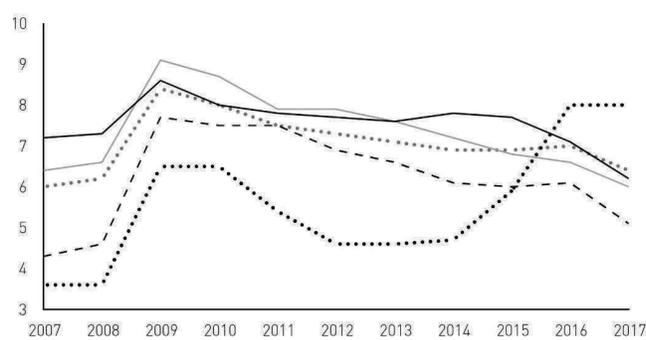
— Taux cible de financement à un jour de la Banque du Canada

- - - Taux des obligations gouvernementales à échéance de 5 ans

Source : Banque du Canada

TAUX DE CHÔMAGE

(données annuelles, en pourcentage)



— Québec

— Ontario

..... Alberta

- - - Colombie-Britannique

..... Canada

Source : Statistique Canada

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs révisés de la Banque en matière de performance et de croissance, qui ont été présentés dans le rapport annuel 2015, et la performance de la Banque en 2017 sont divulgués dans le tableau 5. La Banque a réalisé des progrès considérables au chapitre de ses initiatives de contrôle des coûts en 2017 et est en voie d'atteindre ses objectifs en matière de ratio d'efficacité et de levier d'exploitation ajustés. La croissance dans les principaux secteurs d'activité est également demeurée vigoureuse tout au long de l'exercice, les prêts aux clients commerciaux ayant augmenté de 22 % et les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, de 22 % d'un exercice à l'autre.

Le résultat dilué par action ajusté a progressé de 7 %, et le résultat net ajusté, de 23 %. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a augmenté, passant de 12,0 % pour l'exercice 2016 à 12,3 %, tout en maintenant un écart du rendement des capitaux propres⁽³⁾ avec celui des principales banques canadiennes de 360 points de base.

Ces deux dernières années, qui ont été positives, ont également été marquées par les défis économiques, des perturbations sur les marchés et de nouvelles exigences réglementaires. Pour continuer à progresser en 2018 et assurer une croissance rigoureuse, la Banque continuera d'investir dans son personnel, ses processus et ses technologies. Ces investissements assureront une croissance rigoureuse, renforceront les assises de la Banque et simplifieront l'organisation. Compte tenu de cet environnement qui évolue rapidement, la direction a redéfini les objectifs à moyen terme pour 2019 à 2020 tout en maintenant inchangés les objectifs pour 2022.

TABLEAU 5

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME ET PERFORMANCE 2017

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	OBJECTIFS POUR 2020	2017	2016	Variation 2017/2016
Performance financière ajustée ⁽¹⁾				
Rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 300 pb ⁽²⁾	12,3 %	12,0 %	Écart actuel à 360 pb ⁽³⁾
Ratio d'efficacité ajusté	< 65 %	66,1 %	69,6 %	(3,5) %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	6,09 \$	5,70 \$	7 %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	5,4 %	2,5 %	3 %
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 14,0 G\$	12,2 \$	10,0 \$	22 %
Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants	Croissance, pour atteindre 10,0 G\$	8,6 \$	7,0 \$	22 %
Actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Croissance, pour atteindre 4,3 G\$	3,9 \$	3,5 \$	13 %
Actifs sous gestion des clients des Services aux particuliers	Croissance, pour atteindre 12,6 G\$	11,0 \$	s. o.	s. o.
Total des dépôts des clients	Croissance, pour atteindre 27,1 G\$	25,2 \$	s. o.	s. o.

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) Comparativement aux principales banques canadiennes et réaliser un rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires comparable d'ici 2022.

(3) Comparativement au cumul du troisième trimestre 2017 pour les principales banques canadiennes.

Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque

Les objectifs stratégiques et financiers de la Banque sont établis au moyen des hypothèses clés suivantes. Les objectifs de la Banque ne constituent pas des prévisions et sont fondés sur certaines hypothèses de planification clés. En raison d'autres facteurs qui sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du rapport de gestion et à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques », les résultats futurs pourraient différer substantiellement de ces objectifs.

Compte tenu de la conjoncture économique décrite précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières à moyen terme dépendront des facteurs suivants :

- la poursuite de la croissance interne des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants;
- la stabilité relative des marges sur produits sur les principaux marchés de la Banque;
- les progrès constants au chapitre de la simplification de l'offre des Services aux particuliers et l'augmentation de la taille relative des Services aux entreprises dans la composition des services de la Banque;
- le maintien des provisions pour pertes sur prêts à des niveaux plus bas que ceux du secteur;
- le contrôle rigoureux des dépenses et la poursuite de l'optimisation des fonctions corporatives;
- les investissements requis pour rebâtir une plateforme de gestion des comptes appropriée et pour adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée¹ à l'exercice 2020.

¹ : D'après l'évaluation par la Banque des exigences réglementaires actuelles.

Optimisation des activités des Services aux particuliers

Au début de 2016, la Banque a annoncé son plan de transformation sur sept ans, qui comprend l'optimisation et la simplification des activités de détail. Cette stratégie a donné lieu à la décision initiale, en septembre 2016, de restructurer le réseau de succursales avant la fin de 2017. Jusqu'à présent, 41 succursales ont été fusionnées, et 23 succursales sont devenues des succursales offrant uniquement des conseils. Ces mesures concrètes tiennent compte des changements de comportement des clients et ont permis d'améliorer considérablement l'efficacité de l'exploitation. La direction continue de surveiller l'incidence de ces mesures sur sa clientèle de base. La réaction initiale des clients et des employés a été positive et l'incidence sur les activités et les résultats est conforme aux attentes. Tirant profit de ces résultats positifs, la Banque a décidé en septembre 2017 de numériser davantage ses services. Ainsi, le modèle de succursale sera modifié de façon à se concentrer sur la prestation de conseils financiers et la migration des clients vers des plateformes électroniques et Web d'ici décembre 2018. Ces mesures sont conformes aux préférences des clients qui privilégient les services bancaires en ligne aux visites en succursale. De plus, pour améliorer la flexibilité et l'efficacité, certaines fonctions administratives ont été imparties à la fin de 2017.

Comme il est mentionné à la rubrique « Frais autres que d'intérêt » à la page 30, ces mesures ont occasionné d'autres charges de restructuration, principalement des indemnités de départ. Des charges additionnelles devraient être engagées au cours des 12 prochains mois, à mesure que la réorganisation se poursuit. De surcroît, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} novembre 2017, les Services aux particuliers au Québec n'émettront des prêts hypothécaires résidentiels que par l'intermédiaire du réseau de succursales et non par l'entremise du réseau de courtiers hypothécaires.

Évolution du secteur

Au cours de la dernière année, les marchés des capitaux canadiens ont été aux prises avec des conditions difficiles liées au secteur de l'habitation, notamment les nouvelles mesures adoptées par le gouvernement fédéral. Les nouvelles règles hypothécaires publiées à l'automne dernier par la SCHL ont temporairement restreint la capacité des acheteurs potentiels de s'acheter un logement. En juillet, le BSIF a publié une mise à jour de la version provisoire de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*. Les modifications ont été finalisées en octobre 2017 et s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2018. La nouvelle ligne directrice contient des exigences plus strictes en matière d'émission de prêts hypothécaires et qui pourraient se répercuter davantage sur l'accès au financement hypothécaire. En raison de ces mesures, combinées aux préoccupations à l'égard de la surchauffe des marchés de l'habitation dans les régions du Grand Toronto et de Vancouver, les projecteurs sont restés braqués sur le marché de l'habitation. Néanmoins, les activités de la Banque sont bien diversifiées, et son plan d'affaires la positionne stratégiquement pour relever ces défis. Il est très difficile de prévoir quelle sera l'ampleur de l'incidence sur le marché, étant donné que les propriétaires actuels et futurs adapteront probablement leur comportement en fonction des nouvelles règles.

Par ailleurs, l'intensification de la concurrence en matière de financement au moyen des dépôts obtenus d'un réseau de courtiers a retenu l'attention. La Banque tire parti de sources de dépôts bien diversifiées, y compris des dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire de son réseau de succursales et par l'entremise des conseillers et courtiers indépendants. De même, l'élargissement des activités de titrisation et du programme de financement institutionnel contribuent à la diversification, au renforcement et à la stabilité du financement. De plus, compte tenu des conditions du marché actuelles, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes pour respecter ses obligations actuelles et soutenir la croissance.

ACQUISITIONS

ACQUISITION DE NORTHPOINT COMMERCIAL FINANCE

Le 18 mai 2017, la Banque a conclu une entente définitive en vertu de laquelle elle a convenu d'acquérir la totalité de NCF, société américaine de financement d'inventaires non bancaire qui détient un portefeuille de 819 millions \$ US (1 039 millions \$ CA). La transaction a été conclue le 11 août 2017. Le prix d'acquisition de 257 millions \$ US (326 millions \$ CA) était fondé sur la valeur comptable de l'actif net de NCF à la date de clôture. Dans le cadre de la transaction, la Banque a également remboursé les facilités de crédit de NCF de 668 millions \$ US (848 millions \$ CA).

Pour optimiser le bilan de la Banque, et compte tenu de cette transaction, la Banque a émis 4 654 560 reçus de souscription le 26 mai 2017, au prix de 51,70 \$ par reçu. Le produit du placement a été déposé en main tierce jusqu'à la clôture de l'acquisition de NCF (voir la note 31). Le 11 août 2017, à la clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été automatiquement échangés contre 4 654 560 actions ordinaires de la Banque pour un produit brut de 240,6 millions \$.

Le 11 août 2017, par suite de l'acquisition, des créances au titre des contrats de location-financement de 818,7 millions \$ US (1 038,7 millions \$ CA) et d'autres actifs de 182,6 millions \$ US (231,7 millions \$ CA), y compris le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles de 108,3 millions \$ US (137,4 millions \$ CA), ont été inclus au bilan de la Banque. La répartition du prix d'achat de NCF pourrait être ajustée une fois que la Banque aura terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements sur cette acquisition.

Des frais liés à l'acquisition et à l'intégration totalisant 4,4 millions \$ ont été engagés en 2017 et la contribution aux résultats pour l'exercice 2017 a été de 3,9 millions \$ déduction faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition net de 2,2 million \$. La transaction devrait permettre d'accroître le résultat dilué par action en 2018.

L'acquisition augmente la part des revenus générés par les activités commerciales de la Banque, et devrait offrir de nouvelles occasions de croissance et améliorer la rentabilité globale. De plus, l'acquisition cadre parfaitement sur le plan stratégique avec la filiale de financement d'équipement de la Banque, LBC Capital, améliorant ainsi la gamme de produits et de services, et créant une plateforme de financement d'équipement exhaustive. L'acquisition élargit la gamme de produits et de services offerts au Canada et crée une présence aux États-Unis, un atout important pour les fabricants et les concessionnaires à la recherche d'un point de service unique en Amérique du Nord. En outre, elle permet à la Banque de compter sur des employés talentueux et leur expertise.

ACQUISITION DE CIT CANADA

Le 29 juin 2016, la Banque et CIT Group Inc. (« CIT »), une société américaine, ont conclu une entente définitive en vertu de laquelle la Banque a convenu d'acquérir les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT (« CIT Canada »). La transaction a été conclue le 1^{er} octobre 2016. Le prix d'acquisition final, fondé sur la valeur comptable nette de CIT Canada à la date de clôture, était évalué à 986,7 millions \$. Cette acquisition importante a considérablement accéléré le plan de la Banque visant à accroître la proportion des prêts aux entreprises dans son portefeuille de prêts, renforcer sa position sur le marché du financement d'équipement et étendre sa présence sur le territoire canadien. Elle a également fourni les infrastructures nécessaires au développement de ce secteur et a facilité l'acquisition de NCF en 2017.

Parallèlement, la Banque a procédé à un placement de reçus de souscription. Le 1^{er} octobre 2016, à la clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été échangés automatiquement contre 3 247 600 actions ordinaires de la Banque, pour un produit brut de 155,4 millions \$.

Le 1^{er} octobre 2016, par suite de l'acquisition, des portefeuilles de prêts commerciaux de 919,4 millions \$ et d'autres actifs nets de 67,3 millions \$, y compris le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles de 35,8 millions \$, ont été inclus au bilan de la Banque. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements sur cette acquisition.

L'intégration des activités de CIT Canada est presque achevée, alors que les équipes terminent l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de gestion des contrats de location. Les frais liés à la transaction et à l'intégration ont totalisé 16,0 millions \$, dont une tranche de 11,6 millions \$ a été engagée en 2017 et une tranche de 4,4 millions \$, en 2016. La transaction devrait permettre d'accroître le résultat dilué par action en 2018, lorsque l'intégration sera achevée.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, le résultat net s'est établi à 206,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,40 \$, comparativement à un résultat net de 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Le résultat net ajusté pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 a été de 230,7 millions \$, une hausse de 23 % par rapport au résultat net ajusté de 187,0 millions \$ en 2016, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est élevé à 6,09 \$, une augmentation de 7 % en comparaison de celui de 5,70 \$ en 2016.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 81,0 millions \$, pour atteindre 996,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport au revenu total de 915,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Le revenu net d'intérêt et les autres revenus ont contribué à cette augmentation d'un exercice à l'autre, comme il est précisé dans le graphique ci-après.

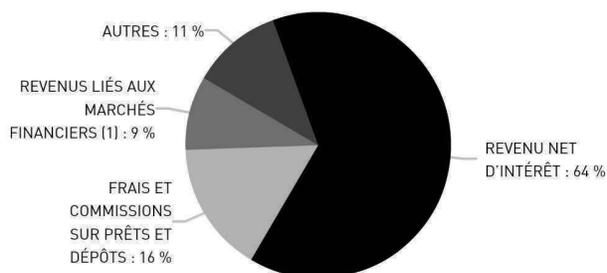
REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 48,4 millions \$, ou 8 %, et a totalisé 638,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport à un revenu net d'intérêt de 589,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. L'augmentation découlait principalement de la solide croissance des volumes des portefeuilles de prêts générée tant en interne qu'au moyen d'acquisitions, contrebalancée en partie par le resserrement des marges.

Comme il est indiqué dans le tableau 6, la marge nette d'intérêt s'est établie à 1,68 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 et a diminué de 3 points de base en comparaison de la marge nette d'intérêt de l'exercice clos le 31 octobre 2016. Cette diminution s'explique principalement par la proportion plus élevée de prêts hypothécaires résidentiels à rendement plus faible, la pression persistante exercée sur les taux de prêt et le niveau plus élevé de liquidités détenues au cours de l'exercice, notamment aux fins du financement de l'acquisition de NCF, contrebalancée en partie par l'augmentation du niveau des prêts commerciaux à rendement plus élevé. La Banque modifie graduellement la composition de son portefeuille de prêts pour atténuer les pressions du marché, notamment grâce à la croissance solide des prêts aux clients commerciaux. Les marges d'intérêt devraient augmenter en 2018, en raison de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts de la Banque, y compris l'incidence sur l'ensemble de l'exercice de l'acquisition de NCF, et de la hausse récente des taux de prêts. Le tableau 7 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en pourcentage)



(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

TABLEAU 6

REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2017			2016		
	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif						
Trésorerie et valeurs mobilières ⁽¹⁾	3 542 182 \$	43 382 \$	1,22 %	2 937 045 \$	37 005 \$	1,26 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente ⁽¹⁾	184 260	1 448	0,79	671 862	3 136	0,47
Prêts						
Personnels	6 288 579	277 903	4,42	6 506 368	298 136	4,58
Hypothécaires résidentiels	17 548 988	482 299	2,75	15 965 407	450 144	2,82
Hypothécaires commerciaux	4 901 301	192 138	3,92	4 382 829	172 859	3,94
Commerciaux et autres ⁽²⁾	5 589 623	216 064	3,87	3 994 561	141 970	3,55
Prêts totaux	34 328 491	1 168 404	3,40	30 849 165	1 063 109	3,45
Dérivés et autres		42 311	—	—	63 630	—
Actif total productif d'intérêt	38 054 933	1 255 545	3,30	34 458 072	1 166 880	3,39
Actif non productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	6 791 069	—	—	6 438 698	—	—
Actif total	44 846 002 \$	1 255 545 \$	2,80 %	40 896 770 \$	1 166 880 \$	2,85 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts à vue et sur préavis	7 530 320 \$	44 066 \$	0,59 %	7 867 537 \$	47 862 \$	0,61 %
Dépôts à terme	20 463 905	421 085	2,06	19 399 973	407 000	2,10
Dette liée aux activités de titrisation	7 642 101	134 900	1,77	6 180 400	114 346	1,85
Dette subordonnée	318 956	11 718	3,67	200 409	6 433	3,21
Autres	—	5 686	—	—	1 595	—
Passif total portant intérêt	35 955 282	617 455	1,72	33 648 319	577 236	1,72
Acceptations	645 595	—	—	506 597	—	—
Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	6 171 122	—	—	4 985 248	—	—
Passif total	42 771 999	617 455	1,44	39 140 164	577 236	1,47
Capitaux propres	2 074 003	—	—	1 756 606	—	—
Passif et capitaux propres totaux	44 846 002 \$	617 455 \$	1,38 %	40 896 770 \$	577 236 \$	1,41 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)		638 090 \$	1,68 %		589 644 \$	1,71 %

(1) L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt ne tiennent pas compte des volumes liés aux activités de négociation.

(2) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

TABLEAU 7

VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 [en milliers de dollars canadiens]

	2017		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif productif d'intérêt	121 803 \$	(33 138) \$	88 665 \$
Passif portant intérêt	(39 576)	(643)	(40 219)
Revenu net d'intérêt	82 227 \$	(33 781) \$	48 446 \$

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté de 32,5 millions \$, ou 10 %, et ont totalisé 358,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport à 325,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Les **frais et commissions sur prêts et dépôts** ont augmenté pour s'établir à 154,6 millions \$ pour l'exercice 2017, en comparaison de 145,7 millions \$ en 2016, sous l'effet surtout de la hausse des commissions sur prêts attribuable à l'intensification de l'activité de souscription dans les portefeuilles commerciaux.

Les **revenus tirés des activités de courtage** ont augmenté de 5 % pour atteindre 75,1 millions \$ à l'exercice 2017, par rapport à 71,4 millions de dollars à l'exercice 2016, du fait de la croissance des activités de souscription et de l'amélioration des conditions de marché.

Les **revenus tirés de la vente de fonds communs de placement** ont augmenté de 17 % et se sont fixés à 47,1 millions \$ à l'exercice 2017, contre 40,3 millions \$ à l'exercice 2016, ce qui s'explique par les volumes plus élevés de fonds communs de placement souscrits par des clients des Services aux particuliers attribuables aux ventes nettes et au bon rendement du marché. Depuis 2012, la Banque distribue une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie dans son réseau de succursales du Québec. Au fil des années, ce partenariat s'est avéré fructueux et demeure conforme à l'accent mis sur les conseils financiers.

Les **revenus liés aux comptes d'investissement** ont diminué de 28 %, pour s'établir à 21,8 millions \$ pour l'exercice 2017, comparativement à 30,3 millions \$ en 2016, par suite surtout de la décision d'un client important d'administrer en interne les comptes de ses clients au début de l'année. Par conséquent, la Banque a comptabilisé, au quatrième trimestre 2016, des revenus non récurrents de 3,1 millions \$ dans les autres revenus, déduction faite des charges de dépréciation des immobilisations incorporelles connexes et des charges connexes.

Les **revenus d'assurance** sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont augmenté légèrement, pour passer de 17,5 millions \$ en 2016 à 18,2 millions \$ à l'exercice 2017, du fait essentiellement d'une baisse des réclamations. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés annuels.

Les **revenus de trésorerie et de marchés financiers** ont augmenté pour s'établir à 17,8 millions \$ pour l'exercice 2017, par rapport à 12,8 millions \$ en 2016. Cette augmentation découlait principalement des profits nets de 8,2 millions \$ sur les valeurs mobilières réalisés en 2017, tandis que des pertes nettes de 3,0 millions \$ avaient été comptabilisées en résultat net en 2016. Cette amélioration a été contrebalancée en partie par la baisse de la contribution des activités de négociation. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les **autres revenus** ont progressé considérablement de 204 %, pour s'établir à 23,8 millions \$ pour l'exercice 2017, comparativement à 7,8 millions \$ en 2016. Cette bonne performance globale des autres revenus tenait compte d'une contribution de 12,6 millions \$ provenant des activités de CIT Canada acquises récemment au cours de l'exercice. De plus, les autres revenus comprenaient un profit de 5,9 millions \$ à la vente de l'investissement de la Banque dans le courtier hypothécaire Verico Financial Group Inc. (« Verico ») au quatrième trimestre 2017.

TABLEAU 8

AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016	2015	Variation 2017/2016
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	56 191 \$	56 973 \$	59 723 \$	(1) %
Commissions sur prêts	64 810	55 289	50 768	17
Revenus tirés des services de cartes	33 583	33 428	31 098	—
	154 584	145 690	141 589	6
Revenus tirés des activités de courtage	75 123	71 435	63 294	5
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	47 088	40 299	38 811	17
Revenus liés aux comptes d'investissement	21 804	30 271	30 202	(28)
Revenus d'assurance, montant net	18 188	17 527	16 903	4
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	17 776	12 782	23 365	39
Autres	23 757	7 803	7 879	204
	203 736	180 117	180 454	13
Autres revenus	358 320 \$	325 807 \$	322 043 \$	10 %

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est élevé à 3,4 millions \$, une baisse par rapport à 5,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 3,7 millions \$ pour s'établir à 37,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport aux provisions de 33,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, et tiennent compte de l'incidence favorable des examens des modèles de provisions cumulatives et des répercussions de l'évolution de la composition et de la croissance globale du portefeuille de prêts. Le bas niveau de pertes sur créances continue de témoigner de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, les pertes sur prêts personnels ont augmenté légèrement de 0,9 million \$ par rapport à celles de l'exercice précédent. Les pertes sur créances pour les exercices 2017 et 2016 tenaient compte de l'incidence nette favorable de l'examen régulier des modèles de provisions cumulatives collectives.

Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont diminué de 0,7 million \$. Le niveau des pertes sur créances demeure historiquement bas et découle des conditions de crédit favorables et des critères de souscription rigoureux.

Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux se sont établies à un montant combiné de 9,2 millions \$, par rapport à 5,7 millions \$ pour la période correspondante de 2016. L'augmentation de 3,4 millions \$ d'un exercice à l'autre découle de la hausse des volumes de prêts aux clients commerciaux, du fait de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts de la Banque au cours de l'exercice, y compris l'incidence des portefeuilles de CIT Canada et de NCF acquis récemment. Les pertes sur prêts découlant de l'exposition au risque lié aux prêts commerciaux ont tendance à fluctuer davantage étant donné que ces portefeuilles peuvent être exposés, en partie, à de plus grands risques isolés.

Le niveau de pertes sur créances, en pourcentage des prêts moyens, est demeuré inchangé, à 0,11 %, ce qui reflète la bonne condition du portefeuille de prêts. À moyen terme, le ratio de perte devrait suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts de la Banque.

Le tableau qui suit présente les provisions pour pertes sur créances entre 2015 et 2017. La rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit des portefeuilles de la Banque.

TABLEAU 9

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016	2015
Prêts personnels	24 823 \$	23 903 \$	29 677 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 027	3 723	5 324
Prêts hypothécaires commerciaux	(1 499)	203	(90)
Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	10 649	5 521	(11)
Provisions pour pertes sur créances	37 000 \$	33 350 \$	34 900 \$
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	0,11 %	0,11 %	0,12 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté pour atteindre 689,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comparativement à 679,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Les frais pour les exercices 2017 et 2016 ont été touchés par les frais liés aux regroupements d'entreprises respectivement de 16,1 millions \$ et 4,4 millions \$, en plus des charges de dépréciation et de restructuration respectivement de 10,5 millions \$ et 38,3 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté pour atteindre 658,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, contre 636,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, du fait principalement de l'incidence pendant un exercice complet de l'acquisition de CIT Canada et des frais additionnels liés à NCF engagés à la fin de 2017.

Les **salaires et avantages du personnel** ont été plus élevés de 26,1 millions \$, ou 8 %, pour s'établir à 361,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comparativement à ceux de 334,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Cette augmentation découle principalement de l'ajout d'employés de CIT Canada au cours de l'exercice, ainsi que de la hausse de la rémunération liée à la performance et des coûts des régimes de retraite, contrebalancée en partie par la diminution des salaires liée aux fusions de succursales.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont diminué de 5,3 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2016, pour s'établir à 182,4 millions \$. La diminution découle surtout d'une baisse de la charge d'amortissement par suite de la dépréciation des actifs comptabilisée au quatrième trimestre 2016, contrebalancée en partie par la hausse des dépenses de projets.

Les **autres frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 5,2 millions \$ pour s'établir à 119,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comparativement à 114,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par suite essentiellement de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, de la hausse annuelle des primes de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), ainsi que de l'augmentation des honoraires professionnels engagés en appui à la transformation de la Banque et des frais de publicité, le tout en partie contrebalancé par un ajustement favorable des taxes de vente.

Les **charges de dépréciation et de restructuration** ont baissé pour se fixer à 10,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, en comparaison de 38,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

En 2017, la Banque a engagé des charges de 9,4 millions \$ relatives aux indemnités de départ, aux salaires, aux frais de communication et aux honoraires professionnels liés à l'optimisation des activités des Services aux particuliers et aux fusions de succursales. De plus, des frais additionnels de 1,1 million \$ ont été engagés vers la fin de l'exercice en raison de la décision d'impartir certaines fonctions administratives pour procurer plus de souplesse et d'efficacité.

Au quatrième trimestre 2016, des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ avaient été comptabilisées relativement aux opérations des Services aux particuliers de la Banque. Ces charges découlaient de la dépréciation de 16,7 millions \$ des logiciels et de 5,4 millions \$ des immobilisations corporelles. De plus, dans le cadre de la restructuration prévue des succursales, des provisions liées aux contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ de 4,4 millions \$ avaient également été comptabilisées.

Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** se sont établis à 16,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, en comparaison de 4,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, une hausse attribuable surtout aux frais liés à l'intégration des activités de CIT Canada, notamment des indemnités de départ, des frais de technologie et des honoraires professionnels, en plus des honoraires professionnels liés à l'acquisition récente de NCF.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 66,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport à 69,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Ce ratio d'efficacité se compare favorablement à l'objectif de performance que nous nous étions fixé il y a deux ans et devrait demeurer relativement stable au cours du prochain exercice. Toutefois, la Banque investit dans sa transformation, de sorte que ce ratio pourrait varier, en fonction surtout des coûts de recrutement de gestionnaires de comptes, d'exploitation de la nouvelle plateforme bancaire centrale et de l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. De plus, les nouvelles exigences réglementaires, comme la ligne directrice sur l'IFRS 9, ainsi que les projets portant sur la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement des activités terroristes, et sur la réglementation à l'égard du risque exigeront que des frais additionnels soient engagés. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la croissance du revenu total. Le tableau 10 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2015 et 2017.

Le ratio d'efficacité s'est établi à 69,2 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, contre 74,2 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, une partie importante de cette amélioration découlant des résultats des activités de base, ainsi que de la diminution des charges de restructuration.

TABLEAU 10

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016	2015	Variation 2017/2016
Salaires et avantages du personnel				
Salaires ⁽¹⁾	220 226 \$	212 663 \$	217 253 \$	
Avantages du personnel	75 455	71 848	71 906	
Rémunération liée à la performance	65 320	50 392	53 110	
	361 001	334 903	342 269	8 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Frais de technologie	89 510	87 070	83 635	
Loyers et impôts fonciers	53 743	54 693	54 539	
Amortissement	30 675	36 777	50 875	
Entretien et réparation	6 359	7 064	6 893	
Services publics	1 858	1 579	1 601	
Autres	252	513	235	
	182 397	187 696	197 778	(3) %
Autres				
Publicité et développement des affaires	28 097	26 851	25 789	
Honoraires et commissions	30 292	26 601	24 358	
Communications et frais de déplacement	23 200	23 236	23 402	
Taxes et assurances	18 359	19 974	18 200	
Articles de bureau et publications	6 809	6 848	6 929	
Recrutement et formation	2 397	2 136	2 675	
Autres ⁽²⁾	10 231	8 551	3 015	
	119 385	114 197	104 368	5 %
Charges de dépréciation et de restructuration				
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	—	22 113	72 226	
Provisions liées aux contrats de location	—	11 857	489	
Indemnités de départ	3 228	4 374	4 118	
Autres charges de restructuration ⁽³⁾	7 257	—	—	
Autres charges de dépréciation liées aux projets de TI	—	—	1 576	
	10 485	38 344	78 409	(73) %
Frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	16 091	4 409	—	265 %
Frais autres que d'intérêt	689 359 \$	679 549 \$	722 824 \$	1 %
Ratio d'efficacité ⁽⁵⁾	69,2 %	74,2 %	80,6 %	
Levier d'exploitation ⁽⁵⁾	7,4 %	8,0 %	(10,1) %	
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽⁵⁾				
Salaires et avantages du personnel ajustés	361 001 \$	334 903 \$	337 414 \$	8 %
Frais d'occupation de locaux et technologie ajustés	182 397	187 696	197 778	(3) %
Autres frais autres que d'intérêt ajustés	115 094	114 197	104 368	1 %
	658 492 \$	636 796 \$	639 560 \$	3 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽⁵⁾	66,1 %	69,6 %	71,3 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽⁵⁾	5,4 %	2,5 %	(0,4) %	

(1) En 2015, les salaires comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction désigné comme étant un élément d'ajustement (néant en 2017 et en 2016). Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précisions.

(2) Les autres frais autres que d'intérêt incluaient l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précisions.

(3) Les autres charges de restructuration découlent d'un réalignement des priorités stratégiques des activités des Services aux particuliers de la Banque.

(4) Frais liés à l'acquisition et à l'intégration de NCF en 2017 et à celle de CIT Canada en 2016 et 2017.

(5) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 60,2 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,6 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités des établissements à l'étranger. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 45,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 23,0 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découlait principalement des facteurs susmentionnés.

La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 11

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017		2016	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	71 189 \$	26,7 %	52 733 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat des établissements à l'étranger	(7 756)	(2,9)	(5 283)	(2,7)
Dividendes non imposables et portion non imposable des gains en capital	(3 751)	(1,4)	(2 548)	(1,3)
Autres, montant net	525	0,2	550	0,3
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	60 207 \$	22,6 %	45 452 \$	23,0 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration. Au 31 octobre 2017, ces prêts totalisaient 23,0 millions \$. Les prêts sont consentis aux membres du conseil d'administration selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2017, ces dépôts totalisaient 1,9 million \$. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a versé une charge locative de 2,1 millions \$ à une partie liée (2,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

Voir la note 21 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2016

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à un résultat net de 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, en 2015. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté a été de 9,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 6,8 % en 2015. Les résultats comme présentés pour 2016 et 2015 tenaient compte d'éléments d'ajustement, y compris des charges de dépréciation et de restructuration engagées en 2016 et en 2015 relativement aux activités des Services aux particuliers. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » à la page 20 pour plus de précisions.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, le résultat net ajusté a totalisé 187,0 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,70 \$, une hausse respective de 9 % et 1 % par rapport au résultat net ajusté de 172,2 millions \$ et au résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté est demeuré inchangé à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à celui de 2015.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a enregistré de solides résultats et a réalisé des progrès sur le plan de la mise en œuvre d'éléments clés de son plan de transformation. L'accent mis par la Banque sur ses cibles de croissance a donné des résultats réels, comme en témoigne la croissance considérable des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Le contrôle des coûts plus rigoureux et l'incidence favorable des frais de restructuration engagés à la fin de 2015 ont également contribué à l'amélioration marquée de l'efficacité.

L'acquisition de CIT Canada en octobre 2016 a également considérablement contribué à l'accélération de la mise en œuvre du plan visant à améliorer la position de la Banque sur le marché du financement d'équipement et à étendre sa présence pancanadienne.

De plus, la Banque a amélioré sa situation financière en 2016, comme en témoigne l'augmentation de 40 points de base du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui, selon l'approche standard, était de 8,0 % au 31 octobre 2016.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2017

Le résultat net s'est établi à 58,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,42 \$, pour le quatrième trimestre 2017, comparativement à un résultat de 18,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,45 \$, pour le quatrième trimestre 2016. Comme mentionné précédemment, les résultats du quatrième trimestre 2016 tenaient compte de charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ (28,1 millions \$ après impôts), soit 0,89 \$ par action sur une base diluée. Le résultat net ajusté a été de 66,5 millions \$ au quatrième trimestre 2017, en hausse de 32 % par rapport au résultat net ajusté de 50,5 millions \$ pour le quatrième trimestre 2016, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 1,63 \$, en hausse de 11 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,47 \$ au quatrième trimestre 2016.

Revenu total

Le revenu total a augmenté de 31,6 millions \$, ou 13 %, pour atteindre 268,0 millions \$ au quatrième trimestre 2017, comparativement à un revenu total de 236,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016, du fait de la hausse du revenu net d'intérêt découlant en partie des acquisitions.

Le **revenu net d'intérêt** a augmenté de 27,5 millions \$, ou 18 %, pour atteindre 176,2 millions \$ au quatrième trimestre 2017, comparativement à un revenu net d'intérêt de 148,7 millions \$ au quatrième trimestre 2016. Cette augmentation découlait principalement de la solide croissance des volumes du portefeuille de prêts commerciaux, tant en interne qu'au moyen d'acquisitions, combinée aux marges plus élevées sur ces prêts. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,75 % au quatrième trimestre 2017, une hausse de 8 points de base par rapport à la marge du quatrième trimestre 2016 imputable essentiellement à la proportion plus importante de prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé.

Les **autres revenus** ont progressé de 4,1 millions \$, pour atteindre 91,7 millions \$ au quatrième trimestre 2017, comparativement à 87,6 millions \$ au quatrième trimestre 2016. Comme mentionné précédemment, les autres revenus comprenaient un profit de 5,9 millions \$ à la vente de l'investissement de la Banque dans Verico au quatrième trimestre 2017. En outre, les frais et commissions sur prêts et dépôts ont augmenté de 2,2 millions \$, sous l'effet surtout de la hausse des commissions sur prêts attribuable à l'intensification de l'activité de souscription dans les portefeuilles commerciaux. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une baisse de 4,6 millions \$ du revenu lié aux comptes d'investissement, par suite principalement de la décision d'un client important d'administrer en interne les comptes de ses clients au début de l'année. Par conséquent, la Banque a comptabilisé, au quatrième trimestre 2016, des revenus non récurrents de 3,1 millions \$ dans les autres revenus, déduction faite des charges de dépréciation des immobilisations incorporables connexes et des charges connexes. De plus, les revenus de trésorerie ont diminué de 1,6 million \$.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2017, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,7 million \$, par rapport à 1,2 million \$ au quatrième trimestre 2016. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté pour atteindre 11,5 millions \$ au quatrième trimestre 2017, par rapport à 10,3 millions \$ au quatrième trimestre 2016. Ce bas niveau de pertes sur créances continue de témoigner de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts. À moyen terme, les provisions pour pertes sur créances devraient suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts et de l'augmentation des volumes.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 184,4 millions \$ au quatrième trimestre 2017, une baisse de 17,6 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2016. Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre 2017 et du quatrième trimestre 2016 ont subi l'incidence de charges de dépréciation et de restructuration respectivement de 5,7 millions \$ et 38,3 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 13,0 millions \$, ou 8 %, pour atteindre 172,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2017, par rapport à 159,2 millions \$ au quatrième trimestre 2016, du fait de l'incidence pendant un trimestre complet de l'acquisition de CIT Canada et des frais additionnels engagés en 2017 par suite de l'acquisition de NCF.

Les **salaires et avantages du personnel** ont augmenté de 11,8 millions \$, ou 14 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2016, pour s'établir à 94,2 millions \$ au quatrième trimestre 2017, en raison principalement de l'ajout d'employés de CIT Canada et de NCF et de la hausse de la rémunération liée à la performance.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont diminué de 0,8 million \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2016, pour s'établir à 45,5 millions \$. La diminution découle surtout d'une baisse de la charge d'amortissement par suite de la dépréciation des actifs comptabilisée au quatrième trimestre 2016.

Les **frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 5,5 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2016, pour s'établir à 36,2 millions \$, par suite essentiellement de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, de l'accroissement annuel des primes de la SADC et de la hausse des honoraires professionnels engagés en appui à la transformation de la Banque.

Les **charges de dépréciation et de restructuration** ont totalisé 5,7 millions \$ au quatrième trimestre 2017, par rapport à 38,3 millions \$ au quatrième trimestre 2016. Comme mentionné précédemment, en 2017, la Banque a versé des salaires et engagé des frais de communication et des honoraires professionnels liés à l'optimisation des activités des Services aux particuliers et aux fusions de succursales.

Au quatrième trimestre 2016, la valeur des actifs liés à l'unité des Services aux particuliers a été passée en revue et des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ ont été comptabilisées. Des provisions liées aux contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ de 4,4 millions \$ ont également été comptabilisées au cours de ce trimestre par suite de l'annonce des fusions de succursales. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** ont totalisé 2,9 millions \$ au quatrième trimestre 2017 et comprenaient les frais de technologie liés aux activités de CIT Canada, ainsi que les frais liés à l'acquisition de NCF clôturée à la mi-août.

Le ratio d'efficacité ajusté s'est fixé à 64,3 % au quatrième trimestre 2017, en regard de 67,4 % au quatrième trimestre 2016, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence de l'acquisition de CIT Canada et de NCF et par les initiatives régulières de contrôle des coûts, ainsi que par les économies réalisées en lien avec les mesures d'optimisation et les charges de restructuration des succursales en 2016. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la croissance des revenus et du contrôle des dépenses.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, la charge d'impôts sur le résultat a été de 12,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 17,9 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, de l'imposition réduite des revenus tirés des activités des établissements à l'étranger et de profits exonérés d'impôts. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôts sur le résultat a été de 4,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 19,7 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découlait principalement des facteurs susmentionnés et du niveau plus bas de bénéfices imposables au Canada en raison des charges de dépréciation et de restructuration.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts et de dépôts peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, ou des changements particuliers apportés à la réglementation sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les charges. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours (90 jours en 2016), comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 12 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2017 et 2016.

TABLEAU 12

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2017				2016			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenu net d'intérêt	176 220 \$	157 707 \$	150 476 \$	153 687 \$	148 727 \$	147 991 \$	143 428 \$	149 498 \$
Autres revenus	91 748	90 295	88 331	87 946	87 642	81 086	83 375	73 704
Revenu total	267 968	248 002	238 807	241 633	236 369	229 077	226 803	223 202
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	707	766	878	1 032	1 181	1 267	1 337	1 405
Provisions pour pertes sur créances	11 500	6 400	10 100	9 000	10 300	8 200	5 750	9 100
Frais autres que d'intérêt	184 365	168 364	168 934	167 696	201 998	160 474	160 066	157 011
Résultat avant impôts sur le résultat	71 396	72 472	58 895	63 905	22 890	59 136	59 650	55 686
Impôts sur le résultat	12 761	17 674	14 323	15 449	4 507	13 999	13 936	13 010
Résultat net	58 635 \$	54 798 \$	44 572 \$	48 456 \$	18 383 \$	45 137 \$	45 714 \$	42 676 \$
Résultat par action								
de base	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$	1,30 \$	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$
dilué	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$	1,30 \$	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	1,75 %	1,63 %	1,67 %	1,66 %	1,67 %	1,69 %	1,71 %	1,78 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	11,1 %	11,8 %	9,9 %	10,7 %	3,7 %	11,2 %	12,5 %	11,6 %
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	66 476 \$	59 906 \$	51 618 \$	52 741 \$	50 542 \$	46 067 \$	46 696 \$	43 708 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,63 \$	1,63 \$	1,39 \$	1,43 \$	1,47 \$	1,37 \$	1,46 \$	1,39 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	12,7 %	13,0 %	11,7 %	11,8 %	12,1 %	11,4 %	12,8 %	11,9 %
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	172 285 \$	162 745 \$	160 591 \$	162 871 \$	159 245 \$	160 474 \$	160 066 \$	157 011 \$

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net a en général augmenté, sauf pour le quatrième trimestre 2016, au cours duquel le résultat net a subi l'incidence des charges de dépréciation et de restructuration, comme il est mentionné ci-après. Le revenu net ajusté a généralement suivi une tendance à la hausse, par suite principalement de l'acquisition de CIT Canada et de NCF, ainsi que de la croissance interne, de la qualité du crédit toujours solide et de la poursuite des efforts déployés pour contrôler les coûts.

2017

- Le revenu net d'intérêt et les autres revenus ont augmenté au cours de l'exercice 2017, y compris la contribution découlant de l'acquisition des activités de CIT Canada à la fin de l'exercice 2016 et des activités de NCF au dernier trimestre 2017. Par ailleurs, le profit à la vente de la participation de la Banque dans Verico au dernier trimestre 2017 a donné lieu à l'augmentation de 5,9 millions \$ des autres revenus et a plus que contrebalancé la diminution de la contribution des revenus de trésorerie et de marchés financiers au cours du même trimestre.
- Les provisions pour pertes sur créances ont suivi une tendance à la hausse en 2017, compte tenu de l'augmentation des volumes de prêts, sauf au troisième trimestre, qui tenait compte d'un ajustement favorable d'environ 3,0 millions \$ lié à l'examen des modèles de provisions cumulatives collectives.
- La hausse des frais autres que d'intérêt tout au long de l'exercice 2017, compte tenu de l'acquisition de CIT Canada et de celle de NCF au quatrième trimestre 2017. Les frais autres que d'intérêt comprennent également les frais d'intégration liés à CIT Canada et les charges de restructuration liées au réseau de succursales, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

2016

- Au quatrième trimestre, les autres revenus comprenaient des revenus nets non récurrents de 3,1 millions \$ liés à la résiliation d'une convention d'administration de comptes d'investissement.
- Les provisions pour pertes sur créances sont demeurées basses au cours de l'exercice. Le résultat du deuxième trimestre comprenait un ajustement net favorable de 2,7 millions \$ attribuable à l'examen régulier des modèles de provisions cumulatives collectives, qui a contribué à la diminution des pertes sur créances.
- Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre comprenaient des charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ découlant de l'annonce faite par la Banque de son intention de restructurer les activités des Services aux particuliers et de fusionner des succursales au cours des 18 prochains mois. Les charges du quatrième trimestre comprenaient également des frais de 4,4 millions \$ liés à l'acquisition et à l'intégration de CIT Canada. Compte non tenu de ces éléments, les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué en 2016, du fait essentiellement du contrôle continu des coûts ainsi que de la diminution des salaires et des avantages du personnel et de la baisse de la charge d'amortissement par suite des charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées en 2015.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Banque a enregistré une croissance solide de son bilan au cours des trois derniers exercices, tant en interne qu'au moyen d'acquisitions, et des fonds propres robustes en appui à ses activités. La qualité de crédit globale de son portefeuille de prêts, combinée à une base de financement de détail saine, continue de servir d'assise à une croissance durable et à la mise en œuvre du plan de transformation.

Au 31 octobre 2017, l'actif total de la Banque s'élevait à 46,7 milliards \$, une augmentation de 9 % par rapport à l'actif total de 43,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, comme l'indique le tableau 13. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

TABLEAU 13

ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016	2015	Variation 2017/2016
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	327 362 \$	187 099 \$	200 864 \$	75 %
Valeurs mobilières	5 586 014	5 660 432	4 487 357	(1)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 107 841	2 879 986	3 911 439	8
Prêts				
Personnels	6 038 692	6 613 392	7 063 229	(9)
Hypothécaires résidentiels	18 486 449	16 749 387	14 998 867	10
Hypothécaires commerciaux	5 161 470	4 658 734	4 248 761	11
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	6 302 537	4 727 385	3 308 144	33
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	707 009	629 825	473 544	12
	36 696 157	33 378 723	30 092 545	10
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(99 186)	(105 009)	(111 153)	(6)
	36 596 971	33 273 714	29 981 392	10
Autres actifs	1 064 470	1 005 109	1 078 452	6
Actif au bilan	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$	9 %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	19,3 %	20,3 %	21,7 %	

(1) Y compris les créances au titre des contrats de location-financement.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2017, ces actifs totalisaient 9,0 milliards \$, une hausse de 0,3 milliard \$ par rapport à 8,7 milliards \$ au 31 octobre 2016.

Au cours des 12 derniers mois, la Banque a intensifié ses activités de titrisation pour améliorer la composition de son financement et a obtenu des dépôts institutionnels pour répondre à ses besoins additionnels de liquidités, y compris en partie pour financer l'acquisition de NCF qui a été conclue le 11 août 2017. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les liquidités représentaient 19 % de l'actif total au 31 octobre 2017, comparativement à 20 % au 31 octobre 2016.

Au 31 octobre 2017, les valeurs mobilières utilisées dans les activités de courtage et de trésorerie totalisaient 5,6 milliards \$, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente de 3,0 milliards \$. Au 31 octobre 2017, les profits latents nets de ce portefeuille, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'élevaient à 7,5 millions \$, en comparaison de profits latents nets de 4,2 millions \$ au 31 octobre 2016, reflet de la performance relativement bonne du marché canadien des actions privilégiées et des profits sur les titres à revenu fixe au cours de l'exercice.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 62 du rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, se sont établis à 36,6 milliards \$ au 31 octobre 2017, en hausse de 3,3 milliards \$, ou 10 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2016. Cette hausse reflète l'acquisition de NCF ainsi que la solide croissance interne des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est précisé ci-après.

Les prêts personnels se sont établis à 6,0 milliards \$, une baisse de 0,6 milliard \$, ou 9 %, depuis le 31 octobre 2016, du fait essentiellement des remboursements nets dans le portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue attribuable au désendettement sur le marché des consommateurs au détail.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 18,5 milliards \$ au 31 octobre 2017, une hausse de 1,7 milliard \$, ou 10 %, d'un exercice à l'autre. La hausse est attribuable principalement à la croissance continue des prêts hypothécaires résidentiels souscrits par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, ainsi qu'à l'acquisition des prêts hypothécaires assurés consentis par des tiers dans le cadre d'un programme mis en œuvre par la Banque en 2016 pour optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Les prêts commerciaux, y compris les acceptations, ont été de 1,7 milliard \$, ou 31 %, plus élevés qu'au 31 octobre 2016, du fait principalement de l'acquisition du portefeuille de prêts de NCF de 1,0 milliard \$, ainsi que de la croissance du financement d'équipement par l'intermédiaire de LBC Capital Inc. et de l'accroissement des volumes attribuable aux activités de syndication. Les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 0,5 milliard \$, ou 11 %, au cours de la même période. Il convient de noter que, au cours du quatrième trimestre 2017, la Banque a vendu un portefeuille de prêts commerciaux de 155,7 millions \$ dans le but d'optimiser la composition de son portefeuille, ce qui a entraîné une perte négligeable. Combinés, ces prêts aux clients commerciaux totalisaient 12,2 milliards \$ au 31 octobre 2017, une hausse de 22 % d'un exercice à l'autre qui découle de la solide croissance interne et de l'acquisition de NCF au quatrième trimestre 2017.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs de 1,1 milliard \$ au 31 octobre 2017 étaient en hausse de 59,4 millions \$ par rapport au 31 octobre 2016 et comprenaient principalement le goodwill, les logiciels et autres immobilisations incorporelles et la juste valeur des dérivés. Les investissements visant la modernisation et la croissance de la Banque ont contribué à l'augmentation des autres actifs d'un exercice à l'autre, y compris la hausse des immobilisations incorporelles développées en interne, à mesure que la mise en place du nouveau système bancaire de base et que le projet d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit par la Banque progressent. L'acquisition de NCF a de plus donné lieu à un goodwill et à des immobilisations incorporelles liés à l'acquisition de 137,4 millions \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une baisse de la valeur des dérivés utilisés principalement pour gérer les risques de marché associés aux portefeuilles de la Banque.

TABLEAU 14

PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016	2015	Variation 2017/2016
Dépôts				
Particuliers	21 198 982 \$	21 001 578 \$	19 377 716 \$	1 %
Entreprises, banques et autres	7 731 378	6 571 767	7 226 588	18
	28 930 360	27 573 345	26 604 304	5
Autres passifs	6 842 540	6 013 890	5 524 930	14
Dette liée aux activités de titrisation	8 230 921	7 244 454	5 493 602	14
Dette subordonnée	348 427	199 824	449 641	74
Passif au bilan	44 352 248 \$	41 031 513 \$	38 072 477 \$	8 %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	73,3 %	76,2 %	72,8 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	65,2 %	67,2 %	69,9 %	

DÉPÔTS

Les dépôts ont augmenté de 1,4 milliard \$, ou 5 %, pour s'établir à 28,9 milliards \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 27,6 milliards \$ au 31 octobre 2016. Les dépôts de particuliers ont totalisé 21,2 milliards \$ au 31 octobre 2017, soit 0,2 milliard \$ de plus qu'au 31 octobre 2016, en raison surtout de l'augmentation des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Les dépôts d'entreprises et autres ont augmenté de 1,2 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 7,7 milliards \$, ce qui s'explique surtout par la hausse des dépôts institutionnels. Les dépôts de particuliers représentaient 73 % du total des dépôts au 31 octobre 2017, par rapport à 76 % au 31 octobre 2016, et ont contribué à la bonne situation de la Banque en matière de liquidités.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » à la page 62 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont augmenté pour atteindre 6,8 milliards \$ au 31 octobre 2017, en comparaison de 6,0 milliards \$ au 31 octobre 2016. L'augmentation d'un exercice à l'autre découlait surtout de la hausse des engagements au titre des valeurs vendues à découvert et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente associées aux activités de négociation.

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,0 milliard \$, ou 14 %, par rapport à celle au 31 octobre 2016, et s'est établie à 8,2 milliards \$ au 31 octobre 2017. Au cours des 12 derniers mois, la Banque a continué d'optimiser cette source de financement à terme pour les prêts hypothécaires résidentiels en participant aux programmes des TACH LNH et des OHC de la SCHL. Au cours de l'exercice, la Banque a également mis sur pied un nouveau programme de titrisation des prêts à l'investissement à l'intention des particuliers avec une autre grande banque canadienne, une première au Canada. Ce nouveau programme contribue à diversifier davantage les sources de financement de la Banque et à réduire le coût des fonds. Une première tranche de prêts de 0,2 milliard \$ a été titrisée au troisième trimestre 2017.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

La dette subordonnée a augmenté pour atteindre 348,4 millions \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 199,8 millions \$ au 31 octobre 2016. Au troisième trimestre 2017, la Banque a émis des billets d'un montant total de 350,0 millions \$ (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) (dette subordonnée). Au cours du quatrième trimestre 2017, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 échéant en 2022, d'un montant nominal de référence de 200,0 millions \$. Voir la note 15 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se sont établis à 2 330,4 millions \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 1 974,8 millions \$ au 31 octobre 2016. Cette augmentation de 355,6 millions \$ s'explique principalement par l'émission d'actions ordinaires de 240,6 millions \$ au quatrième trimestre 2017 en appui à l'acquisition de NCF et par la contribution du résultat net pour l'exercice, déduction faite des dividendes déclarés. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé annuel. Le 14 novembre 2017, la Banque a annoncé qu'elle rachètera, le 15 décembre 2017, la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 alors en circulation, pour un montant total de 100,0 millions \$.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 51,18 \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 47,92 \$ au 31 octobre 2016. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 15

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 29 novembre 2017 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 11 ⁽¹⁾	4 000 000
Série 13	5 000 000
Série 15	5 000 000
Actions ordinaires	38 966 498

(1) Le 14 novembre 2017, la Banque a annoncé qu'elle rachèterait 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 le 15 décembre 2017.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 16 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2017, ces éléments s'élevaient à 32,1 milliards \$, en baisse de 11,6 milliards \$, ou 27 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2016. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 16

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016	2015
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	23 934 182 \$	36 323 405 \$	35 386 071 \$
Actifs de courtage de clients	3 903 944	3 457 660	3 122 090
Fonds communs de placement	3 673 092	3 421 933	3 299 986
Prêts sous gestion	471 443	404 003	328 661
Actifs institutionnels	78 239	72 432	78 767
Autres	9 127	9 049	9 610
Actifs administrés et actifs sous gestion	32 070 027 \$	43 688 482 \$	42 225 185 \$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers et de BLC Services financiers ont diminué de 12,4 milliards \$ d'un exercice à l'autre, du fait principalement de la perte d'un client important au début de l'exercice. B2B Banque Services de courtiers offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des courtiers et des conseillers financiers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles, par l'entremise principalement du réseau de succursales de la Banque.

Les actifs de courtage de clients ont augmenté de 446,3 millions \$, ou 13 %, d'un exercice à l'autre, en raison surtout de l'intensification des activités des remisiers et de l'activité de courtage de plein exercice et à escompte.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers ont augmenté de 251,2 millions \$, ou 7 %, au cours de l'exercice 2017, sous l'impulsion de l'offre exclusive d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, ainsi que des bonnes conditions du marché.

Les prêts sous gestion ont augmenté de 67,4 millions \$, par suite de l'intensification de l'activité commerciale et des volumes.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciaires, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 19,9 milliards \$ au 31 octobre 2017, et avaient une juste valeur négative nette de 113,4 millions \$.

Les notes 22 à 25 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités structurées pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts personnels à l'investissement à l'intention de particuliers afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités. La Banque consolide certaines de ces entités structurées intermédiaires si elle détient le contrôle des entités et des actifs sous-jacents, tandis que certaines entités structurées ne sont pas consolidées si la Banque ne les contrôle pas. Voir les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels ainsi que la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur ces opérations.

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Examen des portefeuilles de prêts hypothécaires

À la suite d'un audit par échantillonnage dans le cours normal réalisé par un tiers acheteur (le « tiers acheteur »), la Banque a effectué l'audit complet des prêts hypothécaires de B2B Banque vendus au tiers acheteur et a relevé des problèmes relativement à la documentation ainsi que de fausses déclarations faites par des clients à l'égard de certains de ces prêts hypothécaires. Au premier trimestre 2018, la Banque rachètera les prêts hypothécaires visés d'un montant d'environ 89 millions \$, soit 4,9 % de l'ensemble des prêts hypothécaires vendus à ce tiers acheteur et 13,6 % des prêts hypothécaires de B2B Banque de 655 millions \$ vendus à ce tiers acheteur. La Banque a également effectué un audit par échantillonnage limité de documents relatifs aux prêts hypothécaires souscrits dans le réseau de succursales qui ont également été vendus à ce tiers acheteur, et a relevé des problèmes relativement à la documentation. Au cours des prochains mois, la Banque a l'intention d'effectuer un examen approfondi des prêts hypothécaires accordés dans son réseau de succursales et vendus à ce tiers acheteur et de collaborer avec ce dernier pour résoudre les problèmes relevés, ce qui pourrait au besoin comprendre le rachat des prêts hypothécaires problématiques. Les prêts hypothécaires accordés dans le réseau de succursales qui ont été vendus à ce tiers acheteur totalisent environ 1 157 millions \$. L'extrapolation de l'incidence des prêts hypothécaires problématiques relevés dans l'échantillon limité des prêts hypothécaires accordés dans les succursales à l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires accordés dans les succursales et vendus au tiers acheteur s'élèverait à environ 124 millions \$, bien que le montant définitif ne sera connu qu'à la fin de l'audit. Voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du présent rapport de gestion.

La Banque a également constaté que, bien qu'ils aient été accordés conformément aux politiques de souscription de la Banque, des prêts hypothécaires de 91 millions \$ ont été vendus par inadvertance au tiers acheteur. La Banque rachètera donc également ces prêts hypothécaires au premier trimestre 2018.

La Banque n'aura accès à la facilité de crédit du tiers acheteur en cause que lorsque le tiers acheteur sera satisfait des résultats de l'audit de confirmation et que des processus de contrôle de la qualité et de nouvelles procédures de souscription auront été mis en œuvre par la Banque. La Banque a versé un montant additionnel de 40 millions \$ au tiers acheteur sous forme de dépôt de réserve en trésorerie, lequel sera repris après la conclusion de l'audit de confirmation et le rachat par la Banque de tous les prêts hypothécaires qui ne respectent pas les critères d'achat. Cette situation ne devrait pas avoir une incidence significative sur la capacité de financement de la Banque, puisqu'elle dispose d'autres sources de financement fiables pendant la période de suspension de la facilité de crédit du tiers acheteur.

En outre, la Banque a élargi la portée de son audit et déterminé qu'un certain nombre de prêts hypothécaires du portefeuille avaient également été assurés par inadvertance, alors qu'ils ne respectaient peut-être pas les critères d'assurance. Ces prêts hypothécaires ont été accordés conformément aux politiques de souscription de la Banque. Une partie de ces prêts hypothécaires ont été vendus à un autre tiers acheteur. Ces prêts hypothécaires totalisent 76 millions \$, soit moins de 1,5 % des prêts hypothécaires vendus à cet autre tiers acheteur (l'« autre tiers acheteur »). La Banque a avisé l'autre tiers acheteur de ces anomalies et des résultats de l'audit de la documentation susmentionnée qui restreignent l'accès à la facilité du tiers acheteur, et collaborera avec l'autre tiers acheteur pour résoudre tout problème éventuel. Les prêts hypothécaires vendus à l'autre tiers acheteur totalisent environ 5 157 millions \$, et aucun audit interne visant ces prêts hypothécaires n'a été effectué.

À la lumière des problèmes relevés, la Banque a amélioré ses processus de contrôle de la qualité et ses procédures de souscription à compter du 1^{er} novembre 2017, notamment en mettant en œuvre de nouveaux processus de surveillance interne et en redéfinissant les tâches des employés responsables de la souscription et du traitement des prêts hypothécaires.

Le rendement de tous les prêts hypothécaires qui seront rachetés est conforme au rendement de l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires de la Banque. Aucun employé n'a été complice de fausses déclarations et les problèmes relatifs à la documentation ne semblent pas intentionnels. Après enquête, la Banque a déterminé qu'aucun souscripteur en particulier n'était à l'origine d'une partie importante des prêts hypothécaires accordés sur la foi de fausses déclarations. À ce jour, les prêts hypothécaires problématiques comptent pour 256 millions \$, ou 3,7 %, du portefeuille de prêts hypothécaires vendus aux tiers acheteurs, et la Banque prévoit qu'au terme de l'audit des prêts hypothécaires accordés dans le réseau de succursales et vendus au tiers acheteur, les rachats potentiels totaux de prêts hypothécaires problématiques ou qui ne respectent pas les critères d'achat et qui ont été vendus aux tiers acheteurs s'élèvera à environ 304 millions \$, en supposant que les résultats de l'audit par échantillonnage des prêts hypothécaires accordés dans les succursales sont répartis uniformément dans l'ensemble du portefeuille et qu'elle n'aura pas l'obligation de racheter les prêts hypothécaires problématiques vendus à l'autre tiers acheteur à moins qu'une défaillance de paiement survienne. Sur la base de ce qui précède, les rachats susmentionnés ne devraient pas avoir une incidence significative sur les activités, la capacité de financement ou les fonds propres de la Banque. Bien que la Banque soit d'avis que ses hypothèses et ses prévisions à l'égard i) des montants des prêts hypothécaires qui devront être rachetés, ii) du succès de la mise en œuvre de ses processus de contrôle de la qualité et de ses procédures de souscription améliorées et iii) du fait qu'elle n'aura pas accès à la facilité de crédit du tiers acheteur pendant une période limitée sont des hypothèses et des prévisions raisonnables, ces dernières sont assujetties à certains risques et incertitudes et pourraient s'avérer inexactes. Les risques et incertitudes de nature spécifique qui peuvent faire en sorte que ces hypothèses et ces prévisions soient inexactes et qui pourraient avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque comprennent i) la possibilité que les résultats de l'audit par échantillonnage limité des prêts hypothécaires susmentionnés ne soient pas représentatifs de l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires accordés dans les succursales et vendus à l'autre tiers acheteur; ii) la possibilité que l'autre tiers acheteur exige un audit ou l'achat d'un certain nombre de prêts hypothécaires non admissibles ou problématiques qui lui ont été vendus, iii) l'échec de l'amélioration des processus de contrôle de la qualité et des procédures de souscription et iv) l'insatisfaction du tiers acheteur quant à l'amélioration des processus de contrôle de la qualité et des procédures de souscription et la possibilité que le tiers acheteur retarde ou refuse l'accès à sa facilité de crédit.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit. Ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 22 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 17 présente les garanties importantes.

La note 29 des états financiers consolidés annuels fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 17

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	5 139 954 \$	4 315 251 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	167 903 \$	143 881 \$
Lettres de crédit documentaire	6 362 \$	3 232 \$

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,4 milliards \$ au 31 octobre 2017 (4,3 milliards \$ au 31 octobre 2016).

GESTION DU CAPITAL

GOVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre cet objectif, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital, un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et des simulations de crise.

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir le niveau de capital approprié pour la Banque. L'adéquation des fonds propres dépend de divers facteurs internes et externes. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques liés à son exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers les mesures de protection qu'ils recherchent.

Parallèlement au PIEAFP, la Banque s'appuie également sur un programme intégré de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur sa rentabilité et ses niveaux de fonds propres. Ce programme, auquel participent des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finances, Trésorerie et Gestion des risques, fournit des données d'entrée au PIEAFP et contribue à déterminer le niveau approprié de capital.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le **conseil d'administration** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier pluriannuel.
- Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le **comité de gestion du risque d'entreprise**, mandaté par le comité exécutif, surveille les ratios de fonds propres mensuellement.
- Le **secteur Gestion des risques** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque sur une base continue. Il surveille, entre autres, les limites et l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Chaque année, le **secteur Finances** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires, du plan financier pluriannuel et du plan de capital. Il est également responsable de la gestion des fonds propres et de la mise à jour du plan de capital sur une base continue, ainsi que de l'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité, les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base permanente. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, de leurs risques opérationnels et, si elles exercent des activités internationales, de leur risque de marché.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement à 5,75 %, 7,25 % et 9,25 % pour 2017. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de la réserve de conservation des fonds propres et de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019, comme il est précisé ci-après, et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation annuelle des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris des réserves de conservation des fonds propres de 2,5 %.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôts maintiennent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents aux ratios minimums des fonds propres de 2019 majorés de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, comme il est précisé ci-après.

Certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques sont tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. La Banque Laurentienne ne fait toutefois pas partie de ces banques désignées ainsi.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 15 septembre 2017, de leur rachat le 19 octobre 2017. Les actions privilégiées, série 11 de la Banque étaient également considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujetties au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013, avant l'annonce, le 14 novembre 2017, de leur rachat le 15 décembre 2017. Les actions privilégiées, série 13 et série 15, sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et les billets (dette subordonnée) échéant le 22 juin 2027 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 selon les exigences de Bâle III.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions à la méthode standard

La Banque a recours à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. À l'heure actuelle, les exigences en matière de fonds propres de la Banque en fonction de son exposition au risque de crédit selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses pairs du secteur, étant donné que les institutions financières canadiennes de plus grande taille utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit qui est plus favorable.

En décembre 2015, le CBCB a publié un deuxième document consultatif intitulé « Révisions de l'approche standard pour le risque de crédit » qui contient de nouvelles propositions prudentielles qui, si elles sont adoptées, modifieront la manière selon laquelle la Banque calcule certains éléments de ses fonds propres réglementaires. Le CBCB a également proposé ou annoncé un certain nombre de nouvelles exigences qui modifient le calcul des fonds propres réglementaires par les banques. Ces propositions comprennent des modifications à l'approche fondée sur les notations internes avancée, l'adoption d'un nouveau plancher pour l'approche fondée sur les notations internes avancée et de nouvelles méthodes de calcul des fonds propres à détenir à l'égard de l'exposition aux emprunteurs souverains et du risque opérationnel. Toutefois, les consultations du CBCB sur les règles en matière de fonds propres, qui devaient se terminer à la fin 2016, se poursuivent toujours. La Banque surveille de près ces faits nouveaux et en évalue l'incidence potentielle sur ses activités de façon à gérer rapidement ces nouvelles règles.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit demeure une initiative importante du plan de transformation de la Banque qui devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière de souscription de crédit. À ce titre, la Banque a l'intention de faire la transition à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit à l'exercice 2020.

Les tableaux 18 et 19 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 18

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ⁽¹⁾

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 612 299 \$	1 439 376 \$
Fonds propres de catégorie 1	1 953 899 \$	1 780 976 \$
Total des fonds propres ⁽²⁾	2 364 589 \$	2 056 180 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽²⁾	20 426 719 \$	17 922 653 \$
Ratio des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,9 %	8,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	9,6 %	9,9 %
Ratio total des fonds propres	11,6 %	11,5 %

(1) Les montants sont présentés selon la base « tout compris ».

(2) Calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme il est indiqué dans le graphique ci-après, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'est établi à 7,9 % au 31 octobre 2017, par rapport à un ratio de 8,0 % au 31 octobre 2016. La diminution depuis le 31 octobre 2016 découlait principalement des sommes importantes investies dans le système bancaire de base et le projet d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, qui sont des initiatives importantes dans le cadre de la transformation de la Banque. Autrement, l'émission d'actions ordinaires de 240,6 millions \$ réalisée en août 2017 et les fonds propres générés en interne ont procuré une quantité de fonds propres plus que suffisante pour soutenir une forte croissance, y compris l'acquisition de NCF.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en pourcentage)

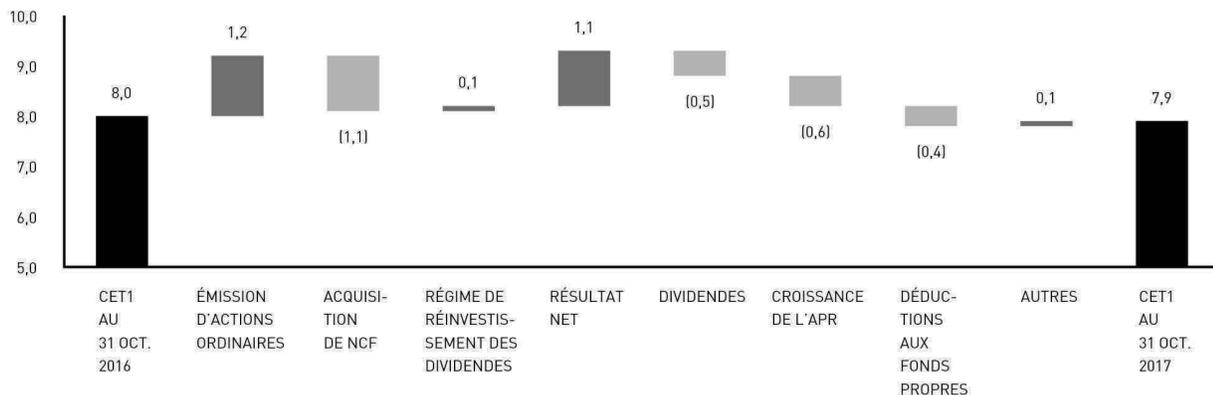


TABLEAU 19

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2017		2016	
	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)				
Entreprises	9 576 328 \$	9 561 494 \$	8 192 883 \$	8 202 743 \$
Souverains	6 656 302	77 036	6 604 090	38 838
Banques	346 320	78 866	245 435	57 101
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	20 296 623	3 813 719	18 322 547	3 160 469
Autres expositions sur la clientèle de détail	2 494 944	1 549 106	2 815 932	1 788 173
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	2 228 129	1 610 688	1 647 907	1 173 392
Actions	292 310	292 310	287 576	287 576
Titrisation	21 495	15 246	27 710	23 669
Autres actifs	1 174 819	637 362	1 131 444	632 694
	43 087 270	17 635 827	39 275 524	15 364 655
Dérivés ⁽²⁾	111 263	54 803	182 321	100 752
Engagements de crédit	1 178 095	1 105 339	992 210	922 383
Risques opérationnels		1 630 750		1 534 863
	44 376 628 \$	20 426 719 \$	40 450 055 \$	17 922 653 \$
Éléments inscrits au bilan				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		748 999 \$		672 927 \$
Prêts personnels		1 925 806		2 188 052
Prêts hypothécaires résidentiels		4 311 313		3 699 348
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations		10 256 178		8 376 334
Autres actifs		393 531		427 994
		17 635 827 \$		15 364 655 \$

(1) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon la méthode standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

(2) L'exigence des fonds propres au titre de l'AEC après l'application progressive des ajustements au 31 octobre 2017 s'élevait à 24,3 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, à 26,0 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 et à 27,3 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié au total des fonds propres (respectivement 45,1 millions \$, 50,0 millions \$ et 54,2 millions \$ au 31 octobre 2016). L'actif pondéré en fonction des risques présenté ci-dessus est basé sur l'approche des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, il est prévu que les institutions de dépôt fédérales maintiennent un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 4,2 % au 31 octobre 2017 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 20

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017	2016
Fonds propres de catégorie 1	1 953 899 \$	1 780 976 \$
Total des expositions	46 673 239 \$	43 094 642 \$
Ratio de levier selon Bâle III	4,2 %	4,1 %

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

Le 4 décembre 2017, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,63 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} février 2018, aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2018. Ce dividende trimestriel représente une hausse de 5 % par rapport au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le conseil d'administration a également déterminé que les actions attribuées en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque le seront sous forme d'actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

TABLEAU 21

DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé)

	2017	2016	2015
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	16 688 \$	13 006 \$	9 375 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,46 \$	2,36 \$	2,20 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	86 560 \$	73 622 \$	63 691 \$
Ratio du dividende versé	45,7 %	53,1 %	68,6 %
Ratio du dividende versé ajusté	40,5 %	42,4 %	39,2 %

PROFIL DE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre d'appétit et de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de mesurer et surveiller les risques auxquels elle fait face en fonction des limites de risque et des autres contrôles en place. Le cadre est régulièrement mis à jour pour refléter le contexte commercial en pleine évolution de la Banque.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Les modifications en cours à la réglementation influent également sur le niveau de risque. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est circonscrit par les seuils de tolérance au risque.

La tolérance au risque correspond aux variations implicites et acceptables par rapport aux cibles d'appétit pour le risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant à l'appétit pour le risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, objectifs en matière de ratios de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités;
- un ensemble de limites internes qui définissent la tolérance au risque de la Banque (y compris les contraintes réglementaires).

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques qui aide la Banque à comprendre et à évaluer sa vulnérabilité et sa résilience aux événements exceptionnels, mais plausibles. Le programme est de nature prospective et complète d'autres outils de gestion du risque quantitatifs. Les simulations de crise sont une partie essentielle du cadre de gestion des risques et de profil de risque de la Banque et sont intégrées dans le PIEAFP de la Banque. Ainsi, elles aident à établir et à atteindre des cibles des fonds propres internes qui sont conformes au plan stratégique, au profil de risque et à l'environnement d'exploitation de la Banque.

Les simulations de crise comprennent des analyses de scénarios, qui servent surtout à la prise de décisions stratégiques, et des analyses de sensibilité, qui servent à la prise de décisions tactiques. Au moment de l'élaboration et de l'évaluation des scénarios, le programme de simulations de crise à l'échelle de la Banque réunit les points de vue d'experts de divers secteurs, notamment de Recherche économique, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Ces experts évaluent des scénarios présentant un éventail de gravité, y compris des scénarios qui compromettent la viabilité de la Banque (simulation de crise inversée).

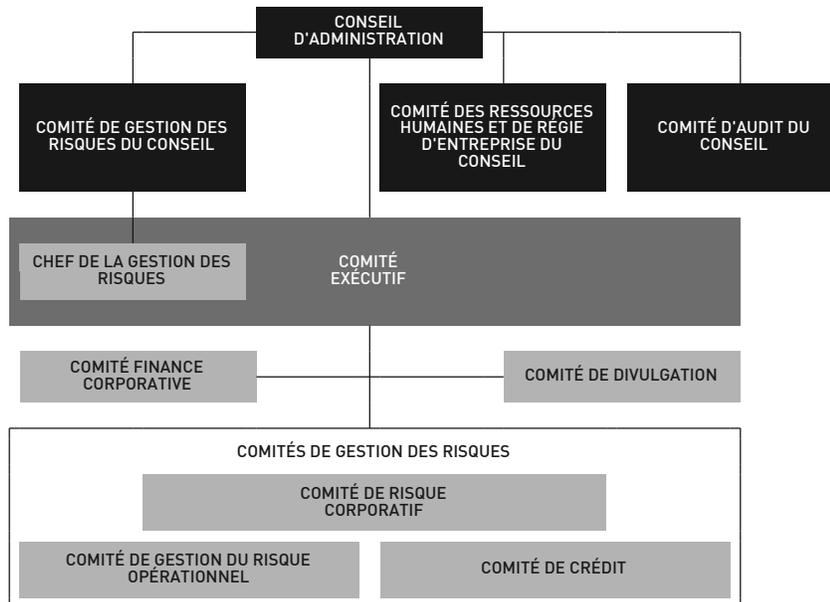
Les membres de la haute direction participent à toutes les étapes de l'exercice, de l'élaboration des scénarios à la planification des éventualités. Les résultats sont présentés au comité de gestion du risque et au conseil d'administration, qui sont responsables de la surveillance du programme de simulations de crise. Les membres de la haute direction utilisent les résultats des simulations de crise pour la prise de décisions stratégiques et la gestion des risques et des fonds propres.

PLAN DE REPRISE

La Banque maintient un plan de reprise qui prévoit une série de mesures à prendre en cas de crise financière : situations de fonds propres ou de liquidité. Le principal objectif d'un tel plan est d'établir une liste de mesures possibles qui permettraient à la Banque de répondre rapidement à un large éventail de crises internes et externes tout en conservant la confiance des intervenants du marché. Le plan est passé en revue et approuvé annuellement par le conseil d'administration.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé le cadre d'appétit et de gestion des risques et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entremise du comité de gestion du risque d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion des risques, de tenir le comité de gestion du risque d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil d'administration* veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité d'audit du conseil d'administration* s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Il veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de gestion des risques du conseil, secondé par le comité exécutif, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt, au risque de crédit, ainsi qu'au risque lié à la réputation et au risque opérationnel. Le comité exécutif est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du code de conduite et de la politique en matière de conformité.

Le *comité de gestion du risque d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques a pour mandat de surveiller et de superviser tous les risques importants pour la Banque, y compris, sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel de taux d'intérêt et le risque opérationnel. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité de supervision des risques. Donc, le comité de gestion du risque d'entreprise s'assure que les politiques appropriées, y compris le cadre du profil de risque de la Banque, sont en place, recommande l'approbation des politiques par le comité exécutif et s'assure du respect de ces politiques.

Le *comité finance corporative*, présidé par le chef de la direction financière, a pour responsabilité de faire le suivi des tendances, des structures de produits et d'honoraires, et des risques pouvant avoir une incidence sur les résultats de la Banque à court ou à long terme. Il analyse la progression et la structure du capital, tout en s'assurant de maintenir des liquidités opérationnelles suffisantes.

Le *comité de gestion du risque opérationnel*, présidé par le premier vice-président, Gestion intégrée des risques, révise les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révise les rapports soumis au comité exécutif sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le *comité de crédit*, présidé par le premier vice-président, Crédit, a pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts douteux et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

Le *comité de divulgation*, présidé par le chef de la direction financière, a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions corporatives sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les **opérations** sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité prennent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Ils sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'**environnement de contrôle** s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Du fait de ses responsabilités en matière de surveillance et d'information, la fonction de gestion des risques apporte un complément aux activités à risque du secteur d'activité. Elle est responsable de superviser les activités à risque de la Banque et d'évaluer les risques de façon indépendante. La fonction de gestion du risque lié à la réglementation veille systématiquement au respect des lois, des règles de gouvernance d'entreprise, des règlements, des codes et des politiques auxquels la Banque est tenue de se conformer. Les fonctions de gestion des risques et du risque lié à la réglementation de l'environnement de contrôle constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'**audit interne** joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE)	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE)	AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE)
<p align="center">Activités commerciales et fonctions corporatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques - Identification, détection et gestion des risques - Communication de l'information sur les risques et les pertes - Mise en place de contrôles - Plans de continuité des affaires - Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Gestion des risques et fonctions de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et élaboration de politiques et de programmes - Détermination de la tolérance au risque - Élaboration d'outils d'évaluation et d'autoévaluation - Présentation de l'information sur le risque - Coordination des plans et des modèles de continuité des affaires - Revue indépendante des pratiques en matière de risque - Coordination du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Fonction d'assurance indépendante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques de la Banque est étroitement lié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et d'affaires de la Banque est défini. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Par l'entremise du comité exécutif, la Banque surveille l'exécution de son plan de transformation. La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter le plan stratégique dépend de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la conception de sa nouvelle plateforme de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, tout en maintenant un niveau convenable de service à la clientèle et en préservant la rentabilité.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Le comité de crédit et le comité de gestion du risque d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de cotation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

Risque de crédit lié aux prêts

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux importants et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 niveaux de notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts aux entreprises douteux sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 23, 24 et 25.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et donc à éviter. Il y a concentration du risque de crédit si un certain nombre de contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil. Pour ce qui est des contreparties financières importantes, la Banque gère activement ces droits et exige une garantie quotidienne.

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2017 et 2016, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 22

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	45 863 \$	42 390 \$
Engagements liés au crédit ⁽²⁾	5 140	4 315
	51 003 \$	46 705 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,4 milliards \$ au 31 octobre 2017 (4,3 milliards \$ au 31 octobre 2016).

Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires et des créances au titre de contrats de location-financement. Dans l'ensemble, la proportion de prêts aux clients commerciaux a augmenté d'un exercice à l'autre conformément à l'un des principaux objectifs de la Banque, tandis que la proportion de prêts personnels a diminué.

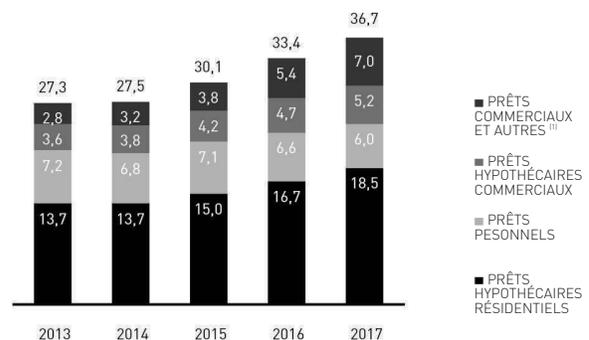
Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentaient 67 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque au 31 octobre 2017, comparativement à 70 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de courtiers et de conseillers indépendants. Les prêts commerciaux et prêts hypothécaires commerciaux, y compris les acceptations bancaires et les créances au titre de contrats de location-financement, représentaient 33 % du total des prêts au 31 octobre 2017, en comparaison de 30 % il y a un an.

Prêts personnels

Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Au 31 octobre 2017, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 6,0 milliards \$, une baisse de 0,6 milliard \$ par rapport à sa valeur au 31 octobre 2016, attribuable surtout aux remboursements nets de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)



(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

Prêts hypothécaires résidentiels

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Au 31 octobre 2017, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 18,5 milliards \$, une hausse de 1,7 milliard \$, ou 10 %, de la valeur du portefeuille au cours de l'exercice 2017 qui découlait de la croissance soutenue des prêts hypothécaires obtenus par l'intermédiaire du réseau de courtiers et de conseillers indépendants. La croissance du volume de prêts hypothécaires distribués par l'intermédiaire de ce réseau devrait se poursuivre, conformément aux objectifs de croissance à moyen terme de la Banque. Il y a lieu de noter qu'à compter du 1^{er} novembre 2017, les Services aux particuliers au Québec ne feront souscrire des prêts hypothécaires résidentiels que par l'intermédiaire du réseau de succursales et non plus par l'entremise du réseau de courtiers en prêts hypothécaires, ce qui entraînera une diminution graduelle dans ce portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. Cette augmentation d'un exercice à l'autre reflète également l'acquisition des prêts hypothécaires assurés consentis par des tiers dans le cadre d'un programme mis en œuvre par la Banque en 2016 pour optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

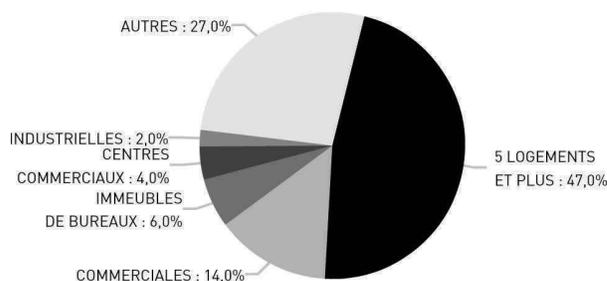
Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels contribue à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et rehausse donc le profil global de la Banque. Le tableau 24 présente la répartition géographique des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts hypothécaires commerciaux

Le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux comprend les prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux et des centres commerciaux, et d'autres prêts hypothécaires. Au 31 octobre 2017, ce portefeuille totalisait 5,2 milliards \$, une hausse de 0,5 milliard \$, ou 11 %, par rapport à sa valeur à l'exercice 2016. Cette hausse est conforme à la stratégie de la Banque d'accroître la proportion de prêts aux entreprises de services et de mettre l'accent sur le service à la clientèle dans des marchés précis dans lesquels elle peut rivaliser efficacement. La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 3,0 millions \$ au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ

Au 31 octobre 2017 (en pourcentage)

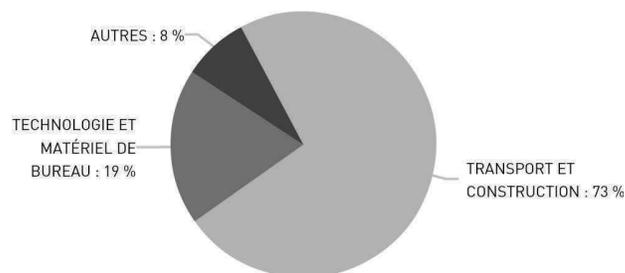


Prêts commerciaux

Au 31 octobre 2017, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires et les créances au titre des contrats de location-financement, totalisait 7,0 milliards \$, en hausse de 1,7 milliard \$, ou 31 %, par rapport à 5,4 milliards \$ au 31 octobre 2016. La Banque a continué de développer ses activités commerciales, de sorte que les prêts pour le financement d'équipement octroyés par l'intermédiaire de LBC Capital Inc., ainsi que les prêts octroyés sur le marché intermédiaire au Canada et aux États-Unis ont enregistré une croissance considérable grâce à l'acquisition de NCF. L'acquisition de CIT Canada en 2016 et le regroupement des activités de financement d'équipement au sein de LBC Capital Inc. ont grandement contribué à renforcer la présence de la Banque sur ces marchés. Le graphique ci-contre présente l'information sur le portefeuille de financement d'équipement de 1,2 milliard \$.

CRÉANCES AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Au 31 octobre 2017 (en pourcentage)



Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 3 % (inchangé par rapport à 2016) du total des prêts et acceptations, signe d'une bonne diversification et d'une saine gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 23 pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 23

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	6 038 692 \$	20 874 \$	— \$	11 462 \$	9 412 \$	16 687 \$	24 823 \$
Hypothécaires résidentiels	18 486 449	30 326	—	2 703	27 623	8 078	3 027
Hypothécaires commerciaux	5 161 470	23 503	3 437	451	19 615	14 944	(1 499)
	29 686 611	74 703	3 437	14 616	56 650	39 709	26 351
Commerciaux et autres ⁽³⁾							
Financement d'inventaires	1 228 540	8 509	471	—	8 038	497	1 061
Immobilier, location et location à bail	1 156 608	294	—	731	(437)	3 785	2 223
Services publics	884 057	—	—	—	—	284	107
Autres services et administration publique	591 836	8 647	6 122	864	1 661	4 126	5 871
Commerce de gros et détail	577 058	18 968	8 501	—	10 467	2 325	(200)
Services financiers	480 693	1 392	1 244	—	148	1 292	(940)
Construction	474 337	2 175	168	1 290	717	1 412	1 026
Agriculture	473 697	104	—	—	104	1 155	36
Fabrication	389 580	1 032	177	294	561	936	(1 028)
Transport et communications	291 600	—	—	—	—	301	(1 105)
Transformation et ressources naturelles	212 455	340	294	1	45	324	395
Autres	249 085	35 727	4 387	32	31 308	411	3 203
	7 009 546	77 188	21 364	3 212	52 612	16 848	10 649
Total	36 696 157 \$	151 891 \$	24 801 \$	17 828 \$	109 262 \$	56 557 \$	37 000 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,41 %			0,30 %		
							2016
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX ⁽⁴⁾	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES ⁽⁴⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	6 613 392 \$	18 018 \$	— \$	10 156 \$	7 862 \$	23 695 \$	23 903 \$
Hypothécaires résidentiels	16 749 387	31 549	—	3 355	28 194	7 663	3 723
Hypothécaires commerciaux	4 658 734	37 894	7 437	507	29 950	16 218	203
	28 021 513	87 461	7 437	14 018	66 006	47 576	27 829
Commerciaux et autres ⁽³⁾							
Immobilier, location et location à bail	1 058 288	9 662	352	546	8 764	3 071	1 598
Services publics	790 692	1	—	—	1	184	(1 985)
Autres services et administration publique	626 557	7 166	1 510	194	5 462	4 327	(392)
Commerce de gros et détail	590 255	4 583	4 533	16	34	7 007	10 916
Services financiers	422 090	1 543	2 210	—	(667)	1 494	1 250
Construction	423 750	4 293	1 091	384	2 818	1 695	491
Agriculture	367 260	5 458	82	299	5 077	998	657
Fabrication	339 726	2 321	1 993	411	(83)	799	(715)
Transport et communications	372 327	9 326	—	—	9 326	1 428	592
Transformation et ressources naturelles	153 959	51	—	1	50	269	(7 303)
Autres	212 306	390	—	108	282	976	412
	5 357 210	44 794	11 771	1 959	31 064	22 248	5 521
Total	33 378 723 \$	132 255 \$	19 208 \$	15 977 \$	97 070 \$	69 824 \$	33 350 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,40 %			0,29 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et de créances au titre de contrats de location-financement.

(4) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts se sont établis à 151,9 millions \$ en 2017, une augmentation de 15 % par rapport aux prêts douteux bruts de 132,3 millions \$ en 2016. Cette augmentation reflète la forte croissance dans le portefeuille de prêts de la Banque, y compris l'incidence des acquisitions récentes.

Les prêts hypothécaires commerciaux douteux se sont établis à 23,5 millions \$ en 2017, par rapport à 37,9 millions \$ en 2016. Cette baisse nette est attribuable aux règlements et aux améliorations de certains prêts au cours de l'exercice. Les prêts commerciaux douteux se sont établis à 77,2 millions \$ en 2017, par rapport à 44,8 millions \$ en 2016. Cette hausse, surtout au cours du quatrième trimestre, se rapportait à deux prêts distincts totalisant 31,9 millions \$, ainsi qu'à l'incidence de l'acquisition de NCF de 8,5 millions \$. Malgré tout, les niveaux des prêts douteux demeurent très faibles.

De plus, les prêts douteux bruts du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels et du portefeuille de prêts personnels se sont maintenus à un niveau historiquement bas, étant donné que les emprunteurs continuent de bénéficier du contexte favorable de faibles taux d'intérêt. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Les provisions cumulatives individuelles ont augmenté de 5,6 millions \$ depuis le 31 octobre 2016 pour s'établir à 24,8 millions \$ au 31 octobre 2017, ce qui correspond à la hausse des prêts commerciaux douteux mentionnée précédemment. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives sur prêts douteux, notamment sur prêts personnels douteux, ont augmenté de 1,9 million \$ pour s'établir à 17,8 millions \$ au 31 octobre 2017. Les autres provisions cumulatives collectives ont diminué de 13,3 millions \$, par suite des fluctuations dans les portefeuilles de prêts aux entreprises ainsi que de la révision des modèles de provisions. Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes subies en raison de la détérioration de la qualité du crédit de prêts considérés comme étant négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise d'autres centres d'affaires commerciaux en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Depuis l'acquisition de CIT Canada à la fin de 2016, la gamme de produits de financement d'équipement de la Banque est désormais distribuée par l'intermédiaire d'un nouveau réseau de fournisseurs à l'échelle du Canada. De plus, grâce à la récente acquisition de NCF, la Banque fournit des solutions spécialisées en matière de financement d'inventaires à des clients partout aux États-Unis et au Canada. Elle offre également ses produits de détail à un vaste réseau de courtiers et de conseillers indépendants à l'échelle du Canada. Au 31 octobre 2017, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 6 % en Colombie-Britannique et dans les Territoires, 7 % en Alberta et dans les Prairies, 33 % en Ontario, 49 % au Québec, 2 % dans les provinces de l'Atlantique et 3 % aux États-Unis.

Les tableaux 24 et 25 ci-après présentent la répartition géographique des prêts bruts et des prêts douteux.

TABLEAU 24

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Au 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

					2017	
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	657 018 \$	1 112 994 \$	290 168 \$	232 879 \$	2 293 059 \$	6,2 %
Alberta et les Prairies	580 111	1 167 311	270 742	437 952	2 456 116	6,7 %
Ontario	2 062 513	6 576 591	1 685 049	1 906 509	12 230 662	33,3 %
Québec	2 524 854	9 323 423	2 882 577	3 087 470	17 818 324	48,6 %
Provinces de l'Atlantique	212 624	306 130	32 934	201 938	753 626	2,1 %
États-Unis	1 572	—	—	1 142 798	1 144 370	3,1 %
	6 038 692 \$	18 486 449 \$	5 161 470 \$	7 009 546 \$	36 696 157 \$	100,0 %

					2016	
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	710 451 \$	822 989 \$	133 857 \$	144 389 \$	1 811 686 \$	5,4 %
Alberta et les Prairies	654 427	996 714	270 737	316 897	2 238 775	6,7 %
Ontario	2 315 162	5 356 099	1 634 055	1 683 028	10 988 344	32,9 %
Québec	2 676 274	9 332 889	2 599 463	3 079 788	17 688 414	53,0 %
Provinces de l'Atlantique	257 078	240 697	20 621	133 108	651 504	2,0 %
	6 613 392 \$	16 749 387 \$	4 658 734 \$	5 357 210 \$	33 378 723 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

TABLEAU 25

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DOUTEUX PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

					2017	
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	— \$	1 295 \$	— \$	3 \$	1 298 \$	0,9 %
Alberta et les Prairies	119	4 373	—	271	4 763	3,1 %
Ontario	17 020	7 634	16 619	16 909	58 182	38,3 %
Québec	3 732	15 742	6 884	51 579	77 937	51,3 %
Provinces de l'Atlantique	2	1 282	—	—	1 284	0,9 %
États-Unis	—	—	—	8 425	8 425	5,5 %
	20 874 \$	30 326 \$	23 503 \$	77 188 \$	151 891 \$	100,0 %

					2016	
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX ⁽²⁾	COMMERCIAUX ET AUTRES ^{(1),(2)}	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	69 \$	4 593 \$	— \$	3 \$	4 665 \$	3,5 %
Alberta et les Prairies	265	—	—	—	265	0,2 %
Ontario	14 437	2 462	15 274	7 329	39 502	29,9 %
Québec	3 245	19 396	22 620	36 896	82 157	62,1 %
Provinces de l'Atlantique	2	5 098	—	566	5 666	4,3 %
	18 018 \$	31 549 \$	37 894 \$	44 794 \$	132 255 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

(2) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

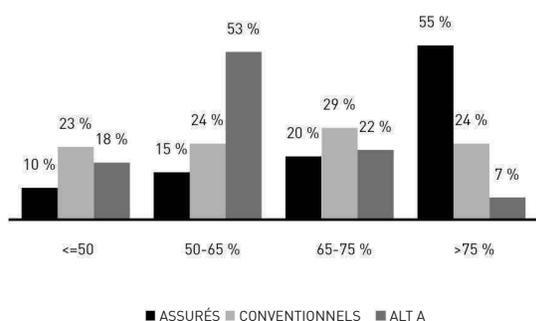
Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la SCHL et de Genworth Canada (Genworth) ou garantie par les actifs des emprunteurs ou est, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, détenue directement par la Banque.

La SCHL et Genworth offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2017, 47 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, comparativement à 53 % au 31 octobre 2016. La Banque détient également des garanties sur les propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires conventionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires conventionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Les graphiques qui suivent présentent l'information sur la qualité des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

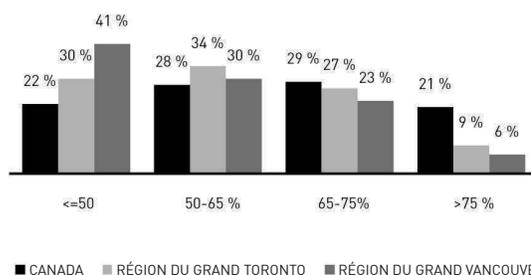
RÉPARTITION SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR

Au 31 octobre 2017



RÉPARTITION SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR (NON ASSURÉS)⁽¹⁾

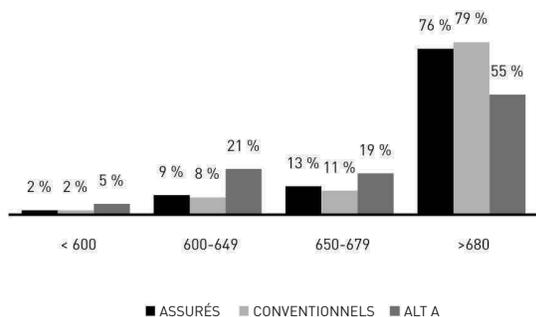
Au 31 octobre 2017



(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

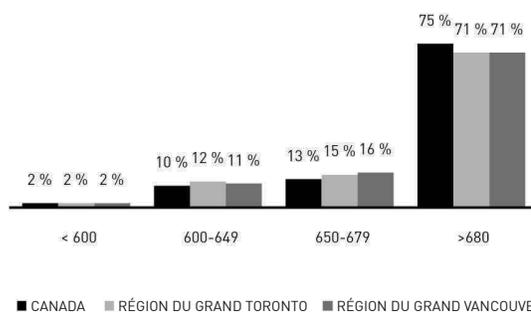
DIVERSIFICATION DES COTES DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2017



DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE DES COTES DE CRÉDIT (NON ASSURÉS)⁽¹⁾

Au 31 octobre 2017



(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt-A.

Au 31 octobre 2017, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés respectivement à 66 % et 59 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux, y compris les créances au titre des contrats de location-financement, sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 7 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie; et
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2017, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 4,2 milliards \$ (2,9 milliards \$ au 31 octobre 2016).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Les actifs et les passifs qui sont libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque de change.

La Banque est exposée au risque de change en raison principalement de son investissement dans un établissement à l'étranger américain. Ces expositions pourraient avoir une incidence sur le résultat, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres. La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de cette incidence. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain, les profits et les pertes de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures connexes, influent sur le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres. De plus, le montant équivalent en dollars canadiens de l'APR libellé en dollars américains et des déductions de fonds propres est aussi touché.

En outre, la Banque est exposée au risque de change en raison de ses positions de change liées aux activités commerciales de ses établissements canadiens, en plus des positions qu'elle détient pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien et des activités de négociation.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil d'administration au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau de la Banque dans son ensemble, puis sont divisées par un processus en cascade selon le secteur d'activité et le portefeuille, et elles sont ensuite surveillées quotidiennement.

Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque unité fonctionnelle spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et autres mesures de sensibilité

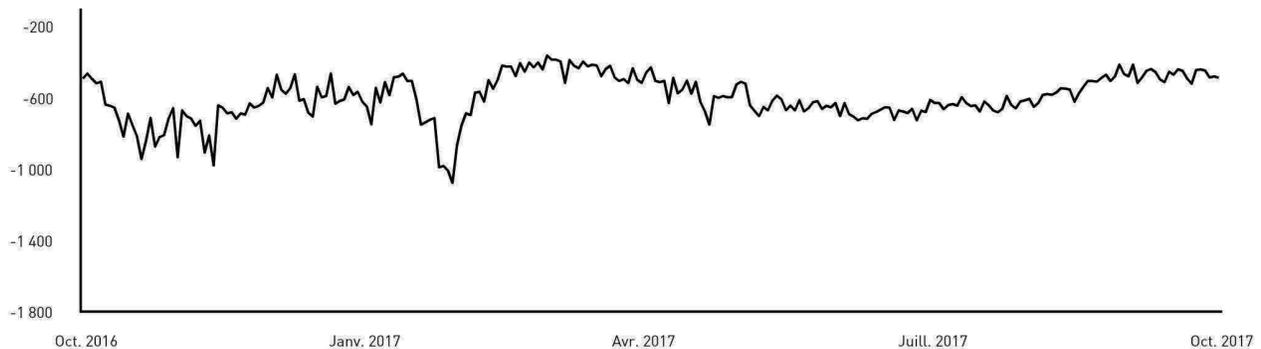
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des unités fonctionnelles spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2017.

VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre cet objectif, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de gestion du risque d'entreprise et par le comité exécutif, conformément à la politique de gestion des risques de trésorerie et marchés des capitaux approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et du revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est revue périodiquement par le comité de gestion du risque d'entreprise qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèle, soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt. Au 31 octobre 2017, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une hausse d'environ 21,1 millions \$ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 49,3 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Comme l'indique le tableau 26, la sensibilité à des variations soudaines des taux d'intérêt a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, reflétant les efforts déployés par la Banque pour tirer parti des fluctuations des taux d'intérêt tout en maintenant le risque à l'intérieur des limites approuvées.

En règle générale, à long terme, la Banque demeure à l'abri des fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance.

La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2017, est présentée à la note 24 des états financiers consolidés annuels.

Les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité exécutif, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les taux de remboursement anticipé de certains produits;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 26

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens]

	2017		2016	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	21 149 \$	(49 266) \$	13 040 \$	(51 837) \$
Diminution de 100 points de base	(22 897) \$	67 656 \$	(11 393) \$	42 724 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. Pour les activités autres que de négociation, au 31 octobre 2017, les actifs et les passifs comptabilisés au titre des entités canadiennes et libellés en dollars américains totalisaient respectivement 682,2 millions \$ (624,4 millions \$ au 31 octobre 2016) et 669,4 millions \$ (569,1 millions \$ au 31 octobre 2016). En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre 2017, en ce qui a trait à ces positions, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 18,8 millions \$ (31,4 millions \$ au 31 octobre 2016) et 14,4 millions \$ (15,5 millions \$ au 31 octobre 2016). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

La Banque est également exposée au risque de change en raison de la conversion de son investissement dans un établissement à l'étranger américain. Comme il a été mentionné précédemment, la Banque couvre ces risques pour les atténuer.

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2017, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 17,7 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (15,5 millions \$ au 31 octobre 2016).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le secteur Gestion des risques et le comité de gestion du risque d'entreprise, et, ultimement, par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Le bilan de la Banque est bien diversifié, tant en termes d'actifs que de sources de financement. Pour maintenir cette diversification, les sources de financement sont assujetties à des limites de concentration déterminées et surveillées par le secteur Gestion des risques. Ces limites sont établies en tenant compte, notamment, de la volatilité des sources de financement. Il convient de noter que les dépôts de particuliers et les dépôts d'entreprises de la Banque sont composés en grande partie de dépôts à terme, de sorte que leur qualité en termes de risque d'illiquidité est grandement améliorée.

La stabilité des sources de financement est également prise en compte dans l'évaluation des besoins de liquidités selon la méthode de la Banque. Les taux de retrait utilisés dans les simulations de crise de liquidité sont déterminés en fonction de la stabilité historique des diverses sources de financement. Le processus de suivi est mis en œuvre chaque jour par le secteur Gestion des risques et est surveillé par le comité de gestion du risque d'entreprise du conseil d'administration.

Outre les simulations de crise susmentionnées, la Banque a élaboré des modèles internes de prévision des sorties de fonds éventuelles des dépôts ne venant pas à échéance, qui sont utilisés dans les plans d'écart de liquidité et de financement. Les hypothèses relatives au comportement et à la modélisation sont examinées et soumises à des tests au moins chaque année par la Trésorerie et approuvées par le secteur Gestion des risques.

La Banque définit aussi des scénarios de simulations de crise de liquidité sur une base mensuelle. Les sorties de fonds des dépôts ne venant pas à échéance et des dépôts à terme rachetables sont soumises à des simulations selon divers scénarios et différents horizons temporels pour fournir à la direction différents points de vue sur la liquidité de la Banque. Les résultats sont présentés chaque mois au comité de gestion Actif-Passif et Liquidités.

Les liquidités que la Banque détient pour répondre aux besoins de liquidités doivent être des valeurs mobilières de haute qualité qui, selon la Banque, peuvent être monétisées rapidement en situation de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Plus de 85 % des actifs liquides de haute qualité de la Banque sont investis dans des actifs du niveau 1. Ces actifs remplissent les critères d'acceptation par la banque centrale et peuvent être facilement vendus ou donnés en garantie en période de crise. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

En 2017, les secteurs Trésorerie et Gestion des risques ont mis en place un nouveau système de gestion de la liquidité et de l'actif et du passif afin de mieux soutenir ces fonctions de surveillance stratégique aujourd'hui et à plus long terme.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée « Normes de liquidité » (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

Le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité susmentionné établit également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) comme norme réglementaire minimale, avec prise d'effet en janvier 2018. Le NSFR mesure la proportion des actifs à long terme qui sont financés au moyen de financement stable à long terme. La Banque surveille l'évolution de ces nouveautés à mesure qu'elles s'appliqueront. En mars 2017, le BSIF a avisé les institutions de dépôt canadiennes de son intention de prolonger le calendrier de mise en œuvre du NSFR jusqu'en janvier 2019.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, qui présentent un faible risque de crédit, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2017, ces actifs totalisaient 9,0 milliards \$, une augmentation de 0,3 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2016.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés au moyen de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur un réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers indépendants. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et, dans une moindre mesure, la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts personnels et de créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire d'entités structurées. Ces sources de liquidités rentables procurent la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du réseau de succursales de la Banque et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité.

La majorité des dépôts obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants provient de courtiers liés à plusieurs des grandes banques canadiennes.

Le total des dépôts de particuliers a augmenté pour s'établir à 21,2 milliards \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, comme il est indiqué dans le tableau 27, ce qui s'explique par le recours accru par la Banque aux dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en réponse à la solide croissance des prêts au cours de l'exercice, le tout contrebalancé par la baisse des dépôts obtenus par l'intermédiaire des succursales, comme il est indiqué au tableau 27. En 2017, la Banque a fusionné 41 succursales pour optimiser des activités des Services aux particuliers. La direction surveille l'incidence de ces mesures. À ce jour, l'incidence sur les soldes des dépôts est conforme aux attentes.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont augmenté de 1,2 milliard \$ depuis le 31 octobre 2016 pour s'établir à 7,7 milliards \$ au 31 octobre 2017. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2017 (en pourcentage)

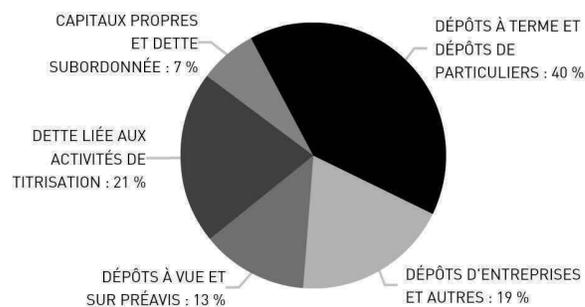


TABLEAU 27

DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2017		2016	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 583 101 \$	8,9 %	2 630 475 \$	9,6 %
Courtiers et conseillers indépendants	2 443 505	8,5	2 647 770	9,6
	5 026 606	17,4	5 278 245	19,2
À terme				
Réseau de succursales	4 792 799	16,6	5 112 570	18,5
Courtiers et conseillers indépendants	11 379 577	39,3	10 610 763	38,5
	16 172 376	55,9	15 723 333	57,0
	21 198 982	73,3	21 001 578	76,2
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	2 199 952	7,6	2 402 316	8,7
À terme	5 531 426	19,1	4 169 451	15,1
	7 731 378	26,7	6 571 767	23,8
Dépôts	28 930 360 \$	100,0 %	27 573 345 \$	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances, toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2017, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 12 mai 2017, S&P a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, et révisé la perspective de note de crédit pour la faire passer de stable à négative.

Le 29 novembre 2016, DBRS a confirmé les notes de crédit de la Banque, et que toutes les tendances sont stables.

Le tableau 28 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 28

NOTES DE CRÉDIT ⁽¹⁾

Au 29 novembre 2017

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dette de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dette subordonnée	BBB (haut)	BBB-
Dette subordonnée admissible comme FPUNV	BBB (bas)	BB+
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	BB
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-3	BB-

(1) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future.

Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change;
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien du réseau de succursales, la maintenance des plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau 29 présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2017 et 2016. La note 29 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet. La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2017, ces engagements s'élevaient à environ 4,4 milliards \$ (4,3 milliards \$ au 31 octobre 2016), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

TABLEAU 29

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2017					
	À TERME					
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	5 026 606 \$	7 654 161 \$	6 626 628 \$	1 802 599 \$	88 988 \$	21 198 982 \$
Entreprises, banques et autres	2 199 952	3 288 287	1 579 623	660 771	2 745	7 731 378
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	2 165 097	—	—	—	2 165 097
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 678 629	—	—	—	2 678 629
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 519 688	3 436 269	2 780 775	436 394	8 173 126
Dette subordonnée	—	—	—	350 000	—	350 000
Dérivés ⁽²⁾	—	16 889	18 430	8 292	5 913	49 524
	7 226 558	17 322 751	11 660 950	5 602 437	534 040	42 346 736
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	134 714	138 376	83 411	198 397	554 898
Total	7 226 558 \$	17 457 465 \$	11 799 326 \$	5 685 848 \$	732 437 \$	42 901 634 \$
	2016					
	À TERME					
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	5 278 245 \$	5 859 154 \$	7 874 899 \$	1 873 645 \$	115 635 \$	21 001 578 \$
Entreprises, banques et autres	2 402 316	2 109 321	1 239 707	816 112	4 311	6 571 767
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 707 293	—	—	—	1 707 293
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 525 441	—	—	—	2 525 441
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 377 678	2 514 990	2 959 866	335 672	7 188 206
Dette subordonnée	—	200 000	—	—	—	200 000
Dérivés ⁽²⁾	—	4 031	2 450	1 154	3 078	10 713
	7 680 561	13 782 918	11 632 046	5 650 777	458 696	39 204 998
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	130 543	178 886	92 298	35 026	436 753
Total	7 680 561 \$	13 913 461 \$	11 810 932 \$	5 743 075 \$	493 722 \$	39 641 751 \$

[1] Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

[2] Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de préjudices, d'inadéquation ou de défaillance attribuable à des personnes, à des processus internes, à des systèmes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque stratégique et du risque lié à la réputation. Le risque opérationnel est inhérent au cours normal de nos activités et à toutes les activités de la Banque, y compris les services qu'elle reçoit de ses principaux fournisseurs. L'incapacité de gérer efficacement le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières, une atteinte à la réputation et l'intervention des organismes de réglementation, qui pourraient avoir des incidences stratégiques. Le niveau de risque opérationnel que la Banque est prête à prendre est régi par le cadre du profil de risque approuvé par le conseil d'administration, les politiques de la Banque et le code de déontologie.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, définit le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précise les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables des risques liés à leurs activités quotidiennes et de leur gestion efficace. À titre de deuxième ligne de défense, le secteur Gestion du risque opérationnel établit le cadre de gestion du risque opérationnel, surveille de manière indépendante la prise de risques par la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. Enfin, le secteur Audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le programme de gestion du risque opérationnel comprend ce qui suit :

- Un *cadre et des politiques de gestion du risque* qui établissent les limites permises de prise de risques et les exigences en matière de contrôle interne.
- *L'évaluation du risque et des contrôles* est réalisée par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier et d'évaluer les principaux risques opérationnels liés aux activités et leurs principaux processus. Ce processus permet d'avoir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise.
- *L'évaluation du risque et des contrôles liés à la gestion du changement* est réalisée pour assurer que les principaux risques liés aux initiatives importantes sont repérés, évalués et atténués de manière efficace.
- La *collecte et l'analyse de l'information sur les incidents de risque opérationnel* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation de l'exposition globale de la Banque au risque opérationnel et de réduire la probabilité d'incidents de risque futurs. Les secteurs d'activité sont tenus de produire une analyse de la cause fondamentale des incidents importants pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.
- Les *indicateurs de risque clés* fournissent des informations sur les tendances en matière de risque et un avertissement lorsque les niveaux de risque dépassent les seuils de tolérance au risque.
- *L'analyse de scénarios* fournit des informations sur l'incidence potentielle d'incidents de risque dont la probabilité est faible, mais qui ont une incidence grave, et des informations sur la manière dont ils peuvent être possiblement atténués.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux fournisseurs* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Le *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes imprévues et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.
- La *reddition de comptes et la communication de l'information sur les risques opérationnels* permettent de fournir aux divers comités de gouvernance de l'information sur le risque opérationnel à l'échelle de la Banque l'information sur les pertes importantes, les mesures prises à l'égard de ces risques et les risques émergents.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la conformité à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux lignes directrices des organismes de réglementation, à ses engagements publics ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques précises.

Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'examiner et de commenter les différents rapports soumis par la chef de la gestion des risques;
- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque lié à la réglementation.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a également été mis sur pied pour surveiller la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités sont similaires à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis annuellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée chaque année.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière qui peut survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain, ou qui peut découler de réclamations de tiers relativement à l'impact environnemental de ces actifs. Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du profil de risque et du cadre de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, il y a d'autres risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, du fait de leur nature, influencer grandement la performance de la Banque.

La rubrique qui suit présente un sommaire des autres risques susceptibles de se répercuter sur les résultats.

La technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité.

La sécurité et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciales pour le maintien d'applications et de processus bancaires sains, ainsi que de la confiance des clients. De plus, les institutions financières continuent d'être la cible de cyberattaques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque.

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque touchant la cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et à l'interruption des activités commerciales. En outre, les cyberattaques peuvent avoir des répercussions négatives, comme des coûts de remise en état, des pertes de revenus, des examens réglementaires additionnels, des litiges et l'atteinte à la réputation.

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario, mais également dans les autres provinces canadiennes. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture commerciale et économique au Canada. Les principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur créances reflète les conditions de crédit solides au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur créances. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, une augmentation importante des taux d'intérêt et du chômage peut avoir une incidence négative sur le revenu personnel disponible et la capacité de service de la dette. Ainsi, la Banque pourrait être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une certaine concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur ces portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

Méthodes et estimations comptables et nouveautés en matière de comptabilité

Les méthodes et estimations comptables sont importantes pour la compréhension des états financiers consolidés de la Banque. Certaines de ces méthodes comptables exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. De plus, les modifications aux normes comptables, y compris leur incidence sur les méthodes comptables, les estimations et les jugements de la Banque, peuvent avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque lorsqu'une nouvelle norme entre en vigueur. Des procédures ont été établies pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus d'application des nouvelles normes comptables sont bien contrôlés. Voir les rubriques « Méthodes et estimations comptables critiques » et « Modifications de méthodes comptables à venir » pour plus de précisions.

Évolution des lois et de la réglementation

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pourraient se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. En octobre 2017, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les modifications apportées à la ligne directrice B-20 confirment les attentes du BSIF en encourageant les prêteurs hypothécaires sous régime fédéral à demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements soudains auxquels la Banque doit se conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes.

Ressources humaines

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité d'attirer et de maintenir en poste des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque.

Environ 40 % des employés de la Banque sont représentés par un syndicat et sont couverts par une convention collective qui vient à échéance le 31 décembre 2017. La majorité de ces employés travaillent dans les succursales de la Banque Laurentienne dans la province de Québec, et certains d'entre eux travaillent dans les bureaux du siège social à Montréal. La renégociation de la convention collective, qui vient à échéance le 31 décembre 2017, pourrait entraîner une hausse des coûts de main-d'œuvre qui pourrait avoir une incidence importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. De plus, si la Banque est dans l'incapacité de négocier une convention collective acceptable en temps opportun, une grève des employés syndiqués, un lock-out ou toute autre perturbation du travail pourrait avoir une incidence défavorable sur le service et les activités des Services aux particuliers et, de surcroît, sur la performance financière.

Concurrence

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires.

Développements technologiques

Au cours des dernières années, les institutions non financières ont commencé à offrir des produits et services bancaires sous forme de solutions financières électroniques et en ligne, faisant ainsi concurrence aux banques traditionnelles. La Banque pourrait devoir faire des investissements additionnels pour demeurer concurrentielle. La capacité de la Banque de gérer ces risques, ainsi que les développements technologiques rapides et l'innovation, pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Risque lié aux modèles

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque valide régulièrement ses modèles pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances actuelles. La politique de gestion du risque lié aux modèles contient un cadre officiel permettant de repérer, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques inhérents à l'utilisation de modèles en tenant compte de leur caractère significatif.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109). Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2017, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et, sous réserve de ce qui figure à la rubrique « Limitation de l'étendue » qui suit, ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2017, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et, sous réserve de ce qui figure à la rubrique « Limitation de l'étendue » qui suit, ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Limitation de l'étendue

Conformément au Règlement 52-109, qui permet d'exclure l'entreprise acquise de l'évaluation de la conception des CPCI et des CIIF pour une période maximale de 365 jours avant la fin de son exercice, la direction a exclu les contrôles, politiques et procédures de NCF. NCF a été acquise le 11 août 2017 et représente environ 3 % de l'actif total, et 2 % du passif total, du revenu total et du résultat net total au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

Pour plus de renseignements sur cette acquisition, voir la note 31 des états financiers consolidés annuels du présent rapport annuel.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, à l'exclusion de l'acquisition de NCF, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Provisions cumulatives pour pertes sur créances

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances permettent de refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts, y compris les risques hors bilan. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur créances. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties.

Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur créances dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. La direction est d'avis que les provisions cumulatives pour pertes sur créances au 31 octobre 2017 sont suffisantes pour permettre d'absorber les pertes sur créances estimées du portefeuille de prêts. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives et les provisions pour pertes sur créances se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 51 du présent rapport de gestion.

Dépréciation des autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes.

La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Les variations de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert, ainsi que des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ». Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3), comme il est mentionné ci-dessous.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Lorsqu'aucun cours sur des marchés actifs n'est disponible, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Lorsque les modèles d'évaluation utilisent des données d'entrée importantes qui sont observables, les instruments financiers évalués selon les modèles d'évaluation sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, tandis que les instruments financiers pour lesquels aucune donnée importante n'est observable sont classés au niveau 3.

Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits considérablement différente.

Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 22 des états financiers consolidés annuels.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

Goodwill

Au 31 octobre 2017, le solde du goodwill s'établissait à 118,1 millions \$, y compris la valeur provisoire estimée du goodwill découlant de l'acquisition de NCF, par rapport à 55,8 millions \$ au 31 octobre 2016. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

Au 31 octobre 2017, la Banque avait alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises aux UGT suivantes : l'Unité B2B Banque (qui offre des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires au Canada) et l'Unité Services aux entreprises (qui fournit l'ensemble des services aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis). Avant d'être radié en octobre 2015, le goodwill était également alloué à l'Unité Services aux particuliers (qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec).

Unité B2B Banque

Au 31 octobre 2017, un goodwill de 34,9 millions \$ était alloué à l'Unité B2B Banque, un niveau inchangé par rapport au niveau au 31 octobre 2016. La valeur recouvrable du secteur B2B Banque a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,0 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'Unité B2B Banque excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2017. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Unité Services aux entreprises

Au 31 octobre 2017, le goodwill de 83,2 millions \$ alloué à l'Unité Services aux entreprises a augmenté de 62,3 millions \$ par rapport au 31 octobre 2016, par suite de l'acquisition de NCF et des ajustements apportés à la valeur comptabilisée initialement au titre du goodwill de CIT Canada. La valeur recouvrable de l'Unité Services aux entreprises a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,0 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'Unité Services aux entreprises excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2017. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Voir la note 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Dans le cas des logiciels et des autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas de rentrées de fonds distinctes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est alloué. Une modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Dans le cadre de son plan de transformation visant à optimiser les activités des Services aux particuliers, la Banque a annoncé en septembre 2017 qu'elle avait l'intention d'offrir davantage de services numériques et de modifier son modèle de succursale pour se concentrer sur la prestation de conseils financiers et la migration de ses clients vers des plateformes électroniques et Web d'ici décembre 2018. Il a été déterminé que cette modification au modèle d'affaires était un indicateur de dépréciation, et la valeur recouvrable des actifs liés à l'Unité Services aux particuliers a été soumise à un test de dépréciation. D'après les prévisions ajustées, la direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'Unité de détail excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation touchant les actifs sous-jacents de cette UGT n'a été comptabilisée en 2017. Un examen similaire réalisé en 2016 a permis de déterminer que des actifs précis ainsi que les actifs communs alloués à l'Unité Services aux particuliers avaient subi une dépréciation. Les charges de 2016 ont été comptabilisées au poste Charges de dépréciation et de restructuration et étaient liées aux logiciels (16,7 millions \$) et aux immobilisations corporelles (5,4 millions \$).

La valeur recouvrable de l'UGT Services aux particuliers a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal. De plus, un taux de croissance du résultat net de 2,1 % (2,1 % en 2016) a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 11,0 % (11,0 % en 2016). La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Une diminution de 10 % des taux de croissance du résultat net prévus aurait entraîné une baisse de la valeur recouvrable estimée de l'Unité Services aux particuliers d'environ 6,5 millions \$ au 31 octobre 2017. De plus, toute augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation après impôts aurait entraîné une diminution de la valeur recouvrable estimée d'environ 9,7 millions \$ à la même date. Selon la direction, si ces changements aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même. Ces analyses de sensibilité ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être examinées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse sur la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. Des réductions de la valeur recouvrable estimée des actifs de l'Unité Services aux particuliers pourraient entraîner des charges de dépréciation additionnelles au cours de périodes ultérieures.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des actifs de la Banque, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. D'autres charges de dépréciation des immobilisations incorporelles d'un montant de 0,7 million \$ et des immobilisations corporelles d'un montant de néant ont été comptabilisées en 2017 (respectivement 2,1 millions \$ et 0,1 million \$ en 2016).

Voir les notes 10 et 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre un certain nombre de régimes d'avantages du personnel aux employés admissibles, y compris des régimes de retraite enregistrés et des régimes complémentaires de retraite, et des régimes de soins médicaux et dentaires postérieurs au départ à la retraite (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). L'évaluation des avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 3,54 % au 31 octobre 2017 et de 3,45 % au 31 octobre 2016. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale, y compris les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer les taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et les primes de risque. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des actifs et des passifs.

Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts titrisés, il a été déterminé que ces prêts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Par conséquent, les prêts sont conservés au bilan et le produit au comptant connexe est comptabilisé à titre de financement garanti.

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec des entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation d'autres grandes banques canadiennes pour obtenir d'autres sources de financement. Les entités structurées ont un objectif précis et bien défini et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées par voie d'accords contractuels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. La Banque a déterminé qu'elle détenait le contrôle de deux entités structurées intermédiaires utilisées aux fins de la titrisation de prêts personnels et de créances au titre des contrats de location-financement. Ces entités structurées sont consolidées; par conséquent, les prêts et créances au titre des contrats de

location-financement, ainsi que les passifs portant intérêt connexes émis par les entités structurées, sont comptabilisés au bilan. La Banque vend également des prêts hypothécaires résidentiels à un autre conduit à vendeurs multiples intermédiaire qui est une entité structurée. La Banque a déterminé qu'elle ne détient pas le contrôle de cette entité structurée. Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts titrisés, il a été déterminé que ces prêts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Par conséquent, les prêts sont conservés au bilan et le produit au comptant connexe est comptabilisé à titre de financement garanti.

Voir la rubrique « Arrangements hors bilan » du présent rapport de gestion et les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels pour plus de renseignements sur les activités de titrisation.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont constituées lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera subie dans l'avenir est incertain. Les provisions sont fondées sur la meilleure estimation par la Banque de toutes les dépenses requises pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cours normal des activités, la Banque est visée par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires, ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes. La Banque examine ses provisions pour procédures juridiques au cas par cas après avoir tenu compte, entre autres, de l'évolution de chaque affaire, de l'expérience de la Banque, de l'expérience en matière d'autres affaires similaires et de l'opinion et des points de vue du conseiller juridique.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et aux contrats de location, qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2018, au plus tôt.

La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. La norme contient également certaines modifications au modèle général de comptabilité de couverture. La version définitive remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. L'application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée. L'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exceptions. Le retraitement des états financiers des périodes comparatives n'est pas exigé selon l'IFRS 9, sauf dans certains cas limités liés aux aspects de la comptabilité de couverture.

En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* (BISi) dans laquelle il précise qu'il s'attend à ce que les BISi adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Toutes les autres entités fédérales dont la date de clôture de l'exercice est le 31 octobre peuvent adopter l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, mais ne sont pas tenues de le faire. Puisque la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISi, elle a décidé de ne pas adopter de façon anticipée l'IFRS 9.

En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. Les recommandations établissent les attentes prudentielles en ce qui concerne les saines pratiques en matière de risque de crédit dans le cadre de la mise en œuvre de modèles de comptabilisation des pertes de crédit attendues exigés par l'IFRS 9.

En juin 2016, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, qui reflète les recommandations du CBCB susmentionnées et donne des instructions aux entités fédérales sur l'application de l'IFRS 9. La ligne directrice entrera en vigueur lorsque l'IFRS 9 s'appliquera à chaque entité fédérale.

État d'avancement du projet

Une équipe de projet a été mise sur pied pour coordonner et mettre en œuvre l'adoption de l'IFRS 9 et comprend des représentants des secteurs Gestion du risque, Finance et Recherches économiques. Le plan de transition comprend les phases suivantes :

- Évaluation préliminaire – Cette phase a été achevée en 2016 et visait à sensibiliser davantage la direction aux principales questions relatives à la conversion. Elle a également permis d'établir un calendrier qui définissait les priorités de la Banque en termes d'analyses des questions importantes.
- Analyse détaillée – Cette phase a commencé à l'exercice 2016 et s'est poursuivie tout au long de 2017. L'analyse détaillée permettra de déterminer l'incidence quantitative, qualitative et technologique des nouvelles exigences de l'IFRS 9. À l'heure actuelle, la Banque conçoit le modèle de perte de valeur attendue qui s'applique aux portefeuilles, y compris la détermination des circonstances dans lesquelles une hausse importante du risque de crédit d'un actif financier est survenue, qui fixe l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ainsi que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et qui détermine l'ensemble des facteurs ayant trait aux informations prospectives à inclure dans la méthode et établit comment ces facteurs seront quantifiés. La conception tient compte du fait que les interprétations concernant l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues continuent d'évoluer.
- Mise en œuvre – Cette phase a commencé graduellement, étant donné que certaines analyses ont été réalisées en 2017. Elle vise la mise en œuvre des modifications nécessaires aux systèmes d'information requises pour le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. D'autres mises en œuvre, comme la détermination des nouvelles méthodes comptables, l'examen et l'ajustement du contrôle interne à l'égard de l'information financière et l'élaboration de plans de communication à l'intention des parties prenantes, commenceront à mesure que les analyses sont réalisées, et devraient être achevées en 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 aura une incidence importante sur les systèmes d'information et les processus de la Banque, cette norme prévoyant des exigences significatives nouvelles sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les instruments financiers, y compris la dépréciation, et les relations de couverture. À cette étape du processus de mise en œuvre, il est trop tôt pour déterminer l'incidence de la nouvelle norme sur la situation financière, les provisions cumulatives pour pertes sur prêts ou les ratios de fonds propres de la Banque.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts et les créances au titre des contrats de location-financement. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Il entraînera la comptabilisation d'une provision cumulative pour pertes sur créances au titre des actifs financiers, et ce, peu importe si un événement générateur de pertes est survenu ou non.

L'IFRS 9 exige des entités qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle un actif financier est initialement comptabilisé (prêts de premier stade) et qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'actif financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (prêts de deuxième stade). Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. À l'heure actuelle, selon le modèle des pertes subies de l'IAS 39, des provisions cumulatives sont constituées pour les prêts non douteux en cas de pertes subies, mais non encore décelées. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées pour les actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés (prêts de troisième stade).

Les pertes de crédit attendues correspondront à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiendront compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. De nombreux scénarios probabilistes seront pris en compte au moment de la détermination du stade et de la mesure des pertes de crédit attendues. Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 intégrera les paramètres du modèle de calcul des pertes de crédit attendues de la Banque qui sont élaborés à l'heure actuelle aux fins des fonds propres réglementaires selon Bâle, y compris les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au risque de défaut, qui seront ajustés au besoin pour qu'ils soient conformes aux exigences de l'IFRS 9.

Selon l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées en résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne, ce qui pourrait hâter la comptabilisation des pertes de crédit par rapport au modèle actuel. De plus, étant donné que le modèle de pertes de crédit attendues tiendra compte de nombre de scénarios et de prévisions, et que ces actifs passeront d'un stade à l'autre, les provisions cumulatives devraient être plus sensibles et volatiles qu'elles ne l'étaient lorsque le modèle selon l'IAS 39 était utilisé.

La Banque a établi ses exigences fonctionnelles pour le calcul des pertes de crédit attendues et conçoit à l'heure actuelle les systèmes d'information qui prendront en charge le suivi de la migration du crédit selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues et calculeront les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie de manière à incorporer les informations prospectives. La Banque continuera de concentrer ses efforts sur l'élaboration et la validation des nouveaux modèles de dépréciation et les processus et les contrôles connexes au cours de l'exercice à venir, et évaluera l'incidence quantitative de l'application d'une approche fondée sur les pertes de crédit attendues d'ici la fin de 2018.

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent être classés en trois catégories (au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention des actifs.

Les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur comptabilisation initiale. Les titres de créance qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts seront classés en fonction du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces titres. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net; ceux qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et en vue de les vendre » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ceux qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie » seront classés comme étant évalués au coût amorti. Selon l'IFRS 9, une désignation irrévocable peut être faite au moment de la comptabilisation initiale et permet d'évaluer un titre de créance à la juste valeur par le biais du résultat net si, ce faisant, cette désignation élimine ou réduit de façon importante une disparité de traitement et si certaines exigences du BSIF sont respectées.

Tous les actifs financiers sous forme d'actions doivent être classés lors de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sans reclassement ultérieur des profits réalisés et latents dans le résultat net, sauf si une désignation irrévocable est faite pour classer l'instrument comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat net.

Les instruments dérivés sont classés au moment de la comptabilisation initiale comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception de l'évaluation des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie pour leur comptabilisation. L'IFRS 9 exige que les variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

À l'heure actuelle, la Banque évalue ses modèles économiques et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs visés par l'IFRS 9. Certains actifs pourraient être reclassés au moment de l'adoption, le 1^{er} novembre 2018.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 contient certaines modifications à la comptabilité de couverture qui visent à établir un meilleur lien entre la stratégie de gestion des risques d'une entité, la logique de la couverture et les incidences de la couverture sur les états financiers. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet de l'IFRS 9 et pourrait faire l'objet d'une norme distincte. Les exigences actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à ce que l'IASB finalise son projet de comptabilité de macro-couverture. La Banque évalue si elle adoptera les exigences relatives à la comptabilité de couverture prévues par l'IFRS 9. Si elles sont adoptées, elles seront appliquées de manière prospective, sous réserve de certaines exceptions. De nouvelles obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues pour la comptabilité de couverture liées aux modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être respectées à compter du 1^{er} novembre 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers). La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur le montant des produits des activités ordinaires de la Banque et le moment où ils seront comptabilisés et sur ses états financiers. Les produits des activités ordinaires découlant d'éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location sont exclus du champ d'application de la norme. L'IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16) qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, c.-à-d. le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. La direction évalue l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 16 et de la comptabilisation des actifs au titre de la location et des passifs financiers sur ses états financiers. L'IFRS est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation des contrats d'assurance, de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence potentielle de l'IFRS 17. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONELLEMENT

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2017 ET 2016

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	80
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	81
BILAN CONSOLIDÉ	82
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	83
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	84
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	85
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	86

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale	87	17. Rémunération fondée sur des actions.....	119
2. Normes de présentation.....	87	18. Avantages postérieurs à l'emploi	122
3. Principales méthodes comptables.....	90	19. Impôts sur le résultat	126
4. Modifications de méthodes comptables à venir	101	20. Résultat par action	128
5. Valeurs mobilières	103	21. Transactions entre parties liées.....	129
6. Prêts	105	22. Instruments financiers – juste valeur	129
7. Titrisation et entités structurées.....	107	23. Instruments financiers – compensation	133
8. Immobilisations corporelles.....	110	24. Instruments financiers – gestion des risques	133
9. Logiciels et autres immobilisations incorporelles	111	25. Dérivés et couvertures.....	135
10. Goodwill.....	112	26. Revenu lié aux instruments financiers détenus à des fins de transaction	138
11. Autres actifs	112	27. Revenus d'assurance.....	139
12. Dépôts	112	28. Revenu locatif.....	139
13. Autres passifs	113	29. Engagements, garanties et passifs éventuels.....	139
14. Dette liée aux activités de titrisation et entités structurées	113	30. Charges de dépréciation et de restructuration	141
15. Dette subordonnée	113	31. Regroupements d'entreprises	142
16. Capital-actions.....	114	32. Information sectorielle	144

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par des fonctions de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assurent la maîtrise adéquate des risques, y compris la mise à jour de la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le BSIF rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction

François Desjardins

Montréal, Canada
Le 4 décembre 2017

Le vice-président exécutif et
chef de la direction financière

François Laurin, FCPA, FCA

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2017 et 2016 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et, notamment, de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 4 décembre 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112431

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2017	2016
ACTIF			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		111 978 \$	123 716 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		215 384	63 383
Valeurs mobilières	5, 7 et 29		
Disponibles à la vente		3 032 159	2 723 693
Détenues jusqu'à l'échéance		405 088	502 232
Détenues à des fins de transaction		2 148 767	2 434 507
		5 586 014	5 660 432
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	29	3 107 841	2 879 986
Prêts	6, 7 et 29		
Personnels		6 038 692	6 613 392
Hypothécaires résidentiels		18 486 449	16 749 387
Hypothécaires commerciaux		5 161 470	4 658 734
Commerciaux et autres		6 302 537	4 727 385
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		707 009	629 825
		36 696 157	33 378 723
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(99 186)	(105 009)
		36 596 971	33 273 714
Autres			
Dérivés	25	104 426	232 791
Immobilisations corporelles	8	35 214	32 989
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	9	293 422	150 490
Goodwill	10	118 100	55 812
Actif d'impôt différé	19	38 702	36 495
Autres actifs	11	474 606	496 532
		1 064 470	1 005 109
		46 682 658 \$	43 006 340 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	12		
Particuliers		21 198 982 \$	21 001 578 \$
Entreprises, banques et autres		7 731 378	6 571 767
		28 930 360	27 573 345
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		2 165 097	1 707 293
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 678 629	2 525 441
Acceptations		707 009	629 825
Dérivés	25	217 785	150 499
Passif d'impôt différé	19	22 112	32 755
Autres passifs	13	1 051 908	968 077
		6 842 540	6 013 890
Dettes liées aux activités de titrisation	7 et 14	8 230 921	7 244 454
Dettes subordonnées	15	348 427	199 824
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	341 600	341 600
Actions ordinaires	16	953 536	696 493
Résultats non distribués		1 035 770	924 861
Cumul des autres éléments du résultat global		(496)	11 873
		2 330 410	1 974 827
		46 682 658 \$	43 006 340 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Isabelle Courville
Présidente du conseil

François Desjardins
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2017	2016
Revenu d'intérêt			
Prêts		1 169 852 \$	1 066 245 \$
Valeurs mobilières		42 469	35 265
Dépôts auprès d'autres banques		913	1 740
Autres, incluant les dérivés		42 311	63 630
		1 255 545	1 166 880
Frais d'intérêt			
Dépôts		465 151	454 862
Dettes liées aux activités de titrisation		134 900	114 346
Dettes subordonnées		11 718	6 433
Autres		5 686	1 595
		617 455	577 236
Revenu net d'intérêt		638 090	589 644
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		154 584	145 690
Revenus tirés des activités de courtage		75 123	71 435
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		47 088	40 299
Revenus liés aux comptes d'investissement		21 804	30 271
Revenus d'assurance, montant net	27	18 188	17 527
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		17 776	12 782
Autres	28	23 757	7 803
		358 320	325 807
Revenu total		996 410	915 451
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis		3 383	5 190
Provisions pour pertes sur créances	6	37 000	33 350
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages du personnel		361 001	334 903
Frais d'occupation de locaux et technologie		182 397	187 696
Autres		119 385	114 197
Charges de dépréciation et de restructuration	30	10 485	38 344
Frais liés aux regroupements d'entreprises	31	16 091	4 409
		689 359	679 549
Résultat avant impôts sur le résultat		266 668	197 362
Impôts sur le résultat	19	60 207	45 452
Résultat net		206 461 \$	151 910 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		17 096	13 313
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		189 365 \$	138 597 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		35 059	30 488
dilué		35 059	30 488
Résultat par action	20		
de base		5,40 \$	4,55 \$
dilué		5,40 \$	4,55 \$
Dividendes déclarés par action			
Actions ordinaires		2,46 \$	2,36 \$
Actions privilégiées – série 11		1,00 \$	1,00 \$
Actions privilégiées – série 13		1,08 \$	1,08 \$
Actions privilégiées – série 15		1,46 \$	0,73 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
Résultat net	206 461 \$	151 910 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	10 424	9 412
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(5 778)	2 182
	4 646	11 594
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (voir note 31)	(18 963)	(14 087)
Écarts de conversion, montant net		
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	5 257	—
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(3 309)	—
	1 948	—
	(12 369)	(2 493)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	8 104	(26 770)
Résultat global	202 196 \$	122 647 \$

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT — AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
Charge (recouvrement) d'impôt lié(e) à :		
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	4 062	3 439
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 453)	831
	1 609	4 270
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(6 877)	(5 158)
Écarts de conversion, montant net		
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(204)	—
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	2 925	(9 734)
	(2 547) \$	(10 622) \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global				Résultat non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Valeurs mobilières disponibles à la vente		Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger	Total			
Solde au 31 octobre 2016	341 600 \$	696 493 \$	924 861 \$	203 \$	11 670 \$	— \$	11 873 \$	— \$	1 974 827 \$		
Résultat net			206 461						206 461		
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)											
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente			10 424	10 424			10 424		10 424		10 424
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente			(5 778)	(5 778)			(5 778)		(5 778)		(5 778)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				(18 963)			(18 963)		(18 963)		(18 963)
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net				5 257			5 257		5 257		5 257
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net				(3 309)			(3 309)		(3 309)		(3 309)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			8 104	8 104			8 104		8 104		8 104
Résultat global			214 565	4 646			(18 963)	1 948	(12 369)		202 196
Émission d'actions	—	257 043									257 043
Dividendes											
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(17 096)								(17 096)
Actions ordinaires			(86 560)								(86 560)
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	— \$	2 330 410 \$		
Solde au 31 octobre 2015	219 633 \$	466 336 \$	886 656 \$	(11 391) \$	25 757 \$	— \$	14 366 \$	36 \$	1 587 027 \$		
Résultat net			151 910						151 910		
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)											
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente			9 412	9 412			9 412		9 412		9 412
Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente			2 182	2 182			2 182		2 182		2 182
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				(14 087)			(14 087)		(14 087)		(14 087)
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			(26 770)	(26 770)			(26 770)		(26 770)		(26 770)
Résultat global			125 140	11 594			(2 493)		122 647		
Émission d'actions	121 967	230 157							(36)		352 088
Dividendes											
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(13 313)								(13 313)
Actions ordinaires			(73 622)								(73 622)
Solde au 31 octobre 2016	341 600 \$	696 493 \$	924 861 \$	203 \$	11 670 \$	— \$	11 873 \$	— \$	1 974 827 \$		

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		206 461 \$	151 910 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur créances		37 000	33 350
(Profits nets) pertes nettes sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente		(8 839)	2 391
Impôt différé		(3 864)	(6 441)
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	30	—	22 113
Amortissement des immobilisations corporelles		8 187	9 798
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles		28 318	28 771
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		(2 486 079)	(2 399 614)
Variation des acceptations		77 184	156 281
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		285 740	(709 129)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		(227 855)	1 031 453
Intérêts courus à recevoir		(17 272)	(5 504)
Actifs dérivés		128 365	49 546
Dépôts		1 357 015	969 041
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		457 804	(132 544)
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		153 188	228 551
Intérêts courus à payer		23 039	15 747
Passifs dérivés		67 286	24 816
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		986 467	1 750 852
Autres, montant net		(21 625)	224 835
		1 050 520	1 446 223
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit net de l'émission de dette subordonnée	15	348 306	—
Rachat de dette subordonnée	15	(200 000)	(250 000)
Produit net de l'émission d'actions privilégiées	16	—	121 967
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	16	230 481	215 633
Dividendes		(75 215)	(55 209)
		303 572	32 391
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		(4 038 682)	(2 229 090)
Produit à la vente et à l'échéance		3 741 815	1 885 770
Variation des valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		(855 219)	(307 354)
Produit à l'échéance		952 558	198 344
Produit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux et autres prêts commerciaux		166 081	—
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(101 918)	(43 549)
Trésorerie versée au titre des regroupements d'entreprises	31	(1 163 616)	(996 500)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		(66 849)	28 426
		(1 365 830)	(1 463 953)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques			
		(11 738)	14 661
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice			
		123 716	109 055
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice			
		111 978 \$	123 716 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		596 022 \$	561 770 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice		1 236 736 \$	1 161 519 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice		9 039 \$	11 436 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice		70 110 \$	35 561 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2017 et 2016

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elles offrent également des services de courtage de plein exercice. Voir la note 32 pour d'autres renseignements sur les secteurs d'activité. La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 4 décembre 2017.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes les entités qu'elle contrôle, après élimination des soldes et transactions intersociétés. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou aux rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

Les filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de Northpoint Commercial Finance Holdings Inc. et de ses filiales, qui ont été constituées aux États-Unis, et de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

Entités structurées

Les entités structurées sont consolidées lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que l'entité structurée est contrôlée par la Banque. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie ou d'une société de personnes. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits : elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, la Banque consolide deux sociétés en commandite utilisées à des fins de titrisation. La Banque consolide également Venture Reinsurance Ltd, une société d'assurance constituée en vertu d'une loi de la Barbade, qui est en partie détenue par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

FILIALES CONSOLIDÉES

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque	Toronto, Canada	100 %
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada	
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada	
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada	
B2B Trustco	Toronto, Canada	
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada	
B2B Securitization Limited Partnership ⁽¹⁾	Toronto, Canada	
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	100 %
Capital Laurentienne (USA) inc.		
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	100 %
LBC Capital inc. ⁽²⁾	Burlington, Canada	100 %
LBEF inc.	Burlington, Canada	
LBEL inc.	Burlington, Canada	
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada	
LBC Leasing Limited Partnership ⁽³⁾	Burlington, Canada	
Financement Commercial Northpoint Canada inc.	Burlington, Canada	
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Delaware, États-Unis	
NCF Financing LLC	Delaware, États-Unis	
Northpoint Commercial Finance Inc.	Delaware, États-Unis	
Northpoint Commercial Finance LLC	Delaware, États-Unis	
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	100 %
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade	
VRH Canada inc.	Montréal, Canada	
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	100 %

(1) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership et B2B Titrisation inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

(2) La Banque Laurentienne du Canada détient 85 % des actions avec droit de vote de LBC Capital inc. et VRH Canada inc. détient 15 % des actions résiduelles.

(3) LBEL Inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership et LBC Capital GP inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

Entreprises associées

Les entités sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur cette entité. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées initialement au coût et sont augmentées ou diminuées pour tenir compte de la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée, des opérations sur capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et des réductions de valeur reflétant la dépréciation de ces entités. Ces augmentations ou ces diminutions, ainsi que le profit ou la perte sur cession, sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. La participation de 50 % de la Banque dans Verico Financial Group Inc., courtier hypothécaire qui exerce ses activités au Canada, a été comptabilisée selon cette méthode, avant d'être cédée en septembre 2017.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction des jugements complexes ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, du résultat net et d'autres informations connexes. La direction a mis en place des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement important exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent aux notes 3 et 22. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs financiers

Provisions cumulatives pour pertes sur créances

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances reflètent l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une charge de dépréciation. La décision de comptabiliser une charge de dépréciation, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat. La perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis celle des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle de l'UGT à laquelle elle a été allouée avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat. Les projets de TI et autres immobilisations incorporelles en développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation corporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées plus en détail aux notes 10 et 30.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe illustrant les rendements des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration fait largement appel au jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et la prime de risque associée aux prêts. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition. Voir la note 31 pour des renseignements additionnels sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite de regroupements d'entreprises.

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passée peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, les coûts réels pour régler ces obligations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé.

De plus, la Banque est partie, dans le cours normal de ses activités, à certaines transactions dont l'incidence fiscale est incertaine. Par conséquent, la direction interprète les lois fiscales de divers territoires et comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines. Les provisions sont estimées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et reflètent la meilleure estimation, par la direction, des montants qui pourraient être payés. Si une vérification par les autorités fiscales entraîne un ajustement des provisions, la différence aura une incidence sur les impôts sur le résultat de la période au cours de laquelle l'estimation a été faite.

Le recours à différentes hypothèses ou interprétations pourrait donner lieu à des actifs et à des passifs d'impôt, ainsi qu'à des charges ou à un recouvrement d'impôts sur le résultat, considérablement différents.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de leurs caractéristiques et du but dans lequel la Banque les a acquis.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aux 31 octobre 2017 et 2016, la Banque n'avait désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente incluent les valeurs mobilières qui sont acquises pour une période indéfinie et peuvent être vendues pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, d'écarts de crédit, de taux de change ou du cours des actions.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de titres d'emprunt sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent des valeurs mobilières données en garantie afin de participer aux programmes de titrisation. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Le revenu d'intérêt sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée prévue de la valeur mobilière.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé. Un actif correspondant à la contrepartie versée pour les valeurs est comptabilisé à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont classées à titre de prêts et créances et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La contrepartie reçue est comptabilisée au bilan consolidé et un passif correspondant est comptabilisé dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat. Ultérieurement, les conventions sont classées à titre d'autres passifs financiers et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de remise des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert. Ces valeurs vendues à découvert sont classées à titre de passifs détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers ou au poste Revenus tirés des activités de courtage.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont généralement classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés.

Les prêts ayant un prix coté sur un marché actif ne remplissent pas les conditions requises pour être classés à titre de prêts et créances et sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Prêts renégociés

Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt si l'emprunteur connaît des difficultés financières. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt sont généralement détenus en vue de la vente et sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même les provisions pour pertes sur créances.

Toute variation ultérieure de la juste valeur des biens saisis est comptabilisée à titre d'autres revenus à l'état du résultat consolidé, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation connexes sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt.

Si les biens saisis sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des groupes de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ces actifs, ces opérations n'entraînent pas la décomptabilisation de ces actifs du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue.

La Banque conclut également des opérations avec des entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation des créances au titre des contrats de location-financement et des prêts personnels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements.

Voir les notes 7 et 14 pour de plus amples renseignements.

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est aussi considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif qui ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

À chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante des provisions pour pertes sur créances.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité aux provisions pour pertes sur créances.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus, mais non répertoriés.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques de modélisation. La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé à titre de prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comme couvertures de l'investissement net, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de l'investissement net, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de titres de capitaux propres disponibles à la vente, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cadre des opérations de couverture de l'investissement net, des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir l'investissement net dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Pour ce type de relation de couverture, les variations de juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Au moment de la cession ou de la cession partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, la quote-part du cumul des variations de juste valeur comptabilisées antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassée à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ils sont ultérieurement classés à titre d'autres passifs financiers et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue du dépôt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif. Les commissions payées et les autres frais sont comptabilisés dans les frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé déduction faite des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt de particuliers, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément qui est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est classée à titre d'autres passifs financiers et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est classée à titre d'autres passifs financiers et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

3.2 CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation du contrat et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord.

La Banque à titre de bailleur

La Banque offre des solutions de crédit-bail à ses clients commerciaux.

Contrats de location-financement

Les contrats de location en vertu desquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont présentés comme des créances au poste Prêts commerciaux et autres dans le bilan consolidé.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont comptabilisées initialement selon un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de passation du contrat, qui correspond au total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et de toute valeur résiduelle non garantie revenant à la Banque, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances au titre des contrats de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net de la Banque dans le contrat de location-financement. Les commissions reçues, les honoraires de montage et tous les autres frais de transaction associés aux contrats de location-financement sont considérés comme étant des ajustements du rendement et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des contrats de location. Dans le cas de la décomptabilisation et de la dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement, la Banque a recours aux méthodes comptables qui s'appliquent aux instruments financiers, décrites à la rubrique 3.1.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels la Banque ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location simple. Les actifs loués sont classés dans les autres actifs au bilan et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé, qui tient compte de leur valeur résiduelle estimée. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier le contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location de la même façon que le revenu locatif. Le revenu locatif provenant de contrats de location simple est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location et est inclus dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les autres frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Banque à titre de preneur

La Banque conclut des contrats de location à titre de preneur pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne lui transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les autres frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'acquisition est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée, et tient compte de l'incidence des couvertures connexes. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge ou reçue par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'acquisition est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition. Le profit au premier jour découlant de la réévaluation d'instruments financiers acquis correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requis pour refléter les taux du marché alors en vigueur et est amorti en résultat net sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'estimation de la juste valeur des actifs financiers acquis et des passifs financiers pris en charge tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Puisque les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. De plus, ces prêts et créances au titre des contrats de location-financement ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Ultérieurement, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation des pertes sur prêts subies estimées initiales est comptabilisée dans les provisions pour pertes sur créances et accroît les provisions cumulatives pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur créances subies estimées initiales donne lieu à une réduction des provisions pour pertes sur créances et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce que les provisions nouvellement comptabilisées soient épuisées. Toute diminution additionnelle des pertes sur créances subies estimées est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans le revenu net d'intérêt et accroît la valeur comptable des prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est alloué, à partir de la date de l'acquisition, à chaque UGT ou groupes d'UGT de la Banque, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité à laquelle le goodwill est alloué représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. La Banque a alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises à l'UGT B2B Banque et à l'UGT Services aux entreprises, ainsi qu'à l'UGT Services aux particuliers jusqu'en octobre 2015.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le montant le plus élevé. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des charges de dépréciation. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail, plus une option de renouvellement initiale, ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est considérée comme étant dépréciée et est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3.5 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des charges de dépréciation. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à dix ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement des relations contractuelles avec des courtiers, conseillers et fournisseurs indépendants, les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que le système bancaire de base et certaines composantes utilisées actuellement dans le cadre du programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à quatorze ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

Dépréciation

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets en cours. Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour perte de valeur.

La Banque est en général responsable de la capitalisation.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

3.7 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsque la Banque ne peut pas établir si une obligation est probable ou qu'elle ne peut pas estimer de façon fiable le montant de la perte. La Banque évalue régulièrement le caractère adéquat de ses provisions et apporte les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.9 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.10 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3.11 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles diffèrent de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.12 ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.13 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités, et les éléments comptabilisés dans les états financiers de chaque entité sont évalués au moyen de cette monnaie.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

Au moment de la consolidation, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les revenus et les charges des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Le goodwill et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et des passifs provenant de l'acquisition sont considérés comme des actifs et des passifs des établissements à l'étranger et sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes latents découlant de la conversion des établissements à l'étranger, ainsi que les couvertures et les incidences fiscales connexes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À la cession ou à la cession partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part de l'écart de conversion comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les autres revenus.

3.14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. La norme contient également certaines modifications au modèle général de comptabilité de couverture. La version définitive remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. L'application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée.

En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure (BISI)* dans laquelle il précise qu'il s'attend à ce que les BISI adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Toutes les autres entités fédérales dont la date de clôture de l'exercice est le 31 octobre peuvent adopter l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, mais ne sont pas tenues de le faire. Puisque la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISI, la Banque a décidé de ne pas adopter de façon anticipée l'IFRS 9.

En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. Les recommandations établissent les attentes prudentielles en ce qui concerne les saines pratiques en matière de risque de crédit dans le cadre de la mise en œuvre de modèles de comptabilisation des pertes de crédit attendues exigés par l'IFRS 9.

En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice *IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, qui reflète les recommandations du CBCB susmentionnées et donne des instructions aux entités fédérales sur l'application de l'IFRS 9. La ligne directrice entrera en vigueur lorsque l'IFRS 9 s'appliquera à chaque entité fédérale.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts et les créances au titre des contrats de location-financement. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 exige des entités qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle un actif financier est initialement comptabilisé (prêts de premier stade) et qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'actif financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (prêts de deuxième stade). Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. À l'heure actuelle, selon le modèle des pertes subies de l'IAS 39, des provisions cumulatives sont constituées pour les prêts non douteux en cas de pertes subies, mais non encore décelées. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées pour les actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés (prêts de troisième stade).

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent être classés en trois catégories (au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention des actifs. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception de l'évaluation des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie pour leur comptabilisation : l'IFRS 9 exige que les variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 contient certaines modifications à la comptabilité de couverture qui visent à établir un meilleur lien entre la stratégie de gestion des risques d'une entité, la logique de la couverture et les incidences de la couverture sur les états financiers. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet de l'IFRS 9 et pourrait faire l'objet d'une norme distincte. Les exigences actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à ce que l'IASB finalise son projet de comptabilité de macro-couverture.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

Transition

Les exigences de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation ainsi qu'au classement et à l'évaluation seront appliquées de manière rétrospective en ajustant le bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2018. Le retraitement des données des périodes comparatives n'est pas requis. Les exigences relatives à la comptabilité de couverture, si cette dernière est adoptée, seront appliquées de manière prospective, sous réserve de certaines exceptions.

Pour coordonner et mettre en œuvre la conversion à l'IFRS 9, la Banque a mis sur pied une équipe de projet. Le plan de conversion de la Banque comprend les étapes suivantes : a) évaluation préliminaire; b) analyse détaillée; et c) mise en œuvre, avec des flux de travail portant sur chacune des trois sections obligatoires de l'IFRS 9 mentionnées ci-dessus. La Banque est en bonne voie de respecter les échéances du projet. L'étape de l'évaluation préliminaire est achevée et l'étape de l'analyse détaillée progresse. L'étape de mise en œuvre a commencé graduellement, étant donné que certaines analyses ont été réalisées en 2017.

L'adoption de l'IFRS 9 aura une incidence importante sur les systèmes d'information et les processus de la Banque, cette norme prévoyant de nouvelles exigences significatives sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les instruments financiers, y compris la dépréciation, et les relations de couverture. À cette étape du processus de mise en œuvre, il est trop tôt pour déterminer l'incidence de la nouvelle norme sur la situation financière, les provisions cumulatives pour pertes sur prêts ou les ratios de fonds propres de la Banque.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers) et remplace, entre autres, l'ancienne norme de comptabilisation des produits, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'interprétation connexe sur la comptabilisation des produits, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme comprend également des exigences concernant la comptabilisation de certains frais liés à un contrat avec un client. En juillet 2015, l'IASB a décidé de reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'IFRS 15. Par conséquent, les entités appliqueront l'IFRS 15 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, c.-à-d. le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes.

Pour les preneurs, la principale incidence des nouvelles exigences sera l'augmentation des actifs au titre de la location et des passifs financiers, étant donné que l'IFRS 16 élimine l'obligation de classer les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La plupart des contrats de location seront inscrits au bilan en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en la présentant soit dans les actifs au titre de la location (droits d'utilisation), soit dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont faits au fil du temps, l'entité comptabilise également un passif financier lié à son obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location.

Pour les bailleurs, l'IFRS 16 reconduit pratiquement toutes les exigences comptables de l'IAS 17. Par conséquent, le bailleur continue de classer les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement et de comptabiliser différemment ces deux types de contrats. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque. L'adoption anticipée est autorisée pour les entités qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance et de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 pour la Banque. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

					2017	2016
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises ou garanties						
par le Canada ⁽¹⁾	1 277 178 \$	114 523 \$	— \$	— \$	1 391 701 \$	923 322 \$
par des provinces	516 306	687 959	148	—	1 204 413	1 392 170
par des municipalités	30 828	176 521	—	—	207 349	59 279
Autres titres d'emprunt	3 323	41 222	19 626	—	64 171	167 470
Titres adossés à des actifs	72	—	3 330	—	3 402	8 242
Actions privilégiées	26	18	—	145 702	145 746	102 536
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	—	—	—	15 377	15 377	70 674
	1 827 733 \$	1 020 243 \$	23 104 \$	161 079 \$	3 032 159 \$	2 723 693 \$
Portefeuille de valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance						
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada ⁽¹⁾						
	265 746 \$	139 342 \$	— \$	— \$	405 088 \$	502 232 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

Profits et pertes comptabilisés à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 octobre

	2017	2016
Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s	8 839 \$	(2 391) \$
Réductions de valeur	(608)	(622)
	8 231 \$	(3 013) \$

5. VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente au 31 octobre

	2017			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 391 378 \$	818 \$	495 \$	1 391 701 \$
par des provinces	1 200 864	3 829	280	1 204 413
par des municipalités	208 423	100	1 174	207 349
Autres titres d'emprunt	64 294	513	636	64 171
Titres adossés à des actifs	3 393	9	—	3 402
Actions privilégiées	141 761	4 828	843	145 746
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	14 515	912	50	15 377
	3 024 628 \$	11 009 \$	3 478 \$	3 032 159 \$
				2016
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	922 152 \$	1 232 \$	62 \$	923 322 \$
par des provinces	1 389 637	2 630	97	1 392 170
par des municipalités	59 220	96	37	59 279
Autres titres d'emprunt	163 023	4 683	236	167 470
Titres adossés à des actifs	8 165	77	—	8 242
Actions privilégiées	109 509	2 534	9 507	102 536
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	67 824	3 122	272	70 674
	2 719 530 \$	14 374 \$	10 211 \$	2 723 693 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 22 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

6. PRÊTS

PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES

	2017					
	Solde au début de l'exercice	Provisions pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Intérêts courus sur les prêts douteux	Solde à la fin de l'exercice
Personnels	36 452 \$	24 823 \$	(37 185) \$	7 216 \$	(706) \$	30 600 \$
Hypothécaires résidentiels	11 018	3 027	(1 457)	(433)	(1 337)	10 818
Hypothécaires commerciaux	25 613	(1 499)	(3 588)	376	(393)	20 509
Commerciaux et autres ⁽²⁾	37 481	10 649	(4 626)	250	(789)	42 965
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	110 564 \$	37 000 \$	(46 856) \$	7 409 \$	(3 225) \$	104 892 \$
Provisions cumulatives individuelles	19 208 \$	13 437 \$	(8 113) \$	620 \$	(351) \$	24 801 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	15 977	36 679	(38 743)	6 789	(2 874)	17 828
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	69 824	(13 267)	—	—	—	56 557
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	105 009 \$	36 849 \$	(46 856) \$	7 409 \$	(3 225) \$	99 186 \$
Provisions cumulatives pour risques hors bilan ⁽³⁾	5 555	151	—	—	—	5 706
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	110 564 \$	37 000 \$	(46 856) \$	7 409 \$	(3 225) \$	104 892 \$
	2016					
	Solde au début de l'exercice	Provisions pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Intérêts courus sur les prêts douteux	Solde à la fin de l'exercice
Personnels	41 466 \$	23 903 \$	(35 971) \$	7 739 \$	(685) \$	36 452 \$
Hypothécaires résidentiels	11 995	3 723	(2 350)	(877)	(1 473)	11 018
Hypothécaires commerciaux ⁽⁴⁾	27 428	203	(1 131)	(73)	(814)	25 613
Commerciaux et autres ^{(2), (4)}	35 381	5 521	(2 816)	27	(632)	37 481
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	116 270 \$	33 350 \$	(42 268) \$	6 816 \$	(3 604) \$	110 564 \$
Provisions cumulatives individuelles	23 690 \$	309 \$	(3 928) \$	(47) \$	(816) \$	19 208 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	18 676	31 566	(38 340)	6 863	(2 788)	15 977
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	68 787	1 037	—	—	—	69 824
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	111 153 \$	32 912 \$	(42 268) \$	6 816 \$	(3 604) \$	105 009 \$
Provisions cumulatives pour risques hors bilan ⁽³⁾	5 117	438	—	—	—	5 555
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	116 270 \$	33 350 \$	(42 268) \$	6 816 \$	(3 604) \$	110 564 \$

(1) Tiennent compte des fluctuations du change.

(2) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

(3) Les provisions cumulatives pour risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, sont comptabilisées dans les autres passifs.

(4) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

6. PRÊTS (suite)

PRÊTS DOUTEUX

2017				
	Montant brut	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	Montant net
Personnels	20 874 \$	— \$	11 462 \$	9 412 \$
Hypothécaires résidentiels	30 326	—	2 703	27 623
Hypothécaires commerciaux	23 503	3 437	451	19 615
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	77 188	21 364	3 212	52 612
	151 891 \$	24 801 \$	17 828 \$	109 262 \$
2016				
	Montant brut	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	Montant net
Personnels	18 018 \$	— \$	10 156 \$	7 862 \$
Hypothécaires résidentiels	31 549	—	3 355	28 194
Hypothécaires commerciaux ⁽¹⁾	37 894	7 437	507	29 950
Commerciaux et autres ^{(1),(2)}	44 794	11 771	1 959	31 064
	132 255 \$	19 208 \$	15 977 \$	97 070 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

(2) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2017 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 6,2 millions \$ (6,4 millions \$ en 2016). Aucune provision cumulative individuelle n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

2017				
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	78 031 \$	26 903 \$	7 702 \$	112 636 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	259 395	40 490	19 051	318 936
	337 426 \$	67 393 \$	26 753 \$	431 572 \$
2016				
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	88 434 \$	28 260 \$	6 815 \$	123 509 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	246 394	34 950	24 328	305 672
	334 828 \$	63 210 \$	31 143 \$	429 181 \$

6. PRÊTS (suite)

CRÉANCES AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Des renseignements sur les actifs assujettis à des contrats de location-financement, qui sont inclus au poste Prêts commerciaux et autres, figurent dans le tableau qui suit.

	2017	2016
Paiements minimaux au titre de la location	875 762 \$	793 151 \$
Valeur résiduelle non garantie	22 824	20 017
Investissement brut dans les contrats de location	898 586	813 168
Revenu d'intérêt non gagné	(90 336)	(84 794)
Investissement net dans les contrats de location	808 250	728 374
Coûts différés non amortis, dépôts de garantie et autres	13 130	9 661
	821 380 \$	738 035 \$

Échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement

Le tableau qui suit contient des précisions sur l'échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement.

	2017		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	288 809 \$	35 747 \$	253 062 \$
De un an à cinq ans	590 323	50 503	539 820
Plus de cinq ans	18 044	2 676	15 368
	897 176 \$	88 926 \$	808 250 \$
	2016		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	286 579 \$	32 961 \$	253 618 \$
De un an à cinq ans	515 706	50 463	465 243
Plus de cinq ans	10 883	1 370	9 513
	813 168 \$	84 794 \$	728 374 \$

7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

7.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) ainsi qu'au moyen d'un conduit à vendeurs multiples mis en place par une autre banque canadienne. Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts titrisés, il a été déterminé que ces prêts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Par conséquent, les prêts sont conservés au bilan et le produit au comptant connexe est comptabilisé à titre de financement garanti.

Programme de titres adossés à des créances hypothécaires créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et Programme des Obligations hypothécaires du Canada

Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels garantis (les TACH LNH). Ces TACH LNH peuvent être vendus directement aux investisseurs ou par l'entremise du Programme des OHC mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle, tandis que les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, dans le cadre du Programme des OHC, le conduit de la SCHL conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après) et, en retour, elles versent au conduit de la SCHL les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En vertu des swaps, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux contrats de swaps sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces contrats de swaps ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des contrats de swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2017, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,9 milliards \$ (4,7 milliards \$ au 31 octobre 2016).

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne respectent pas les critères de décomptabilisation, les prêts hypothécaires titrisés demeurent au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan. Ces actifs sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres actifs similaires de la Banque. Les porteurs des OHC et des TACH LNH ainsi que la SCHL n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le coupon des OHC ou des TACH LNH associé à la série et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Conduit à vendeurs multiples

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels à une entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples constituée aux seules fins de mener des activités de titrisation. L'entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples finance ces achats au moyen de l'émission de billets portant intérêt à d'autres entités structurées.

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Comme la Banque consent des rehaussements de crédit pour ces opérations, elles ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation, et les prêts titrisés sont conservés au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés à l'entité structurée, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres instruments similaires de la Banque. L'entité structurée n'a aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée à un conduit à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le papier commercial émis par le conduit aux fins du financement de l'achat et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	2017		2016	
	Total de la valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	7 063 929 \$	7 013 929 \$	6 222 374 \$	6 252 621 \$
Actifs de remplacement				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	10 069	10 069	10 691	10 691
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	1 118	1 118	6 507	6 507
Autres valeurs mobilières	405 088	404 444	502 232	502 311
Dette liée aux activités de titrisation	(7 524 885) \$	(7 566 559) \$	(6 861 315) \$	(6 895 858) \$

7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2017	2016
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	2 171 236 \$	2 939 694 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	768 038 \$	532 780 \$

7.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec des entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Titrisation Inc. et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation auxquelles participent les entités structurées.

Actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire des entités structurées et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	2017		2016	
	Total de la valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts personnels	949 104 \$	949 104 \$	— \$	— \$
Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	562 421	560 377	419 743	433 815
Dette liée aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées	(706 036) \$	(706 036) \$	(383 139) \$	(383 139) \$

(1) La Banque titrise des créances au titre des contrats de location-financement qui sont inclus dans le poste Prêts commerciaux et autres.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation des entités structurées consolidées de la Banque.

	2017	2016
Valeur comptable des prêts personnels transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	1 000 001 \$	— \$
Valeur comptable des créances au titre des contrats de location-financement transférées au cours de l'exercice et liées au nouveau financement	320 204 \$	434 175 \$

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 31 octobre 2015	52 470 \$	32 043 \$	37 823 \$	122 336 \$
Acquisitions	760	439	1 209	2 408
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	343	—	8	351
Dépréciation et cessions	(7 936)	(6 806)	(14 948)	(29 690)
Au 31 octobre 2016	45 637	25 676	24 092	95 405
Acquisitions	7 921	1 040	1 640	10 601
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	94	34	128
Autres et incidence de la conversion des monnaies étrangères ⁽¹⁾	(25)	1	1	(23)
Cessions	(485)	—	(12)	(497)
Au 31 octobre 2017	53 048 \$	26 811 \$	25 755 \$	105 614 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2015	22 133 \$	25 362 \$	29 279 \$	76 774 \$
Amortissement	3 072	2 474	4 252	9 798
Dépréciation et cessions	(4 824)	(6 326)	(13 006)	(24 156)
Au 31 octobre 2016	20 381	21 510	20 525	62 416
Amortissement	3 694	1 906	2 587	8 187
Autres et incidence de la conversion des monnaies étrangères ⁽¹⁾	—	2	—	2
Cessions	(193)	—	(12)	(205)
Au 31 octobre 2017	23 882 \$	23 418 \$	23 100 \$	70 400 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2016	25 256 \$	4 166 \$	3 567 \$	32 989 \$
Au 31 octobre 2017	29 166 \$	3 393 \$	2 655 \$	35 214 \$

(1) Le poste Autres comprend les ajustements comptables liés à l'acquisition de CIT Canada.

Les immobilisations corporelles comprennent un montant de 6,0 millions \$ (0,8 million \$ en 2016) relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

DÉPRÉCIATION

Des charges de dépréciation des immobilisations corporelles liées à l'UGT Services aux particuliers totalisant 5,4 millions \$ en 2016 (néant en 2017) ont été comptabilisées au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Voir la note 30 pour plus de précisions. D'autres charges de dépréciation d'un montant de 0,1 million \$ ont été comptabilisées en 2016 (néant en 2017).

9. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût				
Au 31 octobre 2015	268 579 \$	22 044 \$	25 200 \$	315 823 \$
Acquisitions	17 714	—	23 378	41 092
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	9 765	—	9 765
Dépréciation	(37 725)	(6 255)	—	(43 980)
Au 31 octobre 2016	248 568	25 554	48 578	322 700
Acquisitions	21 858	—	67 480	89 338
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	4	81 000	—	81 004
Incidence de l'écart de conversion	—	1 366	—	1 366
Autres ⁽¹⁾	—	236	—	236
Dépréciation	(4 271)	—	—	(4 271)
Au 31 octobre 2017	266 159 \$	108 156 \$	116 058 \$	490 373 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2015	155 122 \$	12 236 \$	1 330 \$	168 688 \$
Amortissement	25 449	2 076	1 246	28 771
Dépréciation	(20 849)	(4 400)	—	(25 249)
Au 31 octobre 2016	159 722	9 912	2 576	172 210
Amortissement	20 929	5 838	1 551	28 318
Dépréciation	(3 577)	—	—	(3 577)
Au 31 octobre 2017	177 074 \$	15 750 \$	4 127 \$	196 951 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2016	88 846 \$	15 642 \$	46 002 \$	150 490 \$
Au 31 octobre 2017	89 085 \$	92 406 \$	111 931 \$	293 422 \$

(1) Le poste Autres comprend les ajustements comptables liés à l'acquisition de CIT Canada.

Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent les relations contractuelles avec les courtiers, conseillers et fournisseurs indépendants, ainsi que les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base.

Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement le système bancaire de base et le programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles comprennent un montant de respectivement 33,3 millions \$ et 106,1 millions \$ (respectivement 14,9 millions \$ et 38,7 millions \$ en 2016) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

La Banque soumet les immobilisations corporelles ayant une durée de vie déterminée à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Les immobilisations incorporelles en développement sont également soumises à des tests de dépréciation chaque année.

En 2017 et en 2016, la Banque a soumis l'UGT Services aux particuliers à un test de dépréciation. En 2016, des charges de dépréciation des logiciels totalisant 16,7 millions \$ ont été comptabilisées au poste Charges de dépréciation et de restructuration. En 2017, aucune charge n'a été comptabilisée. Voir la note 30 pour plus de précisions.

En outre, à la suite de la décision d'un client de la Banque de mettre fin à son contrat de gestion, une charge de dépréciation des immobilisations incorporelles connexes de 1,9 million \$ a été comptabilisée en 2016. Cette charge a été présentée dans les autres revenus déduction faite des revenus découlant de l'entente de sortie. D'autres charges de dépréciation d'un montant de 0,7 million \$ ont également été comptabilisées en 2017 (0,2 million \$ en 2016).

10. GOODWILL

	UGT B2B Banque	UGT Services aux entreprises	Total
Au 31 octobre 2015	34 853 \$	— \$	34 853 \$
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	20 959	20 959
Au 31 octobre 2016	34 853 \$	20 959 \$	55 812 \$
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	56 437	56 437
Autres ⁽¹⁾	—	4 899	4 899
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	952	952
Au 31 octobre 2017	34 853 \$	83 247 \$	118 100 \$

(1) Le poste Autres comprend les ajustements comptables liés à l'acquisition de CIT Canada. Voir la note 31.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2017 et en 2016.

Le goodwill au 31 octobre 2017 a été alloué à deux UGT :

- l'UGT B2B Banque, qui offre des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières canadiennes non bancaires;
- l'UGT Services aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis.

UGT B2B Banque

La valeur recouvrable de l'UGT B2B Banque a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,1 % et un taux d'actualisation après impôts de 10,0 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT B2B Banque. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même.

UGT Services aux entreprises

La valeur recouvrable de l'UGT Services aux entreprises a été calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,1 % et un taux d'actualisation après impôts de 10,0 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT Services aux entreprises. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même.

11. AUTRES ACTIFS

	2017	2016
Chèques et autres effets en transit	132 581 \$	158 265 \$
Intérêts courus à recevoir	90 666	68 479
Actifs loués en vertu de contrats de location simple (note 28)	25 620	43 090
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	3 413	3 320
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	222 326	223 378
	474 606 \$	496 532 \$

12. DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des dépôts.

	2017			Total
	À vue	Sur préavis	À terme	
Particuliers	125 870 \$	4 900 736 \$	16 172 376 \$	21 198 982 \$
Entreprises, banques et autres	1 360 658	839 294	5 531 426	7 731 378
	1 486 528 \$	5 740 030 \$	21 703 802 \$	28 930 360 \$

	2016			Total
	À vue	Sur préavis	À terme	
Particuliers	124 638 \$	5 153 607 \$	15 723 333 \$	21 001 578 \$
Entreprises, banques et autres	1 489 975	912 341	4 169 451	6 571 767
	1 614 613 \$	6 065 948 \$	19 892 784 \$	27 573 345 \$

13. AUTRES PASSIFS

	2017	2016
Intérêts courus à payer	411 416 \$	388 377 \$
Chèques et autres effets en transit	72 364	83 131
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	62 826	76 489
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	505 302	420 080
	1 051 908 \$	968 077 \$

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

Le tableau qui suit présente la valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation.

	2017	2016
	Valeur comptable totale	Valeur comptable totale
Dette liée aux activités de titrisation		
Dette liée aux transactions sur les OHC et les TACH LNH	5 762 584 \$	5 056 031 \$
Dette liée à des conduits à vendeurs multiples ⁽¹⁾	1 762 301	1 805 284
Dette liée aux activités de titrisation par l'intermédiaire d'entités structurées		
Dette liée aux véhicules de titrisation de la Banque ^{(1), (2)}	706 036	383 139
	8 230 921 \$	7 244 454 \$

(1) Le taux d'intérêt est fondé sur le coût de financement des conduits et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits, majoré des frais de programme connexes.

(2) Comprend la dette liée à la titrisation de prêts personnels et de créances au titre des contrats de location-financement.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	2017	2016
				Valeur comptable	Valeur comptable
Juin 2027		4,25 %	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité Rachetables au pair le 22 juin 2022 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 22 juin 2022 et établi au taux CDOR à trois mois majoré de 2,73 %	350 000 \$	— \$
Octobre 2022	2012-1	3,13 %	Rachetables au pair le 19 octobre 2017 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 19 octobre 2017 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,46 %	—	200 000
				350 000	200 000
Frais d'émission non amortis				(1 573)	(176)
				348 427 \$	199 824 \$

(1) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

Émission de dette subordonnée

Le 22 juin 2017, la Banque a émis des billets d'un capital de 350,0 millions \$ (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») [dette subordonnée] (les « billets »). Les billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,25 % (versé semestriellement) jusqu'au 22 juin 2022 et, par la suite, au taux annuel correspondant au taux CDOR à trois mois majoré de 2,73 % (versé trimestriellement) jusqu'à l'échéance, le 22 juin 2027. La Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets à compter du 22 juin 2022, au pair, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs inscrits. Pour que les billets soient admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2, ils doivent comprendre des dispositions relatives aux FPUNV; par conséquent, la Banque pourrait être tenue de convertir les billets en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Rachat de dette subordonnée

Le 19 octobre 2017, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1, venant à échéance en 2022, d'un montant nominal de référence total de 200,0 millions \$. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 ont été rachetés au pair, plus l'intérêt couru et impayé à la date du rachat.

16. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Modalités des actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11 peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12 sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11 auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,25 \$ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes variables en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les actions privilégiées, série 13), sont rachetables au gré de la Banque le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite à un prix de 25,00 \$ chacune, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 13 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14) le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 13 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 4,3 %, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 15 juin 2019 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées, série 13 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14) sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2019, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 14 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 13 le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 14 auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 14 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (les actions privilégiées, série 15) sont rachetables au gré de la Banque, le 15 juin 2021 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite, au prix de 25,00 \$ par action, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 15 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 16 (les actions privilégiées, série 16) le 15 juin 2021 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 15 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 5,85 %, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 15 juin 2021 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 5,13 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 15 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 16 (les actions privilégiées, série 16) sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2026 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2021, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 16 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 15 le 15 juin 2026 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 16 auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 5,13 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 16 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 11				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	4 000 000	97 562 \$	4 000 000	97 562 \$
Série 13				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$
Série 15				
En circulation au début de l'exercice	5 000 000	121 967	—	—
Émission d'actions	—	—	5 000 000	125 000
Frais d'émission nets	s. o.	—	s. o.	(3 033)
En circulation à la fin de l'exercice	5 000 000	121 967	5 000 000	121 967
	14 000 000	341 600 \$	14 000 000	341 600 \$

Aux 31 octobre 2017 et 2016, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, série 14 et série 16 n'était en circulation.

Émission d'actions privilégiées

Le 17 mars 2016, la Banque a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (les actions privilégiées, série 15), à un prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 125,0 millions \$.

Rachat d'actions privilégiées

Le 14 novembre 2017, la Banque a annoncé qu'elle rachèterait 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 le 15 décembre 2017, à un prix de 25,00 \$ par action, pour un montant total de 100,0 millions \$.

ACTIONS ORDINAIRES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	33 842 170	696 493 \$	28 956 619	466 336 \$
Émises aux termes d'appels publics à l'épargne	4 654 560	240 641	4 544 800	222 852
Émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions des employés (voir note 17)	—	—	8 000	273
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	469 743	26 637	332 751	15 911
Frais d'émission nets	s. o.	(10 235)	s. o.	(8 879)
Total des actions ordinaires	38 966 473	953 536 \$	33 842 170	696 493 \$

Émission aux termes d'un appel public à l'épargne

Le 17 décembre 2015, la Banque a émis 1 297 200 actions ordinaires pour un produit brut de 67,5 millions \$.

Le 20 juillet 2016, la Banque a émis 3 247 600 reçus de souscription au prix de 47,85 \$ par reçu. Le produit du placement a été déposé en main tierce jusqu'à la date de clôture de l'acquisition de CIT Canada (voir la note 31). Le 1^{er} octobre 2016, à la clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été échangés automatiquement contre 3 247 600 actions ordinaires de la Banque, pour un produit brut de 155,4 millions \$.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 26 mai 2017, la Banque a émis 4 654 560 reçus de souscription au prix de 51,70 \$ par reçu. Le produit du placement a été déposé en main tierce jusqu'à la clôture de l'acquisition de NCF (voir la note 31). Le 11 août 2017, à la clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été automatiquement échangés contre 4 654 560 actions ordinaires de la Banque pour un produit brut de 240,6 millions \$.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquiescer des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. En 2017, 469 743 actions ordinaires (332 751 en 2016) ont été légalement émises à même le capital autorisé en 2017 à un escompte de 2 %.

DIVIDENDES DÉCLARÉS

	2017		2016	
	Dividende par action	Dividendes déclarés	Dividende par action	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 11	1,000 \$	4 000 \$	1,000 \$	4 000 \$
Série 13	1,075 \$	5 375	1,075 \$	5 375
Série 15	1,463 \$	7 313	0,726 \$	3 631
Total des actions privilégiées		16 688 \$		13 006 \$
Actions ordinaires	2,46 \$	86 560 \$	2,36 \$	73 622 \$

Le 21 novembre 2017, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2017. Le 4 décembre 2017, le conseil d'administration a annoncé un dividende de 0,63 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} février 2018 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2018.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

GESTION DU CAPITAL

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au profil de risque, au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires. La direction surveille régulièrement l'adéquation des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

Fonds propres réglementaires

Le BSIF exige des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales des fonds propres qui figurent dans le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon les exigences en matière de suffisance de fonds propres de la ligne directrice du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement à 5,75 %, 7,25 % et 9,25 % pour 2017. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de la réserve de conservation des fonds propres et de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019 et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôts maintiennent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 15 septembre 2017, de leur rachat le 19 octobre 2017. Les actions privilégiées, série 11 de la Banque étaient considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujetties au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013, avant l'annonce, le 14 novembre 2017, de leur rachat le 15 décembre 2017. Les actions privilégiées, série 13 et série 15 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et les billets (dette subordonnée) échéant le 22 juin 2027 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 selon les exigences de Bâle III.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond, selon sa définition, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les cessions temporaires de titres, comme il est défini dans les exigences.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2017. Les fonds propres réglementaires selon la base « tout compris » sont présentés ci-après.

	2017	2016
Actions ordinaires	953 536 \$	696 493 \$
Résultats non distribués	1 035 770	924 861
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	6 797	203
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽¹⁾	(383 804)	(182 181)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 612 299	1 439 376
Actions privilégiées non admissibles ⁽²⁾	97 562	97 562
Actions privilégiées admissibles	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	341 600	341 600
Fonds propres de catégorie 1	1 953 899	1 780 976
Dette subordonnée non admissible ⁽²⁾	—	199 824
Dette subordonnée admissible	348 427	—
Provisions cumulatives collectives	62 263	75 380
Fonds propres de catégorie 2	410 690	275 204
Total – fonds propres	2 364 589 \$	2 056 180 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,9 %	8,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	9,6 %	9,9 %
Ratio total des fonds propres	11,6 %	11,5 %

(1) Composées des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill, aux actifs des régimes de retraite et à d'autres éléments.

(2) À l'heure actuelle, il n'existe aucune déduction liée aux instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III.

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé initialement 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2017 (124 962 au 31 octobre 2016).

Aucune nouvelle option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2017 et en 2016. Le tableau ci-après présente un sommaire de l'activité liée aux options d'achat d'actions de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

	2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option
En cours au début de l'exercice	8 000	29,47 \$
Exercées	(8 000)	29,47 \$
En cours et pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	— \$

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) à l'intention des membres de la haute direction. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date d'évaluation. Les DPVA s'acquiescent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action.

Aucun DPVA n'a été attribué en 2017 et en 2016. Le tableau ci-après présente le sommaire de l'encours des soldes de DPVA de la Banque aux 31 octobre 2017 et 2016.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre de DPVA exerçables
2017	40,37 \$	25 035	0,57	25 035
2016	38,45 \$	57 560	1,19	57 560

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Unités d'actions de performance

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à l'intention de certains membres de la haute direction. Les droits à 60 % des unités d'actions de performance s'acquiescent généralement sur trois ans. Les droits aux autres 40 % des unités d'actions de performance s'acquiescent généralement sur trois ans selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes de référence. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

Unités d'actions de performance

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2017	147 784	53,91 \$	Décembre 2019
2016	139 442	54,85 \$	Décembre 2018

Au 31 octobre 2017, 541 696 unités étaient en circulation, et les droits à 108 768 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (529 351 unités et droits à 74 646 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2016).

Unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation de 2017

En 2017, la Banque a mis en place un régime incitatif d'unités d'actions de performance à l'intention de certains membres de la haute direction lié au succès de la mise en œuvre de son plan de transformation. Les droits à ces unités d'actions de performance suivants s'acquiescent après trois ans et à la condition que les objectifs du plan de transformation de la Banque soient atteints à la fin de l'exercice 2019 : un rendement des capitaux propres ajusté qui ne soit pas inférieur à 300 points de base en deçà du rendement des capitaux propres moyen des six banques canadiennes principales pour l'exercice 2019 (rendement relatif) et un rendement des capitaux propres ajusté d'au moins 14 % pour l'exercice 2019 (rendement absolu).

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau qui suit présente les activités au sein du régime d'unités d'actions liées à la mise en œuvre du plan de transformation pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2017	25 413	53,91 \$	Décembre 2019

Au 31 octobre 2017, 26 254 unités étaient en circulation, et les droits à aucune de ces unités avaient été entièrement acquis.

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquiescent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à l'intention de certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % du montant de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenu et converti en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants aux deux régimes sous forme d'unités d'actions additionnelles.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

Unités d'actions restreintes

	Régime	Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2017	Haute direction	46 079	44 934	53,91 \$	Décembre 2019
	Marchés des capitaux	39 564	—	53,91 \$	s. o.
2016	Haute direction	44 649	29 400	54,70 \$	Décembre 2018
	Marchés des capitaux	28 545	—	54,90 \$	s. o.

(1) Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

Au 31 octobre 2017, le nombre d'unités en circulation à l'intention de la haute direction s'élevait à 303 801 unités, et les droits à 201 191 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (283 239 unités et droits à 194 943 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2016). Le nombre d'unités en circulation à l'intention de Marchés des capitaux au 31 octobre 2017 s'élevait à 67 685 unités et les droits à la totalité de ces unités avaient été acquis (60 717 unités au 31 octobre 2016, dont tous les droits étaient acquis).

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2017, 1 844 unités d'actions différées ont été rachetées et réglées en espèces (3 280 unités en 2016). En 2017, la Banque a attribué 11 467 unités d'actions différées à titre de rémunération (8 666 unités en 2016). Au 31 octobre 2017, 46 519 unités étaient en circulation (36 896 unités en 2016) dont la valeur totale s'élevait à 2,8 millions \$ (1,8 million \$ en 2016).

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,7 million \$ au cours de l'exercice 2017 (0,6 million \$ en 2016), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel. La valeur moyenne des actions attribuées aux termes de ce régime était de 54,75 \$ pour l'exercice 2017 (49,10 \$ en 2016).

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2017	2016
Charge découlant de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie	18 927 \$	2 126 \$
Incidence des couvertures	(10 495)	1 889
	8 432 \$	4 015 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge du régime de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

Au 31 octobre 2017, la valeur comptable du passif lié aux régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie était de 49,4 millions \$ (39,5 millions \$ au 31 octobre 2016). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités acquis entièrement s'est établie à 25,9 millions \$ au 31 octobre 2017 (18,9 millions \$ au 31 octobre 2016).

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Ils sont également enregistrés auprès de Retraite Québec (RQ) et sont assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

RISQUES ASSOCIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques, comme l'inflation des salaires et l'accroissement de la longévité. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

- i) la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéances des passifs;
- ii) les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
- iii) la situation financière des régimes de retraite;
- iv) les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

De plus, une partie des actifs des régimes peut être investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres de créance, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CAPITALISATION

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite, y compris le déficit, s'il y a lieu.

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2016 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2017.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	633 395 \$	29 344 \$	560 402 \$	27 399 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15 257	54	12 474	46
Coût des services passés	70	—	—	—
Frais d'intérêt	21 883	814	24 093	945
Prestations versées	(33 076)	(1 022)	(34 700)	(1 066)
Cotisations des employés	2 962	—	3 072	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses				
Démographiques	10	—	—	—
Économiques	(7 410)	(435)	68 088	2 020
Gains actuariels provenant de l'expérience du régime	(3 114)	—	(34)	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	629 977 \$	28 755 \$	633 395 \$	29 344 \$

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2017	2016
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	589 570 \$	548 942 \$
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	20 139	23 412
Gains actuariels découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	113	32 449
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	(1 521)	(1 990)
Cotisations de la Banque	21 132	18 385
Cotisations des employés	2 962	3 072
Prestations versées	(33 076)	(34 700)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	599 319 \$	589 570 \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	599 319 \$	— \$	589 570 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	629 977	28 755	633 395	29 344
Situation de capitalisation – déficit	(30 658)	(28 755)	(43 825)	(29 344)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	3 413	—	3 320	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	34 071 \$	28 755 \$	47 145 \$	29 344 \$

COÛTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Montants comptabilisés en résultat				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15 257 \$	54 \$	12 474 \$	46 \$
Coût des services passés	70	—	—	—
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	1 521	—	1 990	—
Frais d'intérêt	21 883	814	24 127	945
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	(20 139)	—	(23 412)	—
Perte (profit) sur les avantages à court terme du personnel	—	(33)	—	305
	18 592	835	15 179	1 296
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations définies	(10 514)	(402)	68 054	1 715
(Gains actuariels) sur les actifs des régimes	(113)	—	(32 449)	—
Variation de l'effet du plafond de l'actif	—	—	(816)	—
	(10 627)	(402)	34 789	1 715
Total des coûts au titre des prestations définies	7 965 \$	433 \$	49 968 \$	3 011 \$

La Banque prévoit verser une cotisation de 20,6 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2018.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	2017	2016
Catégorie d'actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	5 842 \$	27 260 \$
Fonds d'actions		
Canada	29 103	20 690
États-Unis	20 156	32 738
Autres	22 167	40 260
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	87 733	96 288
De sociétés et autres	362 522	337 914
Autres	71 796	34 420
	599 319 \$	589 570 \$

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des bons du Trésor canadien et américain.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Les fonds d'actions comprennent 0,2 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2017 (néant au 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, aucun des actifs des régimes n'était coté sur des marchés actifs. Au 31 octobre 2016, les actifs des régimes comprenaient 35,5 millions \$ de fonds d'actions cotés sur des marchés actifs.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

	2017	2016
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,54 %	3,45 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation – Services rendus au cours de l'exercice	3,60 %	4,60 %
Taux d'actualisation – Frais (revenu) d'intérêt, montant net	3,45 %	4,30 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %

En 2017, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 14,3 ans (14,6 ans en 2016).

Au 1^{er} novembre 2015, pour mieux refléter le coût des services rendus au cours de l'exercice, un taux d'actualisation distinct a été établi pour tenir compte du calendrier de paiement des avantages futurs gagnés par les participants actifs au régime pour chaque année de service supplémentaire. Comme ces avantages sont payés en moyenne à une date ultérieure à celle à laquelle les avantages ont été gagnés par l'ensemble des participants, cette méthode entraîne l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice que celui utilisé pour évaluer les obligations lorsque la pente de la courbe de rendement est positive.

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

	2017	2016
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	6,50 %	6,75 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2025	2025

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation des régimes. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation ⁽¹⁾	
	Obligation	Coût
Régimes de retraite	22 143 \$	1 645 \$
Autres régimes	745 \$	61 \$

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas varier de façon linéaire.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	293 \$	(259) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	1 711 \$	(1 466) \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2017	2016
Régimes de retraite à prestations définies	18 592 \$	15 179 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	7 568	6 739
Autres régimes	835	1 296
	26 995 \$	23 214 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2017	2016
Actif d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	22 997 \$	26 234 \$
Passifs au titre des régimes à prestations définies	15 803	19 525
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	13 208	10 567
Provisions	11 852	12 463
Immobilisations corporelles	7 037	7 947
Revenus différés	6 613	5 273
Dérivés	2 645	—
Autres différences temporaires	9 299	5 263
	89 454	87 272
Passif d'impôt différé		
Charges différées	33 067	29 955
Logiciels	14 296	18 695
Contrats de location	13 407	18 768
Autres immobilisations incorporelles	8 231	4 386
Titrisation et valeurs mobilières	975	1 419
Prêts	938	4 284
Dérivés	—	4 042
Autres différences temporaires	1 950	1 983
	72 864	83 532
Impôt différé, montant net	16 590 \$	3 740 \$

L'impôt différé net est comptabilisé au bilan consolidé comme suit :

	2017	2016
Actif d'impôt différé	38 702 \$	36 495 \$
Passif d'impôt différé	(22 112)	(32 755)
Impôt différé, montant net	16 590 \$	3 740 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les composantes du recouvrement d'impôt différé comptabilisé à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2017	2016
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	3 172 \$	60 \$
Charges différées	3 112	2 125
Autres immobilisations incorporelles	2 676	(511)
Immobilisations corporelles	908	(368)
Provisions	611	(3 211)
Contrats de location	(6 724)	1 856
Logiciels	(4 399)	(7 193)
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	(2 641)	4 082
Prêts	(768)	(1 511)
Titrisation et valeurs mobilières	(418)	(1 494)
Autres différences temporaires	607	(276)
	(3 864) \$	(6 441) \$

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2017	2016
Impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	63 532 \$	51 003 \$
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	539	890
	64 071	51 893
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(3 416)	(5 351)
Ajustement du recouvrement d'impôt des exercices précédents	(448)	(1 090)
	(3 864)	(6 441)
	60 207 \$	45 452 \$

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat global consolidé pour les éléments liés aux autres éléments du résultat global, pour les exercices clos les 31 octobre

	2017	2016
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Charge d'impôt sur le résultat liée aux variations des profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	4 062 \$	3 439 \$
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié(e) au reclassement en résultat net des profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 453)	831
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(6 877)	(5 158)
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	(204)	—
	(5 472) \$	(888) \$
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié(e) aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	2 925	(9 734)
	(2 547) \$	(10 622) \$
Composition des impôts sur le résultat		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	1 161 \$	(1 559) \$
Recouvrement d'impôt différé	(3 708)	(9 063)
	(2 547) \$	(10 622) \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2017	2016
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge d'impôt exigible	408 \$	307 \$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
Recouvrement d'impôt exigible	(543)	(781)
Recouvrement d'impôt différé	(2 157)	(3 108)
	(2 700)	(3 889)
	(2 292) \$	(3 582) \$

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2017		2016	
	Montant		Montant	
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	71 189 \$	26,7 %	52 733 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié aux établissements à l'étranger	(7 756)	(2,9)	(5 283)	(2,7)
Dividendes non imposables et tranche non imposable des gains en capital	(3 751)	(1,4)	(2 548)	(1,3)
Autres, montant net	525	0,2	550	0,3
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	60 207 \$	22,6 %	45 452 \$	23,0 %

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier les résultats cumulés depuis le 27 juillet 2006, et selon l'interprétation actuelle en matière d'impôts, aucune charge d'impôt différé ni provision connexe n'a été comptabilisée à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité du résultat non distribué était rapatriée étaient estimés à 51,0 millions \$ au 31 octobre 2017 (46,0 millions \$ au 31 octobre 2016).

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

	2017	2016
Résultat de base et dilué par action		
Résultat net	206 461 \$	151 910 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	17 096	13 313
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	189 365 \$	138 597 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation [en milliers]	35 059	30 488
Résultat de base et dilué par action	5,40 \$	4,55 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

Aux 31 octobre 2017 et 2016, aucune option dilutive ni aucune action ordinaire potentiellement dilutive n'était en circulation.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les transactions entre parties liées.

	2017	2016
Prêts ⁽¹⁾		
Principaux dirigeants	2 355 \$	1 625 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	20 694	18 049
	23 049 \$	19 674 \$
Dépôts		
Principaux dirigeants	343 \$	1 235 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	1 548	200
	1 891 \$	1 435 \$

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts.

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants et à leurs entités liées. Les prêts sont consentis aux membres du conseil d'administration selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts se sont élevés à 1,0 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (0,8 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) et ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts ont totalisé 34 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (26 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) et ont été comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a versé une charge locative de 2,1 millions \$ à une partie liée (2,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2017	2016
Avantages à court terme, y compris les salaires	5 239 \$	4 608 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	802	616
Paievements fondés sur des actions	7 399	4 419
	13 440 \$	9 643 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figurent à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit et les intérêts courus à recevoir. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus à recevoir est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dettes liées aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)				2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	157 \$	2 875 \$	— \$	3 032 \$
Détenues à des fins de transaction	136 \$	2 013 \$	— \$	2 149 \$
Dérivés	— \$	104 \$	— \$	104 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	24 \$	2 141 \$	— \$	2 165 \$
Dérivés	6 \$	172 \$	40 \$	218 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

(en millions de dollars canadiens)				2016
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	172 \$	2 552 \$	— \$	2 724 \$
Détenues à des fins de transaction	103 \$	2 332 \$	— \$	2 435 \$
Dérivés	1 \$	231 \$	1 \$	233 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	21 \$	1 686 \$	— \$	1 707 \$
Dérivés	17 \$	107 \$	26 \$	150 \$

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2017, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)		2017			2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance							
	405 \$	404 \$	— \$	404 \$	— \$	502 \$	502 \$
Prêts	36 597 \$	36 509 \$	— \$	— \$	36 509 \$	33 274 \$	33 425 \$
Passif							
Dépôts	28 930 \$	28 929 \$	— \$	28 929 \$	— \$	27 573 \$	27 689 \$
Dette liée aux activités de titrisation	8 231 \$	8 273 \$	— \$	8 273 \$	— \$	7 244 \$	7 279 \$
Dette subordonnée	348 \$	359 \$	— \$	359 \$	— \$	200 \$	202 \$

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit habituellement d'instruments financiers à taux flottant liquides, généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et acceptations.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

	2017					
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	4 158 294 \$	1 050 453 \$	3 107 841 \$	1 620 010 \$	1 485 197 \$	2 634 \$
Dérivés	104 426	—	104 426	84 548	3 890	15 988
	4 262 720 \$	1 050 453 \$	3 212 267 \$	1 704 558 \$	1 489 087 \$	18 622 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	3 729 082 \$	1 050 453 \$	2 678 629 \$	1 620 010 \$	1 057 973 \$	646 \$
Dérivés	217 785	—	217 785	84 548	43 126	90 111
	3 946 867 \$	1 050 453 \$	2 896 414 \$	1 704 558 \$	1 101 099 \$	90 757 \$

	2016					
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 879 986 \$	— \$	2 879 986 \$	1 601 243 \$	1 278 534 \$	209 \$
Dérivés	232 791	—	232 791	95 955	60 400	76 436
	3 112 777 \$	— \$	3 112 777 \$	1 697 198 \$	1 338 934 \$	76 645 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 525 441 \$	— \$	2 525 441 \$	1 601 243 \$	921 611 \$	2 587 \$
Dérivés	150 499	—	150 499	95 955	11 996	42 548
	2 675 940 \$	— \$	2 675 940 \$	1 697 198 \$	933 607 \$	45 135 \$

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Profil de risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers de la Banque au bilan et hors bilan.

(en millions de dollars canadiens)

2017

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Trésorerie, dépôts et valeurs mobilières	2 437 \$	2 112 \$	799 \$	471 \$	23 \$	72 \$	5 914 \$
Rendement réel		1,1 %	1,1 %	1,9 %	3,7 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 108	—	—	—	—	—	3 108
Prêts	14 320	3 181	4 644	12 930	246	1 276	36 597
Rendement réel		3,4 %	3,4 %	3,2 %	3,8 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	1 064	1 064
Total	19 865 \$	5 293 \$	5 443 \$	13 401 \$	269 \$	2 412 \$	46 683 \$
Rendement réel		2,5 %	3,0 %	3,1 %	3,8 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 143 \$	4 280 \$	8 291 \$	12 567 \$	92 \$	557 \$	28 930 \$
Rendement réel		1,1 %	1,6 %	1,8 %	3,0 %		
Éléments de trésorerie	4 844	—	—	—	—	—	4 844
Autres passifs	—	25	69	105	—	1 800	1 999
Rendement réel		1,9 %	1,8 %	2,1 %	— %		
Dette liée aux activités de titrisation	—	3 255	541	3 999	436	—	8 231
Rendement réel		1,9 %	1,9 %	1,7 %	2,2 %		
Dette subordonnée et capitaux propres	—	96	—	594	—	1 989	2 679
Rendement réel		— %	— %	2,5 %	— %		
Total	7 987 \$	7 656 \$	8 901 \$	17 265 \$	528 \$	4 346 \$	46 683 \$
Rendement réel		1,5 %	1,6 %	1,8 %	2,3 %		
Swaps, montant net	—	(9 081)	3 373	5 431	277	—	—
Écart de sensibilité	11 878 \$	(11 444) \$	(85) \$	1 567 \$	18 \$	(1 934) \$	— \$
Écart cumulé	11 878 \$	434 \$	349 \$	1 916 \$	1 934 \$	— \$	— \$

(en millions de dollars canadiens)

2016

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
18 887 \$	5 377 \$	4 587 \$	11 676 \$	251 \$	2 228 \$	43 006 \$	
Rendement réel		2,2 %	3,4 %	3,1 %	3,9 %		
Passif et capitaux propres							
7 682 \$	6 235 \$	6 894 \$	17 925 \$	455 \$	3 815 \$	43 006 \$	
Rendement réel		1,4 %	1,6 %	1,8 %	2,0 %		
Swaps, montant net	—	(11 293)	3 884	7 131	278	—	—
Écart de sensibilité	11 205 \$	(12 151) \$	1 577 \$	882 \$	74 \$	(1 587) \$	— \$
Écart cumulé	11 205 \$	(946) \$	631 \$	1 513 \$	1 587 \$	— \$	— \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.
- ii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iii) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- iv) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.
- v) Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements variables fondés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

(en millions de dollars canadiens) 2017

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats ^{(1), (2)}
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 727 \$	9 565 \$	771 \$	14 063 \$	11 735 \$	2 328 \$
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	71	40	—	111	—	111
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 717	64	—	1 781	193	1 588
Contrats à terme	1 105	72	—	1 177	—	1 177
Options achetées	1 102	—	—	1 102	—	1 102
Options vendues	1 102	—	—	1 102	—	1 102
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	38	76	—	114	—	114
Options vendues	116	263	—	379	—	379
Contrats à terme standardisés	16	—	—	16	—	16
Swaps de rendement total	24	28	—	52	5	47
	9 018 \$	10 108 \$	771 \$	19 897 \$	11 933 \$	7 964 \$

(1) Comprennent le montant nominal des swaps de taux de référence de 0,4 milliard \$ au 31 octobre 2017.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

(en millions de dollars canadiens) 2016

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 910 \$	10 363 \$	1 288 \$	16 561 \$	14 503 \$	2 058 \$
Contrats à terme	276	—	—	276	—	276
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	65	—	—	65	—	65
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	2 342	53	—	2 395	56	2 339
Contrats à terme	1 805	59	—	1 864	—	1 864
Options achetées	1 498	6	—	1 504	—	1 504
Options vendues	1 457	6	—	1 463	—	1 463
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	50	53	—	103	—	103
Options vendues	77	260	—	337	—	337
Contrats à terme standardisés	6	400	—	406	—	406
Swaps de rendement total	20	24	—	44	3	41
	12 506 \$	11 224 \$	1 288 \$	25 018 \$	14 562 \$	10 456 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,4 milliard \$ au 31 octobre 2016.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

(en milliers de dollars canadiens)	2017		2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Couvertures de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	16 818 \$	(67 413) \$	89 482 \$	(5 932) \$
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	31 286	(35 908)	34 273	(11 460)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Swaps de rendement total	658	—	2	—
Couvertures de l'investissement net				
Contrats de change				
Swaps de devises	—	(947)	—	—
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	29 544	(24 624)	50 079	(48 014)
Contrats de change				
Swaps de devises	6 575	(35 877)	21 789	(34 778)
Contrats à terme	5 847	(6 595)	12 292	(7 300)
Options achetées	5 940	—	17 295	—
Options vendues	—	(6 160)	—	(16 812)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées	6 677	—	6 319	—
Options vendues	—	(40 097)	—	(26 197)
Swaps de rendement total	1 081	(164)	1 260	(6)
Total	104 426 \$	(217 785) \$	232 791 \$	(150 499) \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

Les swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture sont principalement utilisés pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. Les swaps de devises désignés comme instruments de couverture sont utilisés pour préserver la valeur de l'investissement net dans une filiale.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'est établi à 5,9 milliards \$ au 31 octobre 2017 (5,1 milliards \$ au 31 octobre 2016).

Le tableau ci-après présente l'inefficacité des couvertures de juste valeur.

(en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
Profits nets comptabilisés sur l'instrument de couverture	113 484 \$	6 493 \$
Pertes nettes comptabilisées sur l'élément couvert	(115 575)	(6 439)
Profits (pertes) lié(e)s à l'inefficacité comptabilisé(e)s en résultat net	(2 091) \$	54 \$

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs assortis d'un taux variable. La Banque utilise aussi les swaps de rendement total pour couvrir les variations des flux de trésorerie liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'est établi à 5,8 milliards \$ au 31 octobre 2017 (9,4 milliards \$ au 31 octobre 2016).

Des profits liés à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie de 0,4 million \$ ont été comptabilisés en résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (0,1 million \$ en 2016).

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2017 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des 14 prochains exercices.

Couvertures de l'investissement net

La Banque utilise des swaps de devises pour couvrir son investissement net dans une filiale à l'étranger. Au 31 octobre 2017, le montant nominal des swaps de devises désignés comme instruments de couverture de l'investissement net était de 193,3 milliards \$ (néant au 31 octobre 2016).

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la couverture de l'investissement net ne présentait aucune inefficacité.

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)

	2017			2016		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾
Contrats de taux d'intérêt	95 \$	208 \$	45 \$	176 \$	268 \$	64 \$
Contrats de change	19	65	30	51	113	62
Contrats sur actions et indices boursiers	8	21	5	7	20	5
	122	294	80	234	401	131
Incidence des conventions-cadres de compensation	(102)	(188)	(43)	(130)	(183)	(54)
	20 \$	106 \$	37 \$	104 \$	218 \$	77 \$

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit et compte tenu des swaps liés à la titrisation qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

26. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

	2017	2016
Revenu net d'intérêt	1 955 \$	9 646 \$
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	23 957	25 719
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	284	11 766
	24 241 \$	37 485 \$

27. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus de l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2017	2016
Revenus d'assurance	28 553 \$	29 189 \$
Réclamations et frais	(10 365)	(11 662)
Revenus d'assurance, montant net	18 188 \$	17 527 \$

28. REVENU LOCATIF

La Banque, à titre de bailleur, a conclu des contrats de location simple avec des clients à l'égard d'un portefeuille d'équipement (note 11). Ces contrats de location ont une durée allant de 1 an à 7 ans. Le revenu locatif de 15,6 millions \$ (1,6 million \$ en 2016) lié à ces contrats de location est compris dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux au titre de la location à recevoir des preneurs en vertu de ces contrats de location simple non résiliables.

	2017	2016
Moins de un an	6 118 \$	12 095 \$
De un an à cinq ans	9 305	14 667
Plus de cinq ans	6	542
	15 429 \$	27 304 \$

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 167,9 millions \$ au 31 octobre 2017 (143,9 millions \$ au 31 octobre 2016).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Ces options sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle reflète le montant estimé des paiements futurs au titre de ces dérivés à la date d'évaluation. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 157,9 millions \$ au 31 octobre 2017 (400,7 millions \$ au 31 octobre 2016).

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

CONTRATS DE LOCATION, CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES IMPARTIS ET AUTRES CONTRATS

Les paiements minimaux futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit :

	2017		
	Contrats de location	Contrats de services informatiques	Autres
Moins de un an	63 096 \$	61 950 \$	9 668 \$
De un an à cinq ans	145 454	55 801	20 532
Plus de cinq ans	174 494	23 903	—
	383 044	141 654	30 200
Moins : Paiements minimaux futurs au titre de la sous-location	(11 034)	—	—
Total	372 010 \$	141 654 \$	30 200 \$

Les paiements au titre de ces engagements passés en charges se sont établis à 53,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (54,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitent le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

	2017	2016
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	578 886 \$	605 778 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	4 216 222	3 226 778
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	162 818	53 337
	4 957 926 \$	3 885 893 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	4 382 186 \$	3 383 985 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH)	575 740	501 908
	4 957 926 \$	3 885 893 \$

PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures (réclamations, actions). Ces procédures concernent notamment des actions collectives qui touchent de nombreuses autres institutions financières et se rapportent à des charges imputées aux cartes de crédit et aux comptes bancaires, ainsi que d'autres réclamations à l'égard de la gestion de portefeuilles par des fiduciaires et des contre-demands de clients par suite d'actions en recouvrement des prêts de la Banque. Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

30. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

	2017	2016
Indemnités de départ	3 228 \$	4 373 \$
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles (notes 8, 9 et 10)	—	22 113
Provisions liées aux contrats de location	—	11 858
Autres charges de restructuration	7 257	—
Total	10 485 \$	38 344 \$

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Dans le cadre de son plan de transformation visant à optimiser les activités des Services aux particuliers, la Banque a annoncé en septembre 2016 qu'elle optimiserait les activités des Services aux particuliers en fusionnant un certain nombre de ses succursales au cours des 18 mois suivants. En septembre 2017, la Banque a annoncé son intention d'offrir davantage de services numériques et de modifier son modèle de succursale pour se concentrer sur la prestation de conseils financiers et la migration de ses clients vers des plateformes électroniques et Web d'ici décembre 2018. En 2017 et en 2016, ces annonces ont été considérées comme étant des indicateurs de dépréciation des logiciels, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles liés à l'UGT Services aux particuliers. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT Services aux particuliers, car ils n'ont pas généré d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur recouvrable de l'UGT Services aux particuliers a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,1 % (2,1 % en 2016) et un taux d'actualisation après impôts de 11,0 % (11,0 % en 2016) établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT Services aux particuliers.

En 2017, d'après les prévisions ajustées, la direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services aux particuliers excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation des actifs sous-jacents de cette UGT n'a été comptabilisée en 2017. Une diminution de 10 % des taux de croissance du résultat net prévus aurait entraîné une baisse de la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services aux particuliers d'environ 6,5 millions \$ au 31 octobre 2017. De plus, une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation après impôts aurait entraîné une diminution de la valeur recouvrable estimée d'environ 9,7 millions \$ à la même date. Selon la direction, si ces changements aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même.

En 2016, la direction avait déterminé que la valeur comptable de l'UGT Services aux particuliers excédait sa valeur recouvrable estimée. Par conséquent, des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ avaient été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Une tranche de 16,7 millions \$ de ces charges était liée aux logiciels et une tranche de 5,4 millions \$, aux immobilisations corporelles. Ces charges de dépréciation découlaient d'une combinaison de facteurs, y compris la pression continue exercée sur les marges nettes d'intérêt par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et le contexte concurrentiel, les changements de comportement des consommateurs au fil de l'évolution de la technologie et du mode de vie, l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que le fardeau administratif plus lourd attribuable aux mesures réglementaires.

CHARGES DE RESTRUCTURATION

En septembre 2016, la Banque a annoncé son intention de fusionner un certain nombre de ses succursales au cours des 18 mois suivants. Cette décision découlait de l'analyse stratégique commencée en 2015, ainsi que de l'évolution de la conjoncture économique. Dans le cadre de la restructuration prévue, des provisions liées à des contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ d'un montant de 4,4 millions \$ ont été comptabilisées initialement au poste Charges de dépréciation et de restructuration en 2016. De plus, des charges de 10,5 millions \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, y compris les indemnités de départ, les salaires, les frais de communication et les honoraires professionnels liés à l'optimisation des activités des Services aux particuliers et aux fusions de succursales de la Banque.

Le tableau qui suit présente la variation de la provision pour charges de restructuration, qui est incluse au poste Autres passifs dans le bilan consolidé.

	2017	2016
Solde au début de la période	16 231 \$	— \$
Charges de restructuration engagées au cours de la période	10 485	16 231
Paiements effectués au cours de la période	(17 305)	—
Solde à la fin de la période	9 411 \$	16 231 \$

Au 31 octobre 2017, le montant résiduel de la provision a trait principalement aux provisions liées à des contrats de location et aux indemnités de départ.

31. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

ACQUISITION DE NORTHPOINT COMMERCIAL FINANCE

Le 18 mai 2017, la Banque a conclu une entente définitive en vertu de laquelle elle a convenu d'acquérir la totalité de Northpoint Commercial Finance (NCF), société américaine de financement d'inventaires non bancaire qui détient un portefeuille de 819 millions \$ US (1 039 millions \$ CA). La transaction a été conclue le 11 août 2017. Le prix d'acquisition de 257 millions \$ US (326 millions \$ CA) était fondé sur la valeur comptable de l'actif net de NCF à la date de clôture. Dans le cadre de la transaction, la Banque a également remboursé les facilités de crédit précédentes de NCF de 668 millions \$ US (848 millions \$ CA). La Banque a fait l'acquisition de NCF pour étendre ses activités de financement d'équipement et diversifier ses sources de produits.

Pour atténuer l'incidence potentielle des variations du taux de change sur le prix d'acquisition entre la date de l'entente définitive (le 18 mai 2017) et la date de clôture (le 11 août 2017), la Banque a conclu une convention de vente à terme pour couvrir une partie du prix d'acquisition. Le 11 août 2017, la juste valeur négative cumulée à cette date du dérivé de 8,9 millions \$ a été incluse à titre d'ajustement du prix d'acquisition à la clôture de la transaction.

La juste valeur estimative provisoire des actifs acquis et des passifs pris en charge le 11 août 2017 était comme suit.

	NCF
Actif	
Prêts	1 038 650 \$
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	81 000
Goodwill	56 437
Autres	94 257
	<u>1 270 344 \$</u>
Passif	
Autres	944 710 \$
Total des actifs nets identifiables acquis	<u>325 634 \$</u>
Trésorerie versée – contrepartie d'acquisition estimée	325 634 \$
Remboursement des facilités de crédit précédentes	847 787
Total	<u>1 173 421 \$</u>

La répartition du prix d'acquisition de NCF pourrait être ajustée une fois que la Banque aura terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Le goodwill comptabilisé est attribuable aux avantages attendus de l'amélioration des sources de financement et du regroupement des actifs et des activités de NCF avec ceux de la Banque. Le goodwill lié à cette transaction a été alloué à l'unité Services aux entreprises. En général, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles sont déductibles aux fins de l'impôt.

En 2017, la Banque a engagé des honoraires professionnels et d'autres frais de 4,4 millions \$ en lien avec cette transaction, lesquels ont été comptabilisés directement en résultat net au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises.

L'incidence de l'acquisition de NCF sur l'état du résultat consolidé figure dans le tableau qui suit.

	2017
Contribution à compter de la date d'acquisition ⁽¹⁾	
Revenu total	16 125 \$
Résultat net	3 867 \$
Contribution estimée si l'acquisition avait eu lieu le 1 ^{er} novembre 2016 ⁽²⁾	
Revenu total	67 499 \$
Résultat net	<u>16 923 \$</u>

(1) Résultats approximatifs de NCF pour la période de 82 jours à compter de la date d'acquisition.

(2) La direction, pour établir cette estimation, a présumé que les ajustements de la juste valeur apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2016.

31. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)

ACQUISITION DE CIT CANADA

Le 29 juin 2016, la Banque et CIT Group Inc. (CIT), une société américaine, ont conclu une entente définitive en vertu de laquelle la Banque a convenu d'acquérir les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT (CIT Canada). La transaction a été conclue le 1^{er} octobre 2016. Le prix d'acquisition définitif, fondé sur la valeur comptable nette de CIT Canada à la date de clôture, était évalué à 986,7 millions \$. La Banque a fait l'acquisition de CIT Canada pour accroître la proportion des prêts aux entreprises dans son portefeuille de prêts, pour renforcer sa position sur le marché du financement d'équipement et pour étendre sa présence sur le territoire canadien.

La juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge au 1^{er} octobre 2016 était comme suit. La juste valeur définitive n'a pas changé de manière significative par rapport à l'évaluation initiale, de sorte que les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités.

	CIT Canada
Actif	
Prêts ⁽¹⁾	919 407 \$
Dérivés	5 736
Immobilisations corporelles	326
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	9 927
Goodwill	25 858
Autres	55 568
	1 016 822 \$
Passif	
Autres	30 127 \$
Total des actifs nets acquis	986 695 \$
Total de la contrepartie d'acquisition	986 695 \$

(1) Le montant brut des prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis était de 904,7 millions \$.

Le goodwill comptabilisé découle des synergies et autres avantages qui devraient être générés par le regroupement des actifs et des activités de CIT Canada et de ceux de la Banque. Le goodwill lié à cette transaction a été alloué à l'UGT Services aux entreprises. Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

En 2017 et en 2016, la Banque a engagé des salaires, des honoraires professionnels et d'autres frais respectivement de 11,6 millions \$ et 4,4 millions \$ aux fins de l'acquisition et de l'intégration des activités de CIT Canada. Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises.

32. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque évalue ses secteurs isolables d'après la manière dont le principal décideur opérationnel (le comité exécutif) gère les différents services et produits offerts aux clients et a déterminé qu'elle avait quatre secteurs d'activité : Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque et Marchés des capitaux. Les autres activités de la Banque, y compris les fonctions corporatives et la Trésorerie corporative, sont regroupées dans le secteur Autres.

- Le secteur Services aux particuliers répond aux besoins financiers des clients de détail au Québec. La Banque sert les particuliers principalement par l'entremise d'un réseau de succursales, qui offre une gamme complète de produits d'épargne, d'investissement et de financement.
- Le secteur Services aux entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et aux États-Unis. Il propose aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux promoteurs immobiliers, un éventail de solutions de financement, notamment des solutions de crédit-bail et des services d'investissement et de gestion de trésorerie et des services internationaux.
- Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires partout au Canada.
- Le secteur Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., un courtier de plein exercice, et les activités de marché des capitaux de la Banque.

La Banque a déterminé, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, qu'elle a un secteur isolable. La Banque regroupe les secteurs opérationnels possédant des caractéristiques économiques semblables qui respectent les critères de regroupement. Les facteurs pris en compte pour l'application des critères de regroupement comprennent essentiellement la similarité des produits et services offerts, la nature des activités et des processus et la similarité des contextes de réglementation dans lesquels les secteurs exercent leurs activités. Pour le secteur opérationnel Marchés des capitaux, dont les caractéristiques économiques ne sont pas semblables, la Banque applique des seuils quantitatifs et exerce son jugement aux fins du regroupement.

Depuis août 2017, la Banque exerce ses activités principalement dans deux pays : le Canada et les États-Unis. Le tableau qui suit présente les revenus et l'actif productif moyen de la Banque par pays.

	2017		
	Canada	États-Unis	Total
Revenu total	981 729 \$	14 681 \$	996 410 \$
Actif productif moyen	37 813 367 \$	241 566 \$	38 054 933 \$

RÉTROSPECTIVE CINQ ANS

Bilan consolidé condensé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2017	2016	2015	2014	2013
ACTIF					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	111 978 \$	123 716 \$	109 055 \$	126 247 \$	82 836 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	215 384	63 383	91 809	122 608	126 002
Valeurs mobilières	5 586 014	5 660 432	4 487 357	4 880 460	4 480 525
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 107 841	2 879 986	3 911 439	3 196 781	1 218 255
Prêts					
Personnels	6 038 692	6 613 392	7 063 229	6 793 078	7 245 474
Hypothécaires résidentiels	18 486 449	16 749 387	14 998 867	13 707 489	13 663 748
Hypothécaires commerciaux	5 161 470	4 658 734	4 248 761	3 769 323	3 560 289
Commerciaux et autres	6 302 537	4 727 385	3 308 144	2 794 232	2 488 137
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	707 009	629 825	473 544	365 457	271 049
	36 696 157	33 378 723	30 092 545	27 429 579	27 228 697
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(99 186)	(105 009)	(111 153)	(119 371)	(115 590)
	36 596 971	33 273 714	29 981 392	27 310 208	27 113 107
Autres	1 064 470	1 005 109	1 078 452	846 481	890 301
	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$	33 911 026 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts					
Particuliers	21 198 982 \$	21 001 578 \$	19 377 716 \$	18 741 981 \$	19 282 042 \$
Entreprises, banques et autres	7 731 378	6 571 767	7 226 588	5 781 045	4 645 308
	28 930 360	27 573 345	26 604 304	24 523 026	23 927 350
Autres	6 842 540	6 013 890	5 524 930	5 103 778	3 129 918
Dette liée aux activités de titrisation	8 230 921	7 244 454	5 493 602	4 863 848	4 974 714
Dette subordonnée	348 427	199 824	449 641	447 523	445 473
Capitaux propres	2 330 410	1 974 827	1 587 027	1 544 610	1 433 571
	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$	33 911 026 \$

État du résultat consolidé condensé — Comme présenté

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2017	2016	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	638 090 \$	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$	568 760 \$
Autres revenus	358 320	325 807	322 043	313 085	296 577
Revenu total	996 410	915 451	897 126	874 065	865 337
Profit d'acquisition, amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	3 383	5 190	5 999	9 653	4 426
Provisions pour pertes sur créances	37 000	33 350	34 900	42 000	36 000
Frais autres que d'intérêt	689 359	679 549	722 824	641 309	674 079
Résultat avant impôts sur le résultat	266 668	197 362	133 403	181 103	150 832
Impôts sur le résultat	60 207	45 452	30 933	40 738	31 355
Résultat net	206 461 \$	151 910 \$	102 470 \$	140 365 \$	119 477 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	17 096	13 313	9 602	10 985	11 749
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	189 365 \$	138 597 \$	92 868 \$	129 380 \$	107 728 \$

État du résultat consolidé condensé — Base ajustée ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2017	2016	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	638 090 \$	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$	568 760 \$
Autres revenus	358 320	325 807	322 043	313 085	296 577
Revenu total	996 410	915 451	897 126	874 065	865 337
Provisions pour pertes sur créances	37 000	33 350	34 900	42 000	36 000
Frais autres que d'intérêt ajustés	658 492	636 796	639 560	620 807	629 539
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	300 918	245 305	222 666	211 258	199 798
Impôts sur le résultat ajustés	70 177	58 292	50 467	47 676	44 362
Résultat net ajusté	230 741 \$	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$	155 436 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	17 096	13 313	9 602	10 985	11 749
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	213 645 \$	173 700 \$	162 597 \$	152 597 \$	143 687 \$

Faits saillants

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audités)	2017	2016	2015	2014	2013
Rentabilité					
Résultat dilué par action	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	3,80 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	10,9%	9,6%	6,8%	10,1 %	9,1%
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen) ⁽²⁾	1,68%	1,71%	1,84%	1,88 %	n.s.
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	69,2%	74,2%	80,6%	73,4 %	77,9%
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾					
Résultat dilué par action ajusté	6,09 \$	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$	5,07 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,3%	12,0%	12,0%	11,9 %	12,1%
Ratio d'efficacité ajusté	66,1%	69,6%	71,3%	71,0 %	72,8%
Ratio du dividende versé ajusté	40,5%	42,4%	39,2%	38,7 %	39,0%
Par action ordinaire					
Cours de l'action — Clôture	60,00 \$	49,57 \$	52,97 \$	49,58 \$	46,55 \$
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	11,1x	10,9x	16,5x	11,0x	12,3x
Valeur comptable ⁽¹⁾	51,18 \$	47,92 \$	46,33 \$	45,89 \$	43,19 \$
Ratio cours / valeur comptable ⁽¹⁾	117%	103%	114%	108 %	108%
Dividendes déclarés	2,46 \$	2,36 \$	2,2 \$	2,06 \$	1,98 \$
Rendement de l'action ⁽¹⁾	4,1%	4,8%	4,2%	4,2 %	4,3%
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	45,7%	53,1%	68,6%	45,7 %	52,0%
Volume moyen (en millions de dollars)					
Actif moyen	44 846 \$	40 897 \$	37 822 \$	35 560 \$	34 199 \$
Actif productif moyen ^{(1) (2)}	38 055 \$	34 458 \$	31 248 \$	29 856 \$	n.s.
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	1 735 \$	1 443 \$	1 356 \$	1 281 \$	1 187 \$
Qualité de l'actif					
Provisions pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,11%	0,11%	0,12%	0,15 %	0,13%
Ratio de fonds propres réglementaires					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III - base «tout compris»	7,9%	8,0%	7,6%	7,9 %	7,6%
Autres renseignements					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	38 966	33 842	28 957	28 943	28 532
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 732	3 687	3 656	3 667	3 987
Nombre de succursales	104	145	150	152	153
Nombre de guichets automatiques	341	398	405	418	422

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) L'information comparative de 2014 a été retraitée pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* et la modification par la Banque de sa définition de l'actif productif moyen. Les chiffres comparatifs antérieurs à 2014 n'ont pas été retraités pour refléter l'adoption de ces modifications. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2017				2016			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Rentabilité								
Revenu total	267 968 \$	248 002 \$	238 807 \$	241 633 \$	236 369 \$	229 077 \$	226 803 \$	223 202 \$
Résultat net (perte nette)	58 635 \$	54 798 \$	44 572 \$	48 456 \$	18 383 \$	45 137 \$	45 714 \$	42 676 \$
Résultat (perte) dilué(e) par action	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$	1,30 \$	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	11,1 %	11,8 %	9,9 %	10,7 %	3,7 %	11,2 %	12,5 %	11,6 %
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen) ⁽¹⁾	1,75 %	1,63 %	1,67 %	1,66 %	1,67 %	1,69 %	1,71 %	1,78 %
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	68,8 %	67,9 %	70,7 %	69,4 %	85,5 %	70,1 %	70,6 %	70,3 %
Levier d'exploitation ⁽¹⁾	(1,5)%	4,2 %	(1,9)%	n. s.	n. s.	0,7 %	(0,3)%	n. s.
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾								
Résultat net ajusté	66 476 \$	59 906 \$	51 618 \$	52 741 \$	50 542 \$	46 067 \$	46 696 \$	43 708 \$
Résultat dilué par action ajusté	1,63 \$	1,63 \$	1,39 \$	1,43 \$	1,47 \$	1,37 \$	1,46 \$	1,39 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,7 %	13,0 %	11,7 %	11,8 %	12,1 %	11,4 %	12,8 %	11,9 %
Ratio d'efficacité ajusté	64,3 %	65,6 %	67,2 %	67,4 %	67,4 %	70,1 %	70,6 %	70,3 %
Levier d'exploitation ajusté	2,2 %	2,5 %	0,2 %	— %	3,9 %	0,7 %	(0,3)%	0,6 %
Ratio du dividende versé ajusté	38,7 %	38,0 %	43,7 %	42,6 %	43,8 %	43,6 %	39,7 %	42,5 %
par action ordinaire								
Cours de l'action — Clôture	60,00 \$	54,17 \$	55,84 \$	58,86 \$	49,57 \$	48,41 \$	49,78 \$	47,70 \$
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	11,1 x	12,3 x	13,0 x	13,0 x	10,9 x	14,2 x	14,2 x	14,0 x
Valeur comptable ⁽¹⁾	51,18 \$	50,54 \$	49,56 \$	48,87 \$	47,92 \$	48,23 \$	47,34 \$	46,32 \$
Ratio cours / valeur comptable ⁽¹⁾	117 %	107 %	113 %	120 %	103 %	100 %	105 %	103 %
Dividendes déclarés	0,62 \$	0,62 \$	0,61 \$	0,61 \$	0,60 \$	0,60 \$	0,58 \$	0,58 \$
Rendement de l'action	4,1 %	4,6 %	4,4 %	4,1 %	4,8 %	5,0 %	4,7 %	4,9 %
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	44,3 %	41,8 %	51,4 %	46,7 %	143,5 %	44,6 %	40,6 %	43,6 %
Qualité de l'actif								
Provision pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,13 %	0,07 %	0,12 %	0,11 %	0,13 %	0,10 %	0,08 %	0,12 %
Montant net des prêts douteux (en % des prêts et des acceptations)	0,30 %	0,23 %	0,25 %	0,28 %	0,29 %	0,29 %	0,24 %	0,21 %
Ratios de fonds propres réglementaires								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — base «tout compris»	7,9 %	7,9 %	8,1 %	8,2 %	8,0 %	7,9 %	7,9 %	7,7 %
Ratio de levier Bâle III	4,2 %	4,1 %	4,1 %	4,2 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %
Autres renseignements								
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	38 966	34 190	34 071	33 941	33 842	30 496	30 393	30 319

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

RÉGIE D'ENTREPRISE

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière canadienne à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont, encore aujourd'hui, parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège. En outre, des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer que pas plus de deux administrateurs ne siègent au conseil d'administration du même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation de la présidente du conseil).

Le conseil d'administration a formalisé son engagement envers la diversité et adopté une politique à cet effet. Le conseil a également adopté une pratique d'encadrement de la durée des mandats des administrateurs, des présidents de comités et du président du conseil.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le Code de conduite des administrateurs, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'intérêt, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités, dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe ; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources ; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération ; surveiller ses travaux et examiner son rendement ; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit ;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables ; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les autorités réglementaires avant leur publication ; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières ;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information ; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité ; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit ;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

En plus de réviser les transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque de réputation.

Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes ; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat et effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes ; approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes ; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés ; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicable aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect ; s'assurer de la compétence et de l'indépendance des responsables de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques et effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité ; s'assurer que le comité exécutif mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié ;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs ; approuver la fixation des objectifs des membres du comité exécutif et évaluer l'atteinte de leurs objectifs ; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque ;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière ;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à son emploi ; recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail ; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction ;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect ; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs ; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités ; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect ; assurer la formation continue des membres du conseil ; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux ; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres ; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration ;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque tandis que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

FILIALES CONSOLIDÉES

Au 31 octobre 2017 (en milliers de dollars canadiens, non audité)

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE ⁽¹⁾	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque	Toronto, Canada	791 800 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada		
B2B Securitization Limited Partnership ⁽²⁾	Toronto, Canada		
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	16 \$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	148 896 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
Capital Laurentienne (USA) inc.			
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	121 447 \$	100 %
LBC Capital inc. ⁽³⁾	Burlington, Canada	2 315 361 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
LBEF inc.	Burlington, Canada		
LBEL inc.	Burlington, Canada		
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada		
LBC Leasing Limited Partnership ⁽⁴⁾	Burlington, Canada		
Financement Commercial Northpoint Canada inc.	Burlington, Canada		
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Delaware, États-Unis		
<i>Filiales à part entière</i>			
NCF Financing LLC	Delaware, États-Unis		
Northpoint Commercial Finance Inc.	Delaware, États-Unis		
<i>Filiales à part entière</i>			
Northpoint Commercial Finance LLC	Delaware, États-Unis		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	20 870 \$	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	390 747 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
<i>Filiales à part entière</i>			
VRH Canada inc.	Montréal, Canada		
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	160 \$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	91 250 \$	100 %

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans l'avoir des actionnaires des filiales.

(2) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership et B2B Titrisation inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

(3) La Banque Laurentienne du Canada détient 85 % des actions avec droit de vote de LBC Capital inc. et VRH Canada inc. détient 15 % des actions résiduelles.

(4) LBEL Inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership et LBC Capital GP inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

L'actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation et un portefeuille de prêts personnels géré par le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun.

Prêts hypothécaires Alt-A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers.

La Banque utilise un modèle de provision collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Pour les prêts aux entreprises, provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation

aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- Swaps de taux d'intérêt – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- Swaps de devises – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- Swaps sur rendement total – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

SIÈGE SOCIAL

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500
www.blcgf.ca

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRAIRE

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
Tél.: 514 982-7888
ou 1 800 564-6253

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Les investisseurs et analystes
peuvent communiquer avec
le secteur Relations avec les
investisseurs en téléphonant au
514 284-4500, poste 4926.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs
canadiens de ses actions ordinaires et
priviliégiées de participer à son
régime de réinvestissement de
dividendes et d'achat d'actions, lequel
leur permet d'acquérir des actions
ordinaires de la Banque sans payer
de commission ou de frais
d'administration. L'acquisition
d'actions ordinaires par les
participants canadiens s'effectue au
moyen du réinvestissement des
dividendes en espèces versés sur les
actions qu'ils détiennent, ou bien en
effectuant des versements facultatifs
en espèces d'un montant minimal de
500 \$ par versement, jusqu'à
concurrence de 20 000 \$ sur chaque
période de 12 mois se terminant le
31 octobre.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244
ombudsman@banquelaurentienne.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires sont priés de
communiquer tout changement
d'adresse à l'agent des transferts de la
Banque. Pour toute autre demande ou
question, veuillez communiquer avec le
Secrétariat corporatif en téléphonant au
514 284-4500, poste 7521.

MÉDIAS

Les journalistes peuvent
communiquer avec le Bureau de la
direction en téléphonant au
514 284-4500, poste 4695.

PRIX AU JOUR D'ÉVALUATION

Aux fins des calculs des gains en
capital, la valeur marchande des
actions ordinaires de la Banque
Laurentienne au 22 décembre 1971,
jour d'évaluation, redressée en
fonction des fractionnements de
juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit
à 3,72 \$.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les actionnaires de la Banque
qui le désirent peuvent faire déposer les
dividendes qui leur sont distribués
directement dans un compte issu
de toute institution financière membre
de l'Association canadienne des
paiements, en avisant par écrit
l'agent des transferts.

SOCIAL MEDIA



Pour de plus amples renseignements,
les actionnaires sont priés de
communiquer avec le registraire et
agent des transferts de la Banque,
Société de fiducie Computershare du
Canada, au numéro 1-800-564-6253.
Les porteurs d'actions ordinaires et
priviliégiées non inscrits de la Banque
doivent s'adresser à leur institution
financière ou à leur courtier pour
adhérer à ce régime.

An English version of this annual
report can be obtained by writing to
communication@laurentianbank.ca
or to:
Laurentian Bank
1981 McGill College Avenue
20th Floor
Montreal, Quebec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de :	
		janvier	1 ^{er} février
		avril	1 ^{er} mai
		juillet	1 ^{er} août
		octobre	1 ^{er} novembre
Actions privilégiées	Série 11	51925D 84 1 LB.PR.F	** 15 mars
	Série 13	51925D 82 5 LB.PR.H	** 15 juin
	Série 15	51925D 79 1 LB.PR.J	** 15 septembre
			15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

LES PHOTOS DE FRANÇOIS DESJARDINS ET DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE EXÉCUTIVE ONT ÉTÉ PRISES PAR JEAN-FRANÇOIS BÉRUBÉ,
À L'EXCEPTION DE CELLES D'ISABELLE COURVILLE ET DE SUSAN KUDZMAN QUI ONT ÉTÉ PRISES PAR WES LACOMBE.
DESIGN : GAUTHIER

**BANQUE LAURENTIENNE
GROUPE FINANCIER**

1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3

**BANQUE LAURENTIENNE
DU CANADA**

1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3

B2B BANQUE

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

LBC CAPITAL INC.

5035, route Service Sud
Burlington (Ontario) L7L 6M9

**BLC SERVICES
FINANCIERS INC.**

1350, boulevard René-Lévesque Ouest
12^e étage
Montréal (Québec) H3G 0A8

**VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE INC.**

1981, avenue McGill College
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3A 3K3

BLC TECH INC.

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

**NORTHPOINT
COMMERCIAL FINANCE**

11675 Rainwater Drive, bureau 450
Alpharetta (Géorgie) 30009



ISBN 978-2-9816451-2-8
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2017

blcgf.ca